



HAL
open science

La famille Jaumes de Bordezac

Malvina Comte

► **To cite this version:**

| Malvina Comte. La famille Jaumes de Bordezac. Histoire. 2019. dumas-02321113

HAL Id: dumas-02321113

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02321113v1>

Submitted on 20 Oct 2019

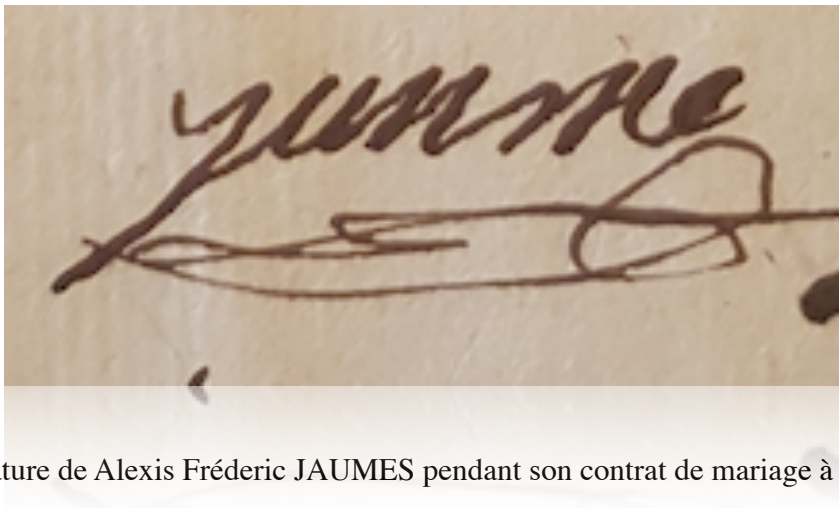
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La famille JAUMES de Bordezac



Signature de Alexis Frédéric JAUMES pendant son contrat de mariage à Bordezac (1842)

Présenté par : Malvina COMTE

Sous la direction de : M. Stéphane
COSSON

Année universitaire: 2018-2019

Remerciements

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidée à rédiger ce mémoire.

Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers Mr Stéphane COSSON. Je le remercie en particulier pour ses conseils précieux qui ont permis d'enrichir mon mémoire. Grâce à son aide, il m'a guidée dans mon travail et a pu répondre à mes nombreuses questions.

Je remercie en particulier le personnel des Archives départementales du Gard et de l'Ardèche, car ils ont pu me donner des renseignements précieux.

Je souhaite aussi remercier toutes les personnes qui ont contribué à compléter mon mémoire. J'exprime ma gratitude envers la mairie de Bordezac et au personnel, qui m'ont gentiment donné des documents en lien avec l'histoire du village.

Mais surtout, je suis reconnaissante envers ma famille qui m'a apporté beaucoup de soutien. Je remercie notamment ma soeur Séléna qui m'a aidée dans mes recherches. De plus, je souhaite remercier mes grands-parents Yves et Arielle DUMAS et mes parents Bruno et Karine qui ont suivi avec beaucoup d'attention mon travail. En particulier, je remercie ma mère qui a relu mon mémoire avec précaution.

Introduction

« Chercher ses racines, c'est au fond se chercher soi-même : qui suis-je ? Quels sont les ancêtres qui m'ont fait tel que je suis ? Des noms d'abord, des dates, quelques photos jaunies ou, avec plus de chance, un testament, une lettre. » Cette citation est extraite de l'ouvrage La Potière jalouse (1985) de l'anthropologue Claude Lévi-Strauss. Elle révèle la volonté de chercher ses racines, ses origines. Qui ne s'est pas un jour demandé d'où l'on vient, pour mieux se connaître? Chaque famille possède des documents précieux qui ont traversé les épreuves du temps. Ce sont des témoignages importants pour retracer l'histoire d'une famille...

Ce mémoire est une occasion pour reconstituer l'histoire et la généalogie d'un couple, de notre famille ou inconnu. Dans le cadre ce Diplôme Universitaire « Généalogie et Histoire des Familles », Mr Cosson a demandé à la promotion Decanemausus de respecter plusieurs critères :

- Un couple principal marié entre 1833 et 1842
- Présenter le couple, les frères et soeurs, enfants, petits-enfants et trois générations supérieures
- Retracer l'histoire du village (XVIe - XXIe s)
- Utiliser des sources diverses : cadastres, recensement, notaire, armée, hypothèques, succession, Etat Civil, Archives religieuses

J'ai donc choisi de travailler et de retracer l'histoire du couple principal: Alexis Frédéric JAUMES, né à Malbosc en Ardèche, et Rosalie CHAMBOREDON, née dans la même commune. Ils se sont mariés au même lieu, le 24 janvier 1842. Après le mariage, le couple décide d'habiter dans une commune limitrophe, Bordezac, située dans le Gard.

Pourquoi ce choix?

Mon mémoire sera donc consacré à la famille JAUMES, mes ancêtres du côté de ma branche paternelle. Je n'ai pas hésité concernant le choix de mon couple central pour plusieurs raisons. Il est vrai qu'en tant que future historienne, le choix d'une famille connue est envisageable. Pourtant, l'histoire ne concerne pas seulement les grands personnages, que ce soit à l'échelle nationale ou locale. Les anonymes ne font pas partie de la grande Histoire. Pourtant, retracer l'histoire familiale de personnes inconnues façonnent la petite histoire, l'histoire locale. Depuis plusieurs années, la « Nouvelle histoire » prend une nouvelle proportion. Je pense par exemple à l'histoire des sensibilités, impulsée par Alain Corbin dans son ouvrage Le monde retrouvé de Louis François Pinagot, () qui retrace la vie d'un sabotier inconnu. Philippe ARIES s'est également intéressé à l'histoire des mentalités, notamment la représentation et la place de l'enfant sous l'Ancien Régime. Ce choix sur mes ancêtres crée également une certaine proximité, une impression de mieux les connaître et de me rapprocher d'eux. En réalité, les liens sont proches car Alexis Frédéric JAUMES

est mon arrière-arrière-arrière grand père. Cette dimension personnelle associée à mon goût pour l'histoire suscite pour moi un intérêt important.

Mes ancêtres, comme la plupart de la population au cours des siècles, sont essentiellement des cultivateurs, agriculteurs ou propriétaires terriens. Pourtant, il ne faut pas négliger cette catégorie sociale essentielle pour l'économie du village. Les familles JAUMES et CHAMBOREDON représentent à la fois une particularité car elles incarnent une influence à l'échelle de leur village. Or, elles illustrent également une « famille-type », que l'on peut transposer pour d'autres familles à plusieurs titres: mortalité infantile, évolution du niveau de vie, mariage, signatures...

Les difficultés

J'ai rencontré également plusieurs difficultés au cours des recherches et de la rédaction du mémoire. En effet, il m'a été difficile de rechercher tous les documents par manque de temps. En plus du diplôme universitaire de généalogie, la licence en histoire et patrimoine demande beaucoup d'investissement. De même, les personnes que j'ai choisies dans le cadre de la généalogie ne résident pas seulement dans le Gard. Les ascendants de mon couple principal habitent en Ardèche. Certes, une grande partie des archives est numérisée. Néanmoins, les archives électorales, hypothèques et plusieurs registres notariés ne sont pas mis en ligne. Il est donc très difficile de se déplacer.

L'enjeu méthodologique

Pour ce mémoire, plusieurs méthodes ont été utilisées. Je me suis tout d'abord centrée sur les sources archivistiques demandées par Mr Cosson (BMS, archives militaires, recensement, hypothèques...). J'ai ensuite élargi le champ de mes recherches avec d'autres archives comme la justice de paix... J'ai aussi la possibilité d'exploiter mes archives familiales, qui contiennent des cartes postales, photos, contrats de mariage. Ces différentes sources me permettent de retracer une histoire plus précise de la vie familiale. Mais il ne s'agit pas seulement de reconstituer la vie des familles. Mon objectif est de compléter mon mémoire en associant diverses sciences comme la démographie, l'anthroponymie, ou encore la paléographie. Des ouvrages seront aussi étudiés pour appuyer mon propos.

Les principaux axes de recherche

Mes recherches sont donc divisées en quatre parties principales :

- l'histoire du village de Bordezac , du XVIe au XXIe siècles
- le couple principal : Alexis Frédéric JAUMES et Rosalie CHAMBOREDON : leur mariage, leur famille, le rôle du mari au sein du village, leur décès
- les ascendants : les consignes demandent de remonter à trois générations au dessus du couple principal. Mon choix est de remonter à quatre générations, car j'ai un intérêt particulier pour

l'étude des familles pendant l'ancien régime. En particulier, je préfère étudier les archives notariales du XVIIe et XVIIIe siècles.

- les descendants : les enfants et petits-enfants du couple principal

Notation utilisée

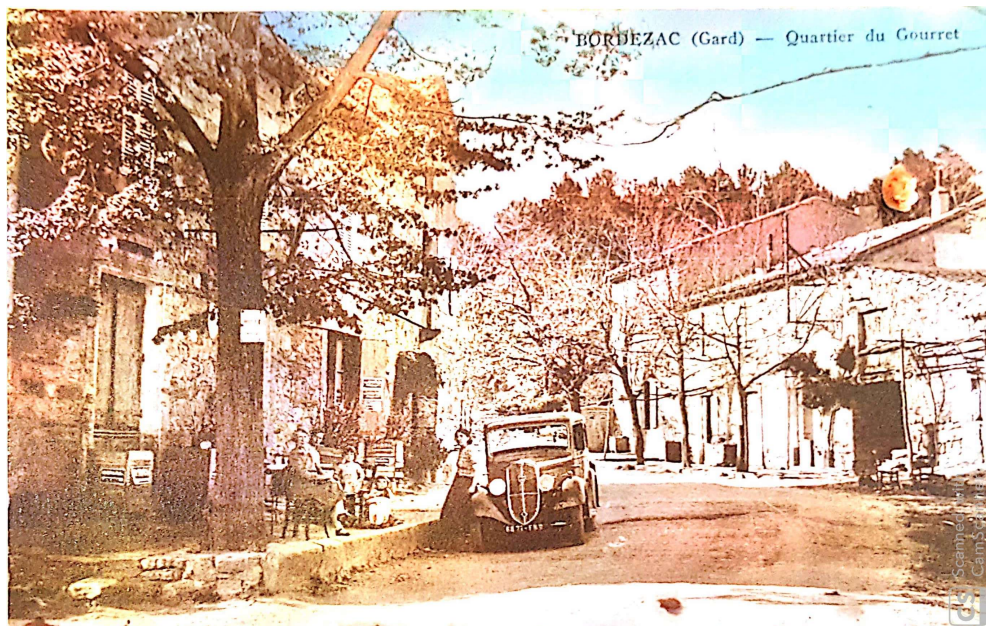
Pour ce mémoire, je préfère employer la 1ère personne du singulier, notamment pour expliquer mes démarches et les contraintes que j'ai rencontrées au cours de mes recherches.

En plus de la bibliographie et sitographie à la fin du mémoire, les sources et les ouvrages cités seront notifiés en bas de page. Peu d'abréviations seront utilisées, sauf l'utilisation du « x » pour désigner un couple en particulier, ou encore « AD » pour Archives Départementales, « BMS » (Baptêmes, mariages, sépultures), DS (Déclaration de succession).

J'ai également choisi d'écrire les noms de famille en majuscule pour deux raisons. C'est une volonté pour moi de les mettre en avant et d'assurer une certaine lisibilité. Mais c'est également par habitude quand je fais mes arbres généalogiques !

Engagement

« Je, soussignée Malvina Comte certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »



Carte postale du Quartier du Gourret - Bordezac (Archives familiales)

D) Le lieu de résidence du couple JAUMES x CHAMBOREDON : Bordezac, du hameau à la commune

La famille JAUMES a vécu à Bordezac, petite commune située au nord du Gard, à proximité de Bessèges, Malbosc et de Peyremale. Le village est au carrefour de la Lozère et de l'Ardèche, culminant à 450 m d'altitude. Aujourd'hui, Bordezac mesure environ 905 hectares et comprend environ 400 habitants. Or, la commune n'a pas toujours été comme telle. Bordezac fut le théâtre de nombreux changements territoriaux, et de statuts au fil des siècles. Ce petit hameau appartenant autrefois à la paroisse de Peyremale est devenu par la suite une commune à part entière en 1841. Comment expliquer cette évolution? Quelles sont les origines du village? Il s'agit donc de retracer l'histoire de ce petit village au coeur du paysage cévenol. Je tiens à préciser qu'une grande partie des informations sur la commune sont extraites de l'ouvrage *La paroisse de Bordezac - Notes d'Histoire*, Ch.-A. Et R. FIGHIERA (1959).

A) Des origines obscures ...

La période étudiée dans le cadre de ce mémoire comprend le XVI^e jusqu'au XX^e siècle. Il est néanmoins intéressant de comprendre quelles sont les origines du village, notamment en terme étymologique. Il existe plusieurs hypothèses sur sa création et sur l'évolution de sa toponymie:

- Bordezac existerait depuis l'Antiquité, comme l'explique le professeur de la Faculté des Lettres d'Aix M. Rostaing. Un homme gallo-romain aurait donné son nom à Bordezac. Celui-ci se nomme Bordesius, qui signifie « Burdo » (un surnom gaulois) . Le suffixe « acum » est également emprunté du gaulois ou des langues celtiques, qui est employé pour désigner un lieu ou un domaine. Toujours selon ce professeur, Bordesius était probablement « un gaulois ayant acquis le droit de cité romaine et ayant latinisé son nom ». L'Antiquité et la période romaine sont cependant vastes, il est donc difficile de dater réellement la toponymie de Bordezac.
- Au Moyen-Âge, Bordezac est nommé sous sa forme latine, telle que « Bordezaco » ou « Bordezacus », extrait du cartulaire de la seigneurie d'Alès en 1345. Au cours de cette période, il n'existait pas de communes, mais des seigneuries. Ainsi, le terroir de Bordezac appartenait à la riche famille de Beauvoir du Roure originaire du Vivarais et du Gévaudan.
- Au cours de l'ancien régime, il existe d'autres orthographes que Bordezac :

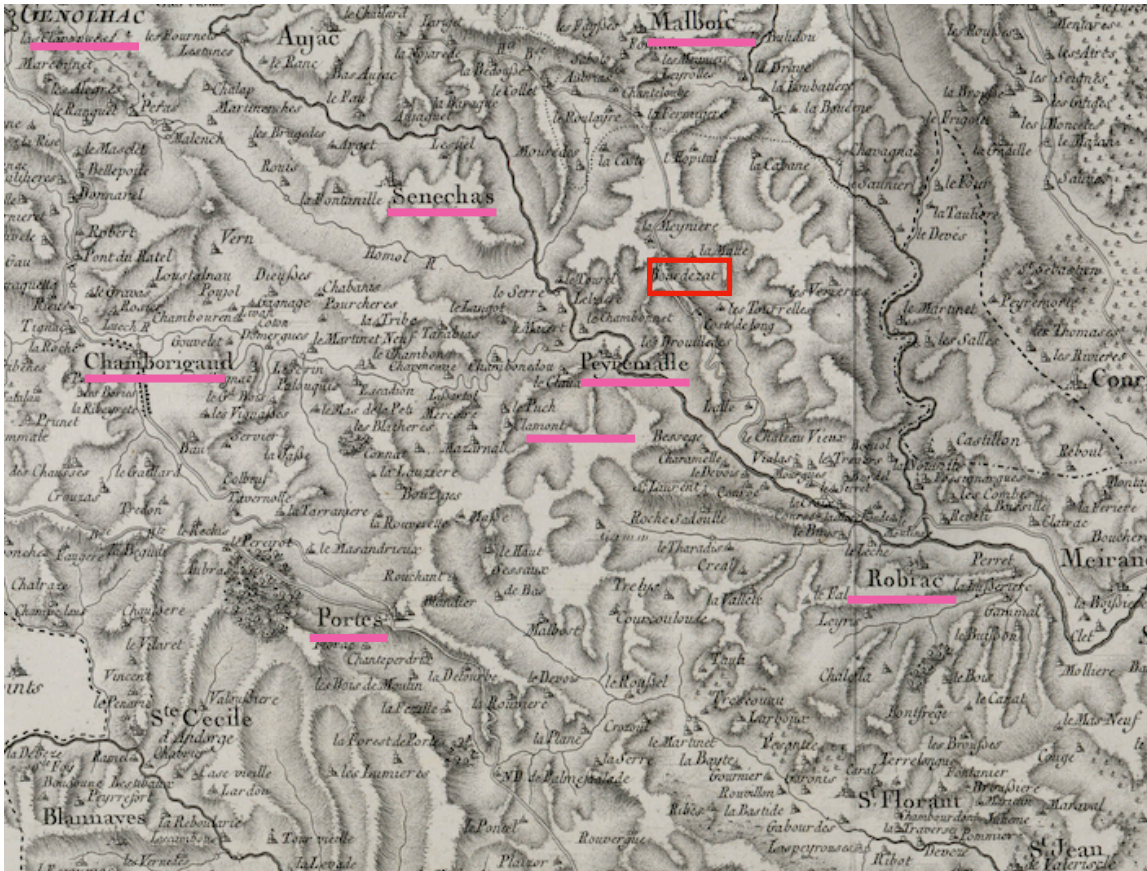
* Bordsesa (selon la carte du diocèse d'Uzès) * Bourdezat (carte des Etat en 1789)

=> D'autres hypothèses existent sur l'origine de la commune même si elles ne sont pas vérifiées. Par exemple, un village à proximité de Bordezac se nomme Aujac. Bordezac signifierai ainsi « Bord d'Aujac ». Cette hypothèse est donc centrée sur un critère géographique.

B) La géographie et le relief du village et aux alentours...

Bordezac est donc à l'origine un petit hameau qui appartient à la paroisse de Peyremale. La paroisse appartient au diocèse d'Uzès, crée au Ve siècle. En terme d'administration civile, ce diocèse est un

territoire qui est divisé en neuf doyennés, avec un total de 207 paroisses. Bordezac appartient au doyenné de Gravières, proche du diocèse de Viviers. La paroisse de Peyremale est quand elle connectée avec d'autres villages cévenols :



Source : BOURGOIN, Carte du diocèse d'Uzès, *Diocèses de la province du Languedoc*, (1781)

Le paysage de Bordezac est similaire aux hameaux et paroisses voisines. En effet, le relief n'est pas très élevé, hormis le point culminant nommé le Serre qui se situe à 460 m d'altitude. Le territoire cévenol entre Robiac et Villefort est varié mais surtout accidenté : des roches cristallines (quartz roses, blancs) en majorité mais aussi d'autres schistes. On retrouve également d'autres roches comme les roches cévenoles, c'est à dire des lauzes. Il est néanmoins complexe de déterminer le relief de Bordezac car les Cévennes offrent des paysages multiples. Il existe plusieurs divisions des Cévennes¹ :

- le Haut Pays (Mont Lozère, Florac)
- les Cévennes Méridionales (le Vigan, Ganges)
- les Cévennes Vivaraises (Villefort, les Vans, Aubenas)
- le Bassin Minier (Bessèges, la Grand Combe)
- la Haute Gardonnenque (Saint Jean)
- la Basse Cévennes(Alès, Anduze)

D'après la carte des délimitations des régions cévenoles (**voir annexe n°12**), Bordezac se situerait à la frontière des Cévennes Vivaraises et du bassin minier gardois. En effet, les Cévennes Vivaraises se situent au nord des gorges de la Cèze. Peyremale est située non loin de la Cèze car la rivière qui

¹ JOUTARD Philippe, *Les Cévennes: De la montagne à l'homme*, Nouv. éd, Toulouse, Privat, 2002.

traverse le village nommé le Luech s'y jette. Bordezac est à proximité même si elle est plus excentrée.

Le village est tout de même alimenté en eau grâce à des petits ruisseaux comme le cours d'eau du Bijour qui se jette dans le ruisseau de Lalle. On peut aussi nommer la source qui provient du hameau des Mourèdes, situé à Malbosc au nord de Bordezac. C'est grâce à ce cours d'eau que deux moulins pouvaient fonctionner.

Les Cévennes vivaraises sont composées soit de grandes montagnes, ou de nombreuses failles. Ce relief accidenté oblige aux habitants de la paroisse de Peyremale et du hameau de Bordezac à s'adapter. Si le sol est souvent pauvre, d'autres cultures sont possibles. En effet, il existe de nombreux bois à Bordezac comme le précisent les matrices cadastrales des habitants de la commune. On y trouve des pins, avec par exemple le bois de la Pivoulière, la forêt des Issarts. Bien sûr, il existe d'autres espèces d'arbres comme le chêne ou encore le mûrier qui est aujourd'hui quasiment disparu. Il était propice à l'exploitation des vers à soie au XIX^e siècle. Enfin, le châtaignier considéré comme le marqueur identitaire des Cévennes. Les paysans pratiquaient plusieurs cultures comme celles du seigle, blé, de la vigne ou encore de l'olivier. Bordezac possède des points communs avec tous les autres domaines des Cévennes. Ce paysage singulier avec de nombreuses vallées se traduit par une adaptation de la culture. On pratiquait la culture en terrasses aménagées en montagne. Ces terrasses se nomment les « accols », « les faïsses » ou encore les « bancels ». Ce mode d'exploitation nécessite un certain savoir faire pour le mettre en place. Il était surtout très important à l'époque, tombé en désuétude aujourd'hui. Ce système permet donc de lutter contre le vent, les pluies trop fortes, d'améliorer l'infiltration et d'assurer une réserve en eau suffisante pour nourrir la végétation.² On retrouve à Bordezac de nombreuses traces de ces exploitations.

Mais le petit village ne se situe pas seulement au sein des Cévennes vivaraises. Bordezac est aussi à la limite du bassin minier. En effet, le sous sol est plutôt riche en minerais comme « *la houille, minerais de fer, mines d'or, or des ruisseaux, mines d'antimoine, baryte* ».³ Je préciserai en détail l'importance des sites miniers de Bordezac, qui ont fait l'objet de plusieurs concessions. L'extraction en charbon est surtout très importante à Bessèges, ou encore à la Grand Combe à partir de 1840. Pour autant, la présence de ces mines illustre une spécificité pour le village.

Enfin, Bordezac possède une spécificité qui va au delà de la période étudiée. À l'extrême ouest de la commune, on peut trouver dans la forêt des dolmens qui démontrent la présence ancienne des hommes dans ces lieux. Un dolmen est une sépulture collective, utilisée du temps des celtes. Cet édifice serait donc très ancien car il remonterait à 4 000 voir 5 000 ans avant notre ère environ. Au

² Association Schisto, « Les terrasses cévenoles », *Bienvenue en Cévennes* (consulté le 19/11/2018), 2018, <https://www.decouverte-cevennes.fr/les-terrasses-cevenoles/>

³ FIGHIERA Ch.-A et R., *La Paroisse de Bordezac : Notes d'histoire*, Nice, Imprimerie Meyerbeer, 1959

cours des siècles, cet édifice a eu plusieurs utilisations comme un abri de berger ou encore un petit habitat.⁴

C) Histoire et population

Au début de cette partie, j'ai indiqué que Bordezac a été l'exemple de nombreux changements territoriaux. Le village est intégré au sein de plusieurs paroisses, puis communes et trouve son indépendance. Je peux établir plusieurs périodes sur l'évolution du village :

- Pendant l'ancien régime jusqu'en 1793 : Bordezac est un hameau qui appartient à la paroisse de Peyremale.

- De 1793 à 1834 : Bordezac appartient désormais à Aujac. Peyremale est quant à elle rattachée à la commune de Portes, située à proximité.

- De 1834 à 1841 : cette période est incertaine mais Bordezac semble être rattachée à nouveau à Peyremale. J'ai pu constater grâce au registre d'état civil que plusieurs nouveaux nés sont originaires de « Bordezac, commune de Peyremale »

- De 1841 à nos jours : Bordezac devient une commune indépendante

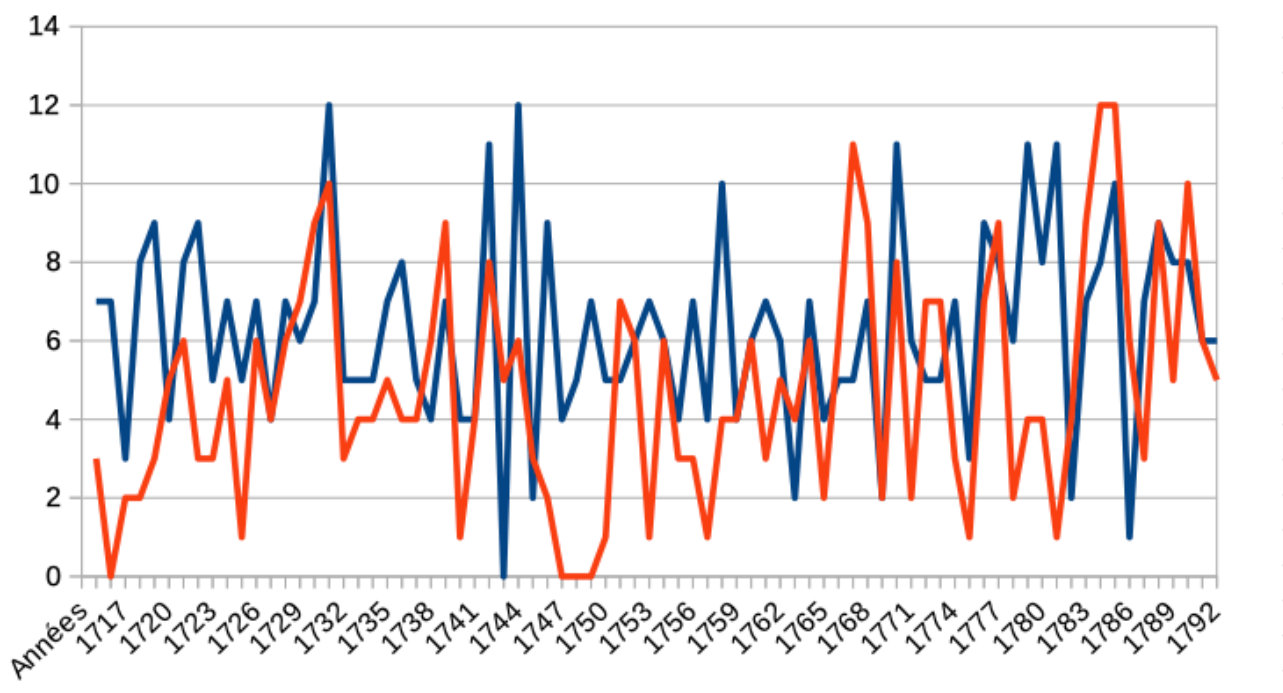
1) Ancien régime - 1793 : Bordezac, lieu dit de Peyremale

Je ne possède pas réellement d'informations sur l'histoire de Bordezac au XVIe et XVIIe siècles. Les registres paroissiaux de Peyremale ont débuté en 1715 car avant cette période il n'y avait pas de prêtre. En effet, c'est à partir du 7 janvier 1715 que « messire Antoine Chalmeton, prêtre bachelier et vicaire perpétuel de l'église St-Geniez de Manduel » prend les fonctions de prêtre dans le village. C'est le rôle du notaire Jean Antoine JAUSSAUD, accompagné du chirurgien Antoine LEGAL et de Jacques BERTRAND de le guider pour remplir toutes les conditions afin d'intégrer le village: « *Ce faisant, avons prit par la main senestre led(it) S(ieu)r Chalmeton, entré dans lad(ite) église Notre-Dame de Peiremale, conduit au devant du grand autel, où il s'est prosterné, genoux en terre, mains jointes, dit plusieurs prières et oraisons, prit l'aspersoir, d'eau bénite aux assistans, sonné la cloche* »⁵. Son apport dans la paroisse est essentiel, notamment à titre généalogique et démographique car les registres paroissiaux commencent la même année, depuis la prise de ses fonctions. Cette source est essentielle car elle permet de déterminer la population à Bordezac grâce à la rédaction des baptêmes et des décès par le prêtre. C'est grâce à ses données que j'ai pu établir une courbe de la population, de son évolution :

⁴ « Peyremale - Article - Menhirs, dolmens et tumulus » - http://peyremale.village.free.fr/kwsphp_v1.6.835/kwsphp_v1.6.835/index.php?mod=articles&ac=commentaires&id=34

⁵ JAUSSAUD Pascal, « Peyremale, Peyremalencs, Peyremalès », *Peyremale*, n°8, juillet 2004
Lien : http://peyremale.village.free.fr/kwsphp_v1.6.835/kwsphp_v1.6.835/index.php?mod=articles&ac=commentaires&id=48

Titre : Nombre des naissances et des décès à Bordezac en fonction des années (1715-1792)



Légende : Bleu = Naissance , Orange = Décès

Le graphique démontre que les courbes sont très changeantes. Il est difficile de déceler des réelles crises démographiques suite à un nombre de décès plus élevé que le nombre de naissances. On peut néanmoins remarquer que le nombre de naissances paraît plus importants que les décès, malgré des pics de mortalité important. Ces pics peuvent être la conséquence de plusieurs facteurs comme des épidémies ou des crises climatiques. Je n'ai pas de documents à disposition pour prouver le lien entre la mortalité élevée et ses crises. On peut néanmoins faire des hypothèses :

- le pic de mortalité élevé en 1739 peut faire référence à la crise frumentaire de 1738-41 suite aux fortes pluies qui ont détruit les récoltes. La pluie peut être un élément dévastateur car elle endommage le blé, principal source d'alimentation des habitants. Les mauvaises récoltes entraînent ainsi une hausse des prix du pain. De nombreux habitants ne peuvent pas payer, c'est le début de la disette. Dans toute la France entre 1739 et 1741, il y a eu des hivers très froids et des saisons pluvieuses. À Bordezac, on compte 9 décès à cette période.

- Un autre pic important correspond aux années 1768-69⁶ : il peut s'agir de l'épidémie de la variole, source d'un fléau pour les habitants, surtout pour les enfants. Dans le cadre de cette épidémie, il existe de réelles remises en question notamment sur les mesures hygiénistes (circulation de l'air, changement de vêtements...).

De même, j'ai remarqué que la paroisse de Peyremale a subi plusieurs inondations au cours du XVIIIe siècle :

⁶ « Les crises démographiques atténuées du XVIIIe s » Lien : <http://patrimoineethistoiredchazellesurlyon.fr/wp/wp-content/uploads/2017/04/Les-crisis-atténuées-du-XVIII°-siècle.pdf>

- Par exemple, le 19 février 1761, Jeanne MEYNIER décède à l'âge de 98 ans, originaire de Malons et « *demeurant depuis cinq ou six ans chez M.COSTE son neveu à Bordezac* ». Le curé révèle qu'elle « *a été enterrée au cimetière de la paroisse malgré l'inondation considérable d'hier* ».7

- Un article précise également que Peyremale a été marqué par les inondations du 9 septembre 1772, suite à la montée des eaux de la Cèze. La crue de la rivière était si importante qu'elle emporte des enfants voire des familles. On peut prendre l'exemple du meunier Paul CHAMBOREDON : « *il eut le malheur de perdre sa femme avec cinq enfants que l'eau entraîna avec le plus haut étage dudit moulin et tous ses effets, au moyen de quoi il se trouve réduit dans le plus triste état & dans une mandicité affreuse* »8.

Les inondations au sein de la paroisse de Peyremale sont un sujet sensible pour les habitants de Bordezac à plusieurs titres. Pour se rendre à l'église paroissiale de Notre Dame, ils devaient descendre un sentier qui dévale jusqu'à la rivière, traverser un petit pont puis remonter pour atteindre le centre de la paroisse. Le chemin était très difficile d'accès, au point d'en faire une enquête demandée par les habitants du petit hameau. Si la Cèze est en crue, les villageois de Bordezac se rendaient ainsi à Malbosc un peu plus au Nord. Après réflexion, le prêtre Joseph Clary accepte la construction d'une chapelle pour les Bordezacois à partir de 1746, « *en raison de la distance de la Cèze inguéable la plus grande partie de l'année et sans pont, deux raisons qui rendent difficile la pratique des devoirs de catholicité aux habitants de Bordezac* ».9 Au départ, le prieur de Peyremale est réticent vis à vis de cette décision.

Cette chapelle serait en l'honneur de saint Joseph, « le patron des agonisants ». D'ailleurs une peinture est représentée en son honneur, il y était inscrit « Saint Joseph, priez pour nous ».10

Même si Bordezac était dépendant de Peyremale, il existait déjà une volonté d'autonomie voire d'indépendance, notamment grâce à l'action des syndics de la communauté. L'action de ces syndics tels que Jean COSTE, Louis GARIDEL et Antoine GARIDEL est essentielle car elle a permis à la chapelle de voir le jour. Par la suite, la chapelle eu droit à plusieurs dotations de la part de l'abbé Clary. En 1748, la chapelle est bénie par le prêtre Clary qui donne la première messe. Celui-ci effectue par la suite de nouvelles donations envers le petit édifice. Dès lors, de nombreux pèlerins viennent à Bordezac pour « participer à la fête paroissiale de saint Joseph » tous les 19 mars.11 En

7 BROZER - Peyremale 1757-67 p.141

8 JAUSSAUD Pascal, « Peyremale, Peyremalencs, Peyremalès », *Peyremale*, n°3, octobre 2002 http://peyremale.village.free.fr/kwsphp_v1.6.835/kwsphp_v1.6.835/index.php?mod=articles&ac=commentaires&id=11

9 FIGHIERA Ch.-A et R., *La Paroisse de Bordezac : Notes d'histoire*, Nice, Imprimerie Meyerbeer, 1959, p.12-13

10 Ibid p.57

11 « A l'église de Bordezac, on fêtera la Saint-Joseph » <https://www.midilibre.fr/2016/03/14/feter-saint-joseph-a-bordezac,1299665.php>

septembre 1750, la chapelle acquiert une nouvelle légitimité grâce à la venue de l'évêque d'Uzès, Monseigneur Bonaventure Bauyn.

Cependant, la vie de la chapelle est en danger car les 41 habitants de Bordezac, accompagnés des 18 personnes des Drouilhèdes et des 3 habitants du Chambonnet font face au refus d'un service religieux de la part du prêtre de Peyremale. Malgré certains arrangements accordés entre Peyremale et Bordezac sur la présence du vicaire au hameau, il faut attendre 1789 pour obtenir ce service religieux régulier.

2) Bordezac, lieu dit de la commune d'Aujac

Cette période de l'histoire de Bordezac est beaucoup plus floue. La Révolution Française bouleverse complètement les habitudes des personnes, l'administration. Cette voie vers la sécularisation et la déchristianisation entraîne une nouvelle administration territoriale en France. De même, cela se traduit par une fermeture des églises et des presbytères ou encore la vente des biens nationaux. Les paroisses deviennent des communes. Il faut encore attendre plusieurs décennies pour que Bordezac devienne une commune à part entière. Le service religieux régulier à Bordezac ne dure pas longtemps car à partir de 1791, la chapelle devient une simple annexe de l'église d'Aujac. Les archives de catholicité sont désormais à titre privé, dans le cadre de l'Eglise. Ces registres datés entre 1788 et 1819 à Aujac confirment que Bordezac était un hameau à cette époque.

De même, le 1er cimetière est créé à partir du 5 mai 1793.¹² Même si la Révolution Française n'a pas provoqué de mort à Bordezac, contrairement aux Vans en Ardèche où neuf prêtres furent tués. Cependant, le culte est supprimé, la chapelle est transformée en écurie et la cloche de la chapelle est apportée à Alès et fondue. Seuls le calice et les chandeliers furent cachés au bois de « la Pinède ». Après le Concordat et le rétablissement du culte, Bordezac est maintenue comme annexe d'Aujac, assuré par l'abbé François Justin Pradel. L'ouvrage sur la paroisse de Bordezac révèle également qu'il y a une volonté importante pour les habitants de conserver un culte religieux régulier et de construire un presbytère. Cela se traduit par des enquêtes multiples au cours des années 1810 - 1830. Afin d'attirer plus de monde pour le pèlerinage de saint Joseph, le village demande une indulgence plénière qui est accordée par le pape Grégoire XVI en 1838.

3) Le village : un site minier à exploiter

Au début de cette partie, j'ai précisé que Bordezac se situait à la frontière du bassin minier. Des minerais d'antimoine ont été découverts au hameau de Frayssinet et exploités par le propriétaire Antoine REBOUL, au début du XIXe siècle. Cette concession a été rachetée par la suite par Joseph REBOUL selon une ordonnance royale le 17 mai 1838. Le terrain mesurait 130 hectares. 10 ans plus tôt, une concession a également été effectuée concernant les mines de Lalle. Ce territoire se situe entre Bordezac et Gagnières. Le minerai d'antimoine est utilisé pour l'allier au plomb dans le but de fabriquer des munitions de fusil ou encore des caractères d'imprimerie.

¹² FIGHIERA Ch.-A et R., *La Paroisse de Bordezac : Notes d'histoire*, Nice, Imprimerie Meyerbeer, 1959, p.31

Enfin, une autre concession ferrifère est créée par ordonnance royale en date du 5 mars 1833, en faveur de la compagnie Deveau, Robiac Lassagne et SILHOL. Le terrain concédé mesure 580 hectares. On estime que cette concession, qui appartenait autrefois à M. HUMANN fournit environ 48 000 tonnes de minerai par an.

4) Indépendance de Bordezac et mise en place de la paroisse

a) Bordezac, la paroisse

Bordezac est érigé en tant que commune à part entière le 14 juin 1841 grâce à une ordonnance royale. Cette décision est certainement due suite à la volonté d'indépendance des habitants au cours de plusieurs décennies. Par la suite, les habitants veulent également ériger leur commune en paroisse. C'est le début de la construction du presbytère, puis de la chapelle du Sacré Coeur en bas de la commune (la Côte de Long). C'est à partir du 3 juillet 1843 qu'un décret est signé à Neuilly par le roi Louis Philippe, dans le but de séparer l'église de Peyremale de la chapelle Saint Joseph de Bordezac. L'intérim de la paroisse du village est assuré par l'abbé Simon DUMAZERT.

Dès lors, il existe un nouvel objectif pour les habitants : la construction d'une nouvelle église. En effet, si Bordezac est devenue indépendante c'est parce que la population s'est fortement accrue. Il faut donc accueillir les personnes dans un plus grand édifice. Après réflexion, le Conseil municipal décide de construire la nouvelle église « sur l'emplacement de l'ancienne »¹³ le 15 novembre 1851. Néanmoins, l'état ne peut pas payer sa construction. La commune parvient à rassembler 17 605 francs au total. L'Eglise est achevée en mars 1859 et est célébrée par l'évêque de Nîmes Claude Henri Augustin PLANTIER le 17 septembre :



Caractéristiques de l'Eglise :
Style : Ogival
Nombre de nefs : 3
Mesures : 19,5 m (L) x 10;65 m (l) x 11,50 m (H)
Rosace : 9 vitraux de couleur
Escalier à 5 marches
Statue de Saint-Saint-Joseph (1885)
Nombre de cloches : 2 (la 1ère de 83 kilos, bénie en 1887, la 2nde plus grosse baptisée en 1869).
Source : midilibre.fr

De même, la commune comporte de nombreux croix, avec un total de six :

¹³ Ibid, p.38

Croix	Date	Signification / Description
Croix au nord de l'église	1848	Emblèmes eucharistiques enlacés de 2 coeurs, détruite et remplacée par une croix de fer
Croix au quartier du Légal	1855	Il est écrit « Jubilé 1855 », restaurée en 1956
Croix au quartier des Conorts	1869	Objectif: clôturer les exercices du jubilé de Pie IX
Croix sur l'ancienne route royale	1875	Croix placée sur un piédestal
Croix aux Taillades	1880	Suite à une mission prêchée la même année
Croix sur le chemin de la crête		En l'hommage du calvaire de Jean Louis Clément de Pagès, Chevalier de Lavernarède

b) La commune

La commune devient indépendante à partir de 1841, mais est encore administrée par Peyremale jusqu'en décembre de la même année. En effet, la mise en place de la commune nécessite une certaine administration, comme le précise le procès verbal des opérations de l'assemblée des électeurs communaux » le 21 novembre 1841¹⁴ : « Joseph DUMAZERT, maire provisoire de la dite commune ». Malgré l'acquisition de l'autonomie de la commune, son statut n'a pas été toujours fixe. Plus encore, Bordezac a failli perdre son autonomie au cours du XIXe siècle. Par exemple, une discussion a pour objet de supprimer la commune. Finalement, ce projet est refusé. Le facteur de ce refus est certainement suite à un nombre suffisamment élevé des habitants dans la commune.

5) Les lieux dits de Bordezac et ses édifices

La commune est très étalée, dispersée et divisée en deux parties principales :

Partie haute de Bordezac	Partie basse de Bordezac
Le village	Maubarezine, la Boudène, la Côte de Long
La Forge, Tendils, les Taliens, les Plantades, Le Lauzas, La Forge, Les Fontaniels, La Frigulière, le Rouve, Serre de la Jouasse, Les Costes, Les Taillades, Le Ferratas, l'Homme mort, Les Minières, l'Hospitalet, Petits Freissenets, Arnagous, la Mathe, les Freissinets, Conort	Garde Guillens, la Figeirettes, le Cabanel, les Rompudes, les Martines, les Sabottes
La cabane, Combe des Abeilles, Trémoulares, Combe de l'Eglise, La Serrette, Rieubert, la Chanau, Travers de Combe Escure, Ranc Corbier	
Les Champs, Chabot, Villeneuve, Légal, les Issarts, la Frezille, Ranc de Létril, Rochoules, Mas Nicolas, Baraque, Les Vigés, Pied de Coste, le Sauvezon	

¹⁴ Procès verbaux des opérations de l'assemblée des Electeurs communaux - 3 M 92 - 1841-43

Ces nombreux lieux-dits ont des origines étymologiques spécifiques. Il ne s'agit pas de tous les citer mais plusieurs en particulier. Certains noms de ces hameaux sont à l'origine des noms de ferme comme la Côte de Long (Col de Long), la Matte, la Mazade, la Meynière, Veirariès. D'autres hameaux comme le Cabanel (cabane, hutte de chasseurs) ou encore Fraissinet (lieu planté des frênes).

La population est plus ou moins élevée selon les différents événements historiques. Par exemple, la population atteint son apogée en 1861 avec 986 habitants. La commune gagne plus de 400 habitants en 5 ans. On peut justifier cette augmentation significative grâce à plusieurs facteurs : l'industrialisation avec l'importance des mines dans le bassin minier gardons, l'exploitation des vers à soie.. Néanmoins, 5 ans plus tard, la commune compte 535 habitants. Malgré cette baisse, Bordezac est un petit village plutôt prospère. Au début du XXe siècle en 1906, le recensement¹⁵ révèle plusieurs aspects :

- Né en 1905-1906 : 14 personnes - 1886 à 1906 (1 à 19 ans) : 239 personnes

- 1866 à 1885 (20 à 39 ans) : 201 - 1846 à 1865 (40 à 59 ans) : 139 - 1845 et avant (60 ans +): 80

Le recensement révèle que la population du village est très jeune. La majorité des habitants ont entre 1 et 19 ans. La seconde tranche d'âge concerne les personnes âgées entre 20 et 39 ans. Cette donnée est source de dynamisme car elle favorise une main d'oeuvre plus importante.

Avant tout, cela se traduit par la mise en place de deux écoles primaires au nord et au sud du village. Précisément, cela se traduit par la construction d'une mairie-école au chef lieu. La seconde est une école mixte, créée au hameau de la Côte de Long.¹⁶ Une photo en date de 1924 représente les élèves de l'école de la mairie, comme on peut le voir en annexe (**voir photo n°1**). Néanmoins, il n'existe plus d'école à Bordezac depuis quelques décennies.

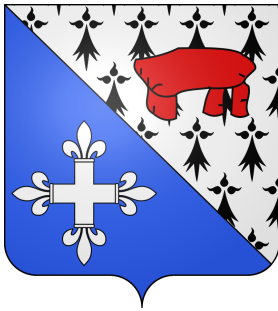
a) Bordezac et la Grande Guerre

La 1ère Guerre Mondiale a été meurtrière sur le territoire français. Chaque commune est exsangue car elle a perdu plusieurs de ses habitants. À Bordezac, 28 hommes sont morts pour la patrie. Quelques années après la Grande Guerre, il existe une volonté de rendre hommage à ces soldats morts pour la France. L'Abbé Joseph ROUX (1929-32) prend l'initiative de poser dans l'église une plaque commémorative en l'honneur de ces soldats. Celui-ci est particulièrement sensible car il a été blessé à la main au cours de la guerre.¹⁷ Par la suite, un monument aux morts est édifié devant le cimetière pour leur rendre hommage (**voir photo n°2**).

¹⁵ AD 30 - Recensement - Bordezac - 6 M 196 (1906)

¹⁶ Voir plus en détail : AD 30 - 2 O 395 - Bordezac - Mairie-écoles : construction d'une école

¹⁷ FIGHIERA Ch.-A et R., *La Paroisse de Bordezac : Notes d'histoire*, Nice, Imprimerie Meyerbeer, 1959, p.31



b) Blason de la commune

Le blason de Bordezac a été créé récemment, certainement au XIX^e siècle après la création de la commune en 1841. Les blasons communaux sont en majorité récents et ont pour objectif de marquer l'identité du village. Voici le blason de Bordezac :

« *Tranché au 1 d'hermine chargé d'un dolmen de gueules ; et au 2 d'azur à une croix fleurdelisée* »

La commune m'a fourni des explications sur ce blason et son contenu : L'hermine fait référence au fond du blason de la commune d'Aujac. Quant à lui, l'azur fait référence à Peyremale. C'est donc une fusion des deux communes. Pour rappel, Bordezac a été dépendant de Peyremale et d'Aujac au cours des siècles. Le dolmen marque la spécificité de Bordezac, tandis que le rouge représente la couleur du Gard ou plus généralement du Languedoc. Enfin, « le bâton de pèlerin ou le bâton surmonté d'une croix fleurdelisée *« fait au XV^e et XVI^e siècle l'attribut de Joseph de NAZARETH; ceci pour rappeler le pèlerinage à Saint Joseph du 19 mars »*.¹⁸

c) Bordezac aujourd'hui

À partir du XX^e siècle, la commune a subi une baisse de sa population. La désindustrialisation à la fin du siècle entraîne un départ plus important dans les villes du bassin minier du Gard comme Bessèges, la Grand Combe. Il en est de même pour Bordezac, même si le petit village a une population plutôt stable avec 400 ou 450 habitants. Aujourd'hui, Bordezac est un petit village prospère situé dans la zone d'adhésion du parc national des Cévennes. Son micro-climat (peu de jours de gelées durant l'hiver) est très apprécié des habitants et des vacanciers. D'ailleurs « les anciens » nommaient le village « le petit Nice ». Il est également proche du parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Le village étant divisé en deux parties, il possède deux mairies, la principale au



La mairie de Bordezac (Bordezac haut)

centre du village, l'annexe à la Côte de Long :

Même si Bordezac ne possède pas de commerce, le petit village est source de nombreuses activités : randonnées, autres sports, visite des paysages cévenols ou des dolmens à l'extérieur du village ainsi que de nombreuses locations de vacances.

¹⁸ Ces informations proviennent des archives de la commune

II) Le couple principal : Alexis Frédéric JAUMES et Rosalie CHAMBOREDON

1) Etude anthroponymique : Onomastique

Le patronyme JAUMES est peu fréquent sur le territoire français. Il est surtout employé dans le sud de la France, notamment dans le Roussillon, ou encore dans le Massif Central. Ce nom de famille est en réalité une variante catalane du nom anglais JAMMES. Plusieurs dérivés sont apparus comme les diminutifs JAUMET et augmentatifs JAUMARD. Le patronyme anglais donne en français le nom de « JACQUES ». Il est possible que l'étymologie du nom étudié soit donc une variante catalane, occitane.

Jacques ou encore Jaume étaient souvent employés en tant que prénom au Moyen Âge. Je pense par exemple à l'apôtre saint Jacques le Majeur, qui a donné son nom au pèlerinage de st Jacques de Compostelle. Le nom Jacques est un dérivé de Jacob, issu de la forme latine Jacobus ou encore de l'hébreu « Ya'aqov » signifiant « talon ».¹⁹ Cette variante latine a en effet autorisé diverses formes selon les régions: JAIMES en Gascogne, JAMME/ JAMME dans le Languedoc ou encore JACOMET...²⁰ En général, les « Jacques » sont souvent associés aux paysans qui ont participé à la Jacquerie. C'est également un sobriquet pour désigner un homme marginalisé, ou une personne qui agit stupidement.²¹ Alexis Frédéric JAUMES et ses ancêtres avant lui étaient des agriculteurs, cultivateurs. Je peux donc émettre l'hypothèse que les métiers exercés par la famille JAUMES sont une caractéristique particulière liée à l'étymologie de leur nom de famille.

Il est nécessaire d'étudier la répartition du nom JAUMES. La variante JAUME est un peu plus fréquente JAUMES, même si il existe une augmentation ces dernières décennies, comme le précise l'INSEE²² :

Titre: Nombre de JAUMES / JAUMES en France (1891-2000)

	1891-1900	1901-1910	1911-20	1921-30	1931-40	1941-50	1951-1960	1961-70	1971-80	1981-90	1991-2000
JAUMES	7	23	16	25	19	29	25	30	33	10	11
JAUME	86	130	121	143	115	151	143	138	136	104	?

Le nom JAUMES est donc peu utilisé, ce qui prouve que plusieurs descendance se sont éteintes et que les déplacements de ces différentes familles sont plutôt restreints.

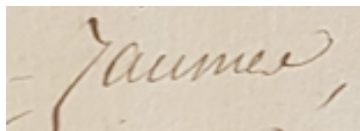
¹⁹ MERGNAC Marie-Odile, al., Dictionnaire historique des noms de famille, Paris, Nouveau Monde Editions, 2005

²⁰ ASTOR Jacques, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, Millau, Editions du Beffroi, 2002.

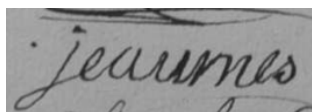
²¹ Définition Jacques - CNRTL - <https://www.cnrtl.fr/definition/jacques>

²² Fichier des noms patronymiques - JAUMES / JAUME - INSEE

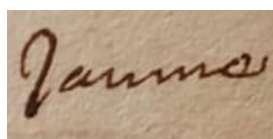
J'ai donc pu constater dans les actes que le nom JAUMES avait plusieurs variantes orthographiques, que ce soit pour le nom d'Alexis Frédéric JAUMES au cours de sa vie, ou pour les générations antérieures. En effet, les variantes orthographiques des patronymes sont nombreuses jusqu'à la fin du XIXe siècle, avant de se stabiliser au XXe siècle. Il est donc important à mon sens de répertorier toutes ces orthographes, qui sont plus ou moins évidentes, pour ne pas oublier des informations sur la famille:



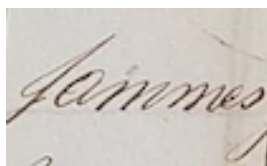
« Jaumes »
Source : Contrat de mariage - 2 E
Notaire Antoine REBOUL



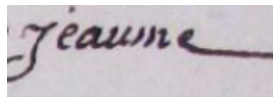
« Jeaumes »
Source : Mariage,
Malbosc, 1842



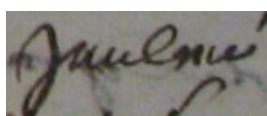
« Jaume »
Source : NMD Bessas (07),



« Jammes »
Source : TS - 3 Q



« Jaume »
Source : Notaire Jacques
FABREGAT - 2E 10044



« Jaulme »
Source : Notaire Jean Baptiste ROBERT - 2 E 22381, p.903

L'étude de l'étymologie de ce patronyme permet cependant de faciliter les variantes orthographiques de « JAUMES ».

A) Le mariage

1) L'acte de mariage

L'acte de mariage est une source essentielle pour comprendre les différentes caractéristiques de l'union des ces deux familles. À partir de ce document, je me suis centrée sur différentes comparaisons entre ce cas précis et des études historiques. Il s'agit de démontrer si les deux parties étudiées ont des caractéristiques particulières, ou au contraire des similitudes avec les autres couples au cours du XIXe siècle.

Premièrement, Alexis Frédéric JAUMES se marie avec Rosalie CHAMBOREDON, sa cousine au 5ème degré du côté paternel²³, le 24 janvier 1842 à Malbosc, une petite commune située sur la frontière ardéchoise²⁴. Je n'ai pas tout de suite cherché dans cette commune car le couple et ses enfants ont vécu à Bordezac. En effet, les deux communes sont plutôt proches, puisque 5 km

²³ Voir arbre généalogique p.87 : leur ancêtre commun est Jean BORNE

²⁴ Etat civil Bordezac 1833-62 : 5 Mi 19 45

environ les séparent à vol d'oiseau. Cependant, sur l'acte de décès de l'épouse, le 28 février 1865, il est stipulé qu'elle est native « *des Mourèdes, commune de Malbosc* ». En théorie, le mariage doit être célébré dans une commune des deux épouses, traditionnellement dans le village de l'épouse. Le couple s'est donc effectivement marié à Malbosc le 24 janvier 1842, officialisé par le maire Jean Joseph BALMES. Certaines informations de ce mariage permettent de reconstituer la vie de ces deux personnes.

Alexis Frédéric JAUMES est âgé de 32 ans, il est donc considéré comme majeur. Son épouse est quant à elle mineure, âgée de 19 ans. En effet, la majorité matrimoniale est fixée à 25 ans pour les hommes et 21 ans pour les femmes depuis la mise en place du code napoléonien en 1804. Il est surtout intéressant de comparer ces âges avec la moyenne nationale à cette époque. Cette initiative permet de comprendre l'évolution du couple dans la société, en rapport avec un cas concret. Selon une enquête sur l'âge moyen au premier mariage d'après l'Etat civil et les recensements²⁵ en France, l'époux a en moyenne 27,5 ans contre 24,6 ans. Cette donnée est intéressante car elle révèle que l'écart moyen entre les mariés est plutôt faible, contrairement à mon couple.

Il est également stipulé dans le mariage l'origine et le lieu de résidence des époux. Rosalie CHAMBOREDON est la fille d'Alexis et de Rosalie BARTHELEMY, domicile et née dans la commune de Malbosc.

Alexis Frédéric JAUMES est le fils de Jean et de Victoire NADAL. Cependant, les parents et le fils se sont déplacés avant le mariage. En effet, Alexis Frédéric est né dans la même commune que l'épouse. Pourtant, il est précisé qu'il résidait déjà à Bordezac le 24 janvier 1842. J'ai donc essayé de retracer la mobilité géographique de celui-ci grâce à plusieurs sources à ma disposition. Il est difficile de recréer les changements spatiaux car il manque de nombreux documents qui concernent les dates avant 1842. Voici donc les différentes sources que j'ai consultées :

- le recensement de la commune de Malbosc. Le recensement ne commence qu'en 1841. J'ai donc recherché le recensement le plus ancien en 1841²⁶. Certes, des membres de la famille JAUMES sont présents. Je n'ai cependant pas trouvé Alexis Frédéric, ni ses parents dans la commune à cette époque. Ils se sont donc certainement déplacés avant. Il est cependant important de préciser que les premières pages du document sont déchirées. Il est donc impossible de savoir si la famille y était inscrite.

- Le contrat de mariage contracté entre les deux époux le 23 décembre 1841²⁷. Il est écrit que l'époux et ses parents demeurent « au lieu et commune dudit Bordezac ».

- Le cadastre est un outil pour comprendre ici à quelle période Alexis Frédéric JAUMES a acheté des biens dans sa nouvelle commune de résidence. Cependant celui-ci a acheté sa maison après son mariage, en 1844. Je détaillerai précisément dans ce mémoire le nombre de meubles et immeubles qu'il possède. Il n'y a donc pas de trace de son existence dans le village avant 1841.

²⁵ HENRY L., HOUDAILLE J., « Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage », *Population*, vol. 34, n° 2, 1979, p.403-442 (voir graphique)

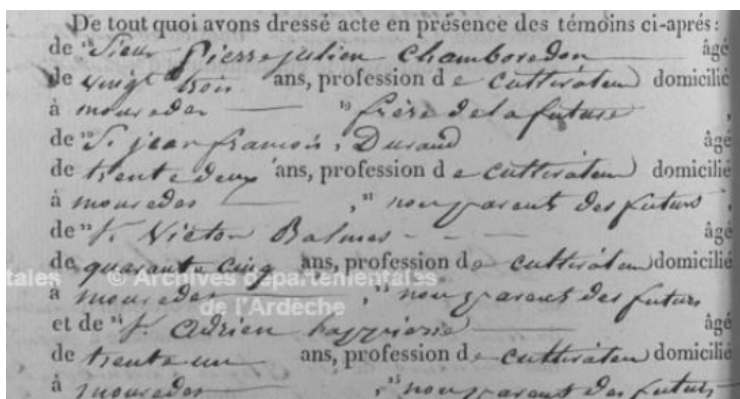
²⁶ AD 07 - Recensement - Malbosc - 1 Mi 554 - 1841

²⁷ Notaire Antoine Hercule REBOUL - Bordezac - 2 E 20 80 - (1840-41)

- Un acte de vente contracté entre le dit JAUMES et son oncle François Xavier, à Bordezac le même jour que le contrat de mariage²⁸. Il confirme que François Xavier vend à son neveu des terres, châtaigneraies, immeubles et meubles à Bordezac.
- Enfin, une adjudication stipule que les parents d'Alexis Frédéric résidaient à Bordezac à la Mazade depuis 1819.

Comment expliquer cet achat dans une nouvelle commune? Je peux établir plusieurs hypothèses, pour expliquer les facteurs de cette mobilité. On peut dire que le XIXe siècle incarne « la transition de la mobilité » selon l'historien Michel Oris en 1993 dans les Annales de démographie historique. Il existe par exemple le facteur du dynamisme des villes. Pourtant, le domaine géographique étudié se situe dans les Cévennes. Il existe également l'enjeu de la conjoncture économique. Il est précisé dans l'acte civil de mariage que l'époux et ses parents sont cultivateurs, comme une grande majorité de la population française. Il n'est pas rare pour les personnes qui travaillent dans le milieu agricole de se déplacer pour trouver de meilleures terres. Différentes temporalités entrent donc en scène. Il peut s'agir d'une courte temporalité avec l'exemple des emplois saisonniers. Or, ce cas est spécifique puisqu'il s'inscrit dans la durée pour s'installer. C'est un déplacement à échelle locale. Les ventes des biens immobiliers sont généralement effectués entre les membres de la famille afin de conserver le patrimoine pour les descendants.

Un autre renseignement important mérite mon attention à propos des mariages. Le rôle des témoins a en effet un enjeu essentiel à plusieurs titres. Il faut distinguer ceux qui appartiennent ou non à la famille. La place des témoins familiaux est cruciale pour déterminer le rôle de la famille et son influence auprès du couple. Au XIXe siècle, la famille possède toujours une place déterminante pour le quotidien et les événements d'un de ses membres. Les témoins avaient déjà une place importante dans le cadre de la cérémonie religieuse pendant l'Ancien Régime. On assiste donc à une certaine continuité depuis la sécularisation du mariage. Mais en réalité, la sélection des témoins est précise. C'est un indicateur intéressant pour comprendre la portée du « réseau familial », dans le cadre de la famille JAUMES. Voici les quatre témoins présents pendant la cérémonie :



Source : Mariage à Malbosc (1842)

Témoins : Pierre Julien Chamboredon, Jean François Durand, Victor Balme, Adrien Tappier

²⁸ Notaire Antoine Hercule REBOUL - Acte n°878 - 2 E 20 80 - (1840-41)

J'ai pu constater qu'un seul témoin est apparenté à un des deux époux. Pierre Julien CHAMBOREDON est le frère de la future épouse. D'autres éléments importants sont à souligner : tous les témoins appartiennent à la même catégorie sociale, comme l'époux. Ils sont tous cultivateurs. Ils habitent également dans le même hameau de la commune de Malbosc. Des études ont été réalisées²⁹ pour établir une corrélation entre les caractéristiques des témoins (famille, classe sociale, âge, lieu de résidence) et des époux. Un travail est réalisé à la Haye pour mettre en avant un lien entre les relations de parenté entre les témoins et conjoints, selon le groupe social du mari. Cet exemple peut s'appliquer pour ce mariage précis. Dans le cadre de cette étude, un tableau différencie plusieurs catégories sociales comme l'élite, les travailleurs manuels qualifiés et le prolétariat en fonction du nombre de témoins parents. Je peux dire ici que Alexis JAUMES appartient à la catégorie des travailleurs manuels qualifiés. Ainsi le pourcentage le plus important qui concerne le nombre de parents témoins pour cette catégorie est celui de la présence de 1 témoin parent (soit 28,9 %). Le réseau familial est donc présent, mais il est moins développé que pour les catégories les plus élevées. En effet, j'ai remarqué un réel écart avec les époux bourgeois, qui sont accompagnés de 3 ou 4 témoins apparentés. Cette tendance révèle en fait la volonté de rester en famille pour la catégorie bourgeoise, c'est à dire un entre-soi.

À partir de cet exemple, j'ai réalisé un comptage du nombre des témoins apparentés lors des mariages à Malbosc en 1842:

Nombre de témoins apparentés en fonction des 18 mariages à Malbosc en 1842

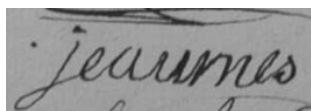
Témoins apparentés	Les mariages en 1842
0 témoin parent	11
1 témoin parent	2
2 témoins parent	1
3 témoins parent	0
4 témoins parent	0

Les époux mariés en 1842 appartiennent en grande partie à la catégorie populaire ou aux travailleurs qualifiés. Cette approche confirme que le nombre des témoins apparentés dépendent de la catégorie sociale des époux. Des critères spécifiques peuvent expliquer le choix des témoins comme le choix endogamique (l'appartenance à la même catégorie sociale) ou encore la proximité géographique. La solidarité professionnelle et le voisinage prennent une place beaucoup plus importante pour les catégories moyennes ou populaires. L'étude de Vincent Gourdon souligne néanmoins l'importante progression du frère en tant que témoin. Il est vrai que c'est souvent l'oncle qui joue un rôle essentiel sur les liens familiaux. J'insisterai plus tard le lien entre Alexis Frédéric JAUMES et son oncle François Xavier. Mais dans le cadre de ce mariage, c'est le frère de l'épouse

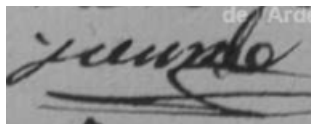
²⁹ GOURDON Vincent, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, Economie, Societe*, vol. 27e année, n° 2, 2008, p.61-87.

qui apparaît comme le témoin. L'étude que j'ai citée ci-dessus précise que l'implication des frères et beaux frères en tant que témoins progresse à partir de la moitié du XIXe siècle.

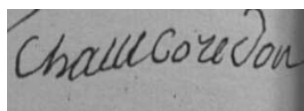
Enfin, le mariage se termine par la signature des témoins requis, des époux et de leurs parents respectifs. Les quatre témoins ont signé, suivi de l'époux, et des pères des deux parties :



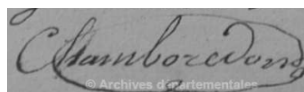
La signature de Jean
JAUMES, père de l'époux



La signature de l'époux



Signature de Alexis
CHAMBOREDON, père de
l'épouse



Signature de Pierre
CHAMBOREDON, frère
de l'épouse

J'ai seulement inclus les signatures qui concernent les familles JAUMES et CHAMBOREDON. Il est également précisé que l'épouse et les mères des deux parties ne savent pas écrire. Là encore, je préfère comparer cet indicateur, sur l'évolution de l'instruction féminine, avec une moyenne nationale. Une étude s'intéresse sur l'approche de l'illettrisme en France au XIXe siècle³⁰. En réalité, l'enquête concerne les signatures de 3 000 familles sur l'ensemble du territoire. Un graphique détermine le pourcentage des signatures pour les hommes et les femmes en fonction des années de 1800 à 1900 (voir Annexe n°1). Certes, les taux de non signature diminuent de plus en plus depuis la Révolution Française. Pourtant au cours de l'année 1842, date du mariage du couple, environ 38% des femmes savent signer contre 59% des hommes. L'écart entre les deux sexes est encore important et commence à se réduire dans les années 1880. Malgré une croissance de l'alphabétisation au XIXe siècle, le niveau d'instruction est encore faible pour les femmes. L'étude de Jean Pierre Pélissier et de Danièle Rébaudo s'accompagne du taux d'illettrisme pour les femmes selon les régions (voir Annexe n°2). J'ai constaté que le pourcentage de non signature est particulièrement élevé dans le centre, l'ouest et sud de la France. A mon sens, cette disparité s'explique par la fracture entre les départements plus urbanisés et ruraux. En ce qui concerne la période 1823-1842, le taux d'illettrisme pour les femmes est très élevé en Ardèche, soit entre 74 et 100%. Cette donnée révèle un décalage avec la moyenne des non signatures pour les femmes à l'échelle de la France. Le département est en effet très rural, l'écriture ou la lecture ne sont pas des outils indispensables. Les femmes comme Rosalie CHAMBOREDON, sa mère ou encore Victoire NADAL sont des ménagères, comme le stipule l'acte de mariage. Je détaillerai par la suite le rôle de Rosalie CHAMBOREDON, grâce à son métier et son implication au sein de la famille. Il est en tout cas certain que la lecture ou l'écriture n'est pas un savoir nécessaire pour les femmes de la catégorie moyenne ou modeste dans le milieu rural.

2) Le contrat de mariage

³⁰ PELISSIER J.P, REBAUDO D., « Une approche de l'illettrisme en France. La signature des actes de mariage au XIXe siècle dans « l'enquête 3 000 familles » », *Histoire & mesure*, vol. XIX, n°s XIX-1/2, 2004, , p. 161-202

Alexis Frédéric JAUMES et Rosalie CHAMBOREDON ont effectué leur contrat de mariage le 23 Décembre 1841 devant le notaire Antoine Hercule REBOUL à Bordezac, lieu de résidence de l'époux.³¹ C'est une source importante pour déterminer plusieurs aspects : le patrimoine des époux, le régime matrimonial et le consentement des parents. La transcription complète du document permet de retracer les relations familiales et un aperçu du patrimoine économique :

1- Le consentement des parents : l'époux est déclaré comme majeur et « *se faisant fort d'avoir le consentement de ses Dits ascendants* ». Cependant, il est précisé qu'il a besoin de l'avis de son oncle : « *et encore de l'avis et conseil de Mr François Xavier JAUMES, son oncle, propriétaire rentier demeurant aux Vans* », Mon ancêtre avait déjà atteint la majorité matrimoniale puisqu'il avait plus de 25 ans. En théorie, il peut se marier sans demander le consentement à ses parents. En réalité, les époux devaient tenir informés de leur projet de mariage auprès des parents ou de la famille avant de s'unir. Ce projet se présente sous le nom « d'acte respectueux », écrit par la main d'un notaire. François Xavier n'est pourtant pas le père d'Alexis, ce qui explique pourquoi je n'ai pas trouvé d'acte de cette nature. Par contre, le frère d'Alexis, Jean, est passé devant le notaire³² pour effectuer un acte comme celui-ci.

2 - Le régime matrimonial et le patrimoine des époux : le notaire écrit que « *Les futurs adoptent les principes du régime dotal et renoncent à ceux de la communauté de biens* ». En effet, il existe deux systèmes pour les contrats de mariage au XIXe siècle. Le **régime de communauté réduite aux acquêts**³³ est le plus fréquent en France à cette période, contrairement au régime dotal, qui se répand surtout dans le Midi³⁴. Par définition le **régime dotal** est considéré comme une stratégie matrimoniale et successorale. Les biens de la femme sont répartis entre les biens administrés par l'époux et par elle même. Ce régime matrimonial a pour spécificité d'individualiser la dot des biens qui appartiennent à l'époux. Il est par tradition séparatiste, c'est à dire qu'une annulation/dissolution du mariage entraîne une restitution complète de la dot. Or, il connaît en effet un certain déclin à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle suite aux bouleversements des régimes de successoraux de 1789. Depuis la Révolution Française, il est stipulé de mettre en place une égalité entre les successeurs et d'interdire l'exclusion des enfants dotés.³⁵ Ainsi, l'intérêt de doter les femmes dans le but de constituer un héritage anticipé est moins intéressant. Mais le fait « de constituer une dot » est surtout un atout pour un mariage si on se marie à un bon parti. Ici, le couple a choisi de se marier selon le régime dotal. La dot est surtout un gage nécessaire pour Rosalie CHAMBOREDON car sans cela, il est difficile pour une femme de se marier.

³¹ Notaire Antoine Hercule REBOUL - Bordezac - 2 E 20 80 - (1840-41)

³² Notaire Antoine Hercule REBOUL - acte n°209 - 2 E 20 78 - 1835-37

³³ Régime de communauté réduite aux acquêts: pas de contrat de mariage, biens en commun / immeubles comme propriété personnelle des époux

³⁴ LAROCHE-GISSEROT Florence, « Pratiques de la dot en France au XIXe siècle », dans *Annales*, vol. 43, n° 6, 1988, p. 1433-1452

³⁵ Ibid

Cette constitution de dot doit se traduire obligatoirement par un contrat de mariage. En ce qui concerne le contrat des deux époux étudiés, il faut distinguer deux types de biens apportés par l'épouse et sa famille :

* les biens extra-dotaux ou paraphernaux : « *une paire pendant d'oreille, et deux bagues, le tout en or; qu'elle promet d'apporter dans la maison du futur le jour de leurs noces ; et qui lui appartiennent en propre ; pour les dits objets lui être restitués en nature et dans l'état qu'ils se trouveront le cas de retour de sa dot arrivant, n'étant évalués ici à la somme de trente francs que pour assurer ce retour en nature* ». Par définition, c'est la femme qui a l'administration et la jouissance de ces biens paraphernaux. Rosalie CHAMBOREDON doit apporter ses biens dans son nouveau foyer, mais c'est elle qui peut les gérer comme elle l'entend. L'énumération de ces différents bijoux est probablement un héritage de sa famille. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Il est inscrit dans le contrat que si le mariage est annulé, la dot doit être rendue à Rosalie CHAMBOREDON. Mais surtout, ses boucles d'oreilles et ses deux bagues, estimées à 30 francs, doivent être restituées en nature, c'est à dire les bijoux tels quels. En fait, c'est le principe de la tradition séparatiste que j'ai évoqué ci-dessus, c'est à dire de rendre les biens en cas de dissolution du mariage.

* les biens dotaux : « *En faveur de ce mariage, le dit sieur, Alexis CHAMBOREDON, père de la fiancée , donne à celle-ci, acceptante et lui en constitué en dot, et en avancement d'hoirie sur sa future succession, la somme de deux mille cinq cents francs; La quelle somme de deux mille cinq cents francs, ledit Sieur CHAMBOREDON a comptée audit S(ieu)r JAUMES, fils, fiancé, savoir : mille francs, en argent monnaie de cours* ». La dot est une donation, une fortune qui accompagne le mariage, constituée par les parents de l'épouse envers le futur mari Alexis JAUMES. Selon l'article 1495 du Code Civil, cette aide permet de « soulager le poids du mari au mariage »³⁶. Il n'est pas spécifié dans ce contrat de mariage la valeur des biens et le patrimoine économique de l'époux pour comprendre le poids de la dot. Il est seulement précisé que le dit JAUMES donne la moitié de l'usufruit à son épouse si celui-ci décède avant elle.

Mon ancêtre reçoit donc 2 500 francs grâce à la dot de son épouse. Je me suis donc demandée à quoi correspond cette somme? Est-ce beaucoup, peu, ou un complément pour assurer le train de vie de ce ménage? Il est considéré au XIXe siècle que la dot est surtout un supplément de revenu pour constituer une vie de couple/ famille solide. À compléter

Ces 2 500 francs sont nécessaires car ils permettent d'effectuer la vente entre Alexis JAUMES et son oncle François Xavier, comme le stipule le contrat : « *mille francs, en argent monnaie de cours, un instant avant les présentes, dont les espèces ont servi le paiement de pareille somme, que ce dernier a effectué sur le prix de la vente que lui a consenti ce jourd'hui devant nous ledit Sieur François Xavier JAUMES, son oncle et qui sera présentée à l'enregistrement en même tems que les présentes et les quinze cents francs du surplus...* ». La dot a donc ici une double fonction : les 1 000 francs ont une fonction à court terme pour payer la vente et les 1500 francs à plus long terme,

³⁶ « Chapitre V. La dot » Lien : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2008.dimitropoulou_m&part=294534#Noteftn231

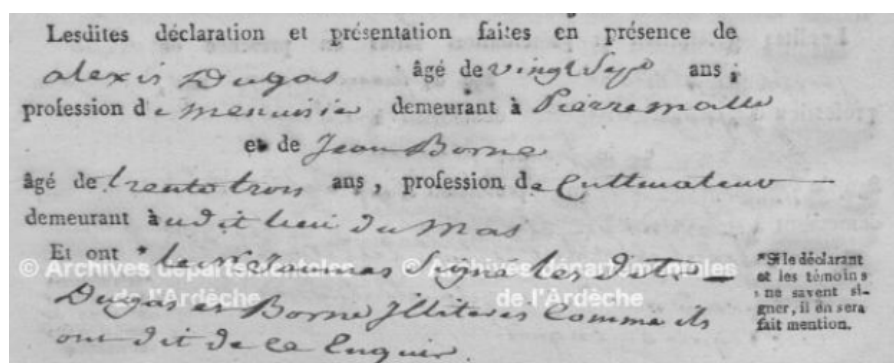
« reçus et mis en portefeuille par le fiancé ». En effet, le même jour que le contrat de mariage, j'ai évoqué au début du mémoire un accord passé entre son oncle et son neveu. Je ne détaillerai pas ici précisément le contenu de cette vente de biens immobiliers. Néanmoins elle précise que l'ensemble des immeubles vendus par le dit François Xavier à son neveu est de 5 000 francs au total.³⁷ Ainsi, sur le total annoncé dans la vente, « le dit Sieur JAUMES neveu acquéreur a tout présentement compté celle de mille francs à Mr JAUMES vendeur qui l'a reçue à son parfait consentement et en fait quittance. ». Les 1 000 francs de la dot ont donc bien été utilisés pour cet achat précis.

Malgré quelques limites ce contrat de mariage (patrimoine économique de l'époux non cité) est donc essentiel pour comprendre les enjeux matrimoniaux entre les deux époux et les réseaux familiaux (la relation entre l'oncle et le neveu).

B) Alexis Frédéric JAUMES : sa vie

1) Sa naissance

Alexis Frédéric JAUMES est le 3ème enfant et fils de Jean Vincent JAUMES et de Victoire NADAL, né le 16 février 1809 à « 4 heures du soir » au hameau du Mas, dans la commune de Malbosc. Les témoins qui assistent à la naissance sont Alexis DUGAS et Jean BORNE:



Extrait de la naissance de
Alexis JAUMES (1809) à
Malbosc

Témoins : Alexis DUGAS,
Jean BORNE

Les témoins sont tous les deux illettrés et n'appartiennent pas au cercle familial du dit JAUMES ou de son épouse. En particulier, Alexis DUGAS habite au lieu de « Pierremalle », c'est à dire Peyremale. Ce village gardois est situé à environ 10 km du lieu de naissance de Alexis. Mais surtout, Bordezac est à l'origine un hameau qui appartient à Peyremale.

Enfin, j'ai remarqué que le maire de la commune qui signe à la fin de l'acte de naissance se nomme Joseph JAUMES. En effet, Joseph (Felix) JAUMES est l'oncle du nouveau né. Cela montre que la famille a une influence à l'échelle locale.

Des informations indisponibles...

Malheureusement, je n'ai pas pu exploiter plusieurs sources demandées dans le cadre de ce mémoire pour retracer sa vie:

³⁷ Notaire Antoine Hercule REBOUL - Bordezac 2 E 20 80 - (1840-41)

- **le recensement**: il n'existe pas de recensement entre 1842 et 1865 pour le lieu de résidence de la famille. Le recensement de Bordezac débute en 1876 et se termine en 1936.³⁸ Mon ancêtre est décédé avant le début du recensement. Mon champ d'étude sur la personne est donc plus court

- **les registres militaires** : Alexis est né en 1809. Il faut donc trouver la classe correspondante. Il faut ajouter 20 ans à sa naissance. Il appartient ainsi à la classe 1829. Cependant, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de lacunes concernant la période de 1815 à 1940. Certaines années de l'instruction militaire ont été conservées. Or, celui-ci est né à Malbosc, le registre militaire est donc certainement conservé en Ardèche. Par manque de temps, je n'ai pu le consulter.

- **les hypothèques** : je n'ai pas trouvé d'hypothèque pour les deux départements (Ardèche, Gard). Dans le Gard, il faut faire une demande par écrit aux archivistes qui consultent le registre indicateur et impriment la page correspondante du registre des formalités. Cependant, seul le fils d'Alexis Frédéric JAUMES a été trouvé, qui a le même nom que lui.

2) Son lieu de résidence et ses biens

Alexis Frédéric JAUMES est décrit comme un cultivateur qui possède plusieurs domaines, terres et immeubles dans son lieu de résidence, à Bordezac. Afin de trouver cela, j'ai donc recherché le cadastre du village. C'est une source essentielle pour retracer les biens immobiliers que possédait mon ancêtre au cours de sa vie. L'énumération des différents biens et immeubles sont consultables dans les matrices cadastrales. Voici ce que j'ai trouvé :

Page 116.

Numéros des lignes	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation.		INDICATION des cantons ou lieux-dits.	de la nature de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE						REVENU				PAGES de la matrice d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.			
		entrée	sortie			par parcelle.			TOTALES.			par parcelle		TOTAL.		Lire de	Passé à		
		de la section.	du numéro du plan.			Hect.	Ares	Cent.	Hect.	Ares	Cent.	Fr.	C.	Fr.	C.				
1	Jaumes Alexis	1841	1881	23	Vignoble	64	00	6	62	22	05	1	28	74	87	108	211		
2	Jaumes Alexis	1841	1881	24	chêne	3	13	90	6	62	22	3	44	12	55	82	57	108	211
3	Jaumes Alexis	1841	1881	29	bois	17	00					2		1	52			108	211
4	Jaumes Alexis	1841	1881	30	bois	10	90					3		10	33			108	211
5	Jaumes Alexis	1841	1881	119	Les Vignes	10	50					1		1	32			108	217, 219
6	Jaumes Alexis	1841	1881	780	bois	05	90					4		11	59			108	217
7	Jaumes Alexis	1841	1881	161	pré	35	60					3	4	8	01			108	217, 219
8	Jaumes Alexis	1841	1881	183	bois	16	30					5		3	26			108	217, 219, 221
9	Jaumes Alexis	1841	1881	181	jardin	03	00					2		2	70			108	217, 219
10	Jaumes Alexis	1841	1881	217	non cultivé	05	00					1		3	50			108	217
11	Jaumes Alexis	1841	1881	219	bois	1	00					2		2	00			108	217, 219
12	Jaumes Alexis	1841	1881	220	bois	07	70					4		1	77			108	217
13	Jaumes Alexis	1841	1881	221	bois	04	00					3		1	51			108	217, 219

³⁸ Source recensement de Bordezac : 6 M 196

(Les propriétés de la matrice cadastrale d'Alexis JAUMES sont énumérées dans la DS **p.80**)

Source :Archives Départementales du Gard - Cadastre 3 P 3390 - Bordezac

Alexis Frédéric JAUMES possède donc plusieurs terres aux hameaux « des Minières » et à « l'Hopital », situés en périphérie du village. Ces lieux dits sont proches, il est par conséquent certainement plus facile pour les exploiter. Il est également indiqué sur cette source le numéro de la parcelle qui correspond au cadastre napoléonien. Ce cadastre est un plan qui retrace les différentes parcelles du village. Il est donc plus facile de se faire un ordre de grandeur sur la possession des terres d'Alexis JAUMES. J'ai reconstitué à partir du cadastre napoléonien³⁹ l'étendue de ses propriétés et biens (**voir Annexe n°3**).

L'ordre de grandeur des parcelles sur le plan peut être comparé avec la matrice cadastrale. Celle-ci révèle qu'il possède en tout 6 hectares, 62 ares et 22 centiares. Il est décrit précisément la taille et le contenu de chaque parcelle comme des châtaigniers, une maison, des près ou pâtures... En effet, la propriété de ces parcelles sont essentielles pour mon ancêtre car il est décrit au cours des actes qu'il est propriétaire cultivateur. Il a donc besoin de terres pour travailler. Peut-on considérer ce patrimoine immobilier comme important? Un tableau qui comprend tous les biens cités dans la matrice cadastrale permet d'y voir plus clair :

Propriété/Lieux dits	Les Minières	L'Hopital	
Châtaigniers (5)	68,90 ares	3 Hectares et 77,92 ares	
Bois (3)	34,20 ares	28,10 ares	
Pâturage (1)	10,50 ares		
Muriers (3-4-5)	50,70 ares		
Pré (3-4)	35,60 ares		
M(ais)on et Cour (1)	05,06 ares		
Elévation (2)	05,06 ares		
Terre (4)	07,70 ares		
Vignes (2-3)	40 ares		
Maison	14,30 ares		
Jardin (2)	03,02 ares		

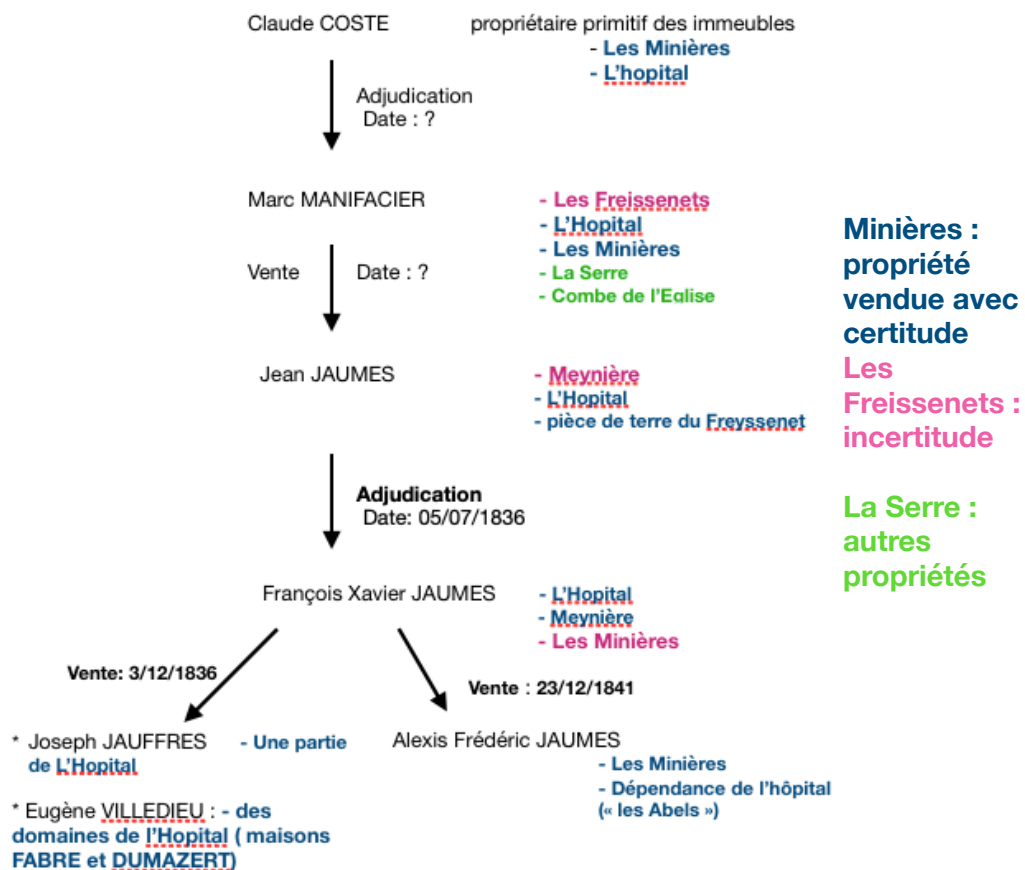
³⁹ Source cadastre napoléonien de Bordezac (1834) :

La nature diverse des propriétés démontre que mon ancêtre devait utiliser ses terres à des usages variés. Je détaillerai dans le cadre de son métier de cultivateur les possibles exploitations grâce à l'acquisition de ses biens.

En ce qui concerne la taille de l'exploitation, une étude sur l'agriculture en France à la fin du XIXe siècle explique que le pays est principalement composé de « petits propriétaires et de petites exploitations »⁴⁰. Même si c'est plus tardif que l'époque étudiée, il est considéré qu'en 1892 il existait 3,5 millions d'exploitations dont 53 % sont comprises entre 1 et 5 ha, 23% entre 5 et 10 ha, 20% entre 10 et 40 ha et enfin 4% à plus de 40 ha. Ainsi, mon ancêtre appartient à la deuxième catégorie car il a une propriété de plus de 6 hectares. Certes, il ne possède pas une grande exploitation, mais il n'appartient tout de même pas à la grande majorité des exploitants.

De même, la matrice cadastrale révèle que mon ancêtre a acquis la majorité de ses propriétés à partir de 1844. Au cours de sa vie, il exploite et agrandit son domaine. Pour autant, nous pouvons nous demander quelles sont les évolutions de cette propriété. En effet, avant 1844, elle appartenait à quelqu'un d'autre. Grâce au cadastre et aux archives notariales, il est possible de retracer l'évolution des domaines (et maisons) des Minières et de l'Hôpital dont les changements de propriétaires. Ces propriétés sont-elles une transmission entre les membres de la famille ou au contraire entre des personnes qui n'ont aucun lien de parenté et qui habitent (ou non) au sein du village? Ce schéma retrace les différents propriétaires du Mas de la Minière et de des autres terres :

Les propriétaires successifs du quartier des Minières et de l'Hôpital de Bordezac



⁴⁰ <https://hal.archives-ouvertes.fr/cel-01486156/document>

Ce schéma montre que les ventes successives des domaines des Minières et de l'Hopital sont bien plus complexes. C'est en fait le fruit de plusieurs ventes et adjudications entre différentes personnes ou membres de la famille. Pour cette partie du mémoire, je me contenterai d'expliquer l'acquisition des domaines par Alexis JAUMES et son exploitation. Cela se fait donc en plusieurs temps:

1- Acquisition des biens et immeubles : Comme le précise le schéma, mon ancêtre accepte plusieurs terres au cours d'une vente effectuée le 23 décembre 1841 devant le notaire Antoine Hercule REBOUL.⁴¹ Le vendeur est François Xavier JAUMES, propriétaire rentier, son oncle. Celui-ci lui vend plusieurs immeubles dont : « *un grand corps de pièce au quartier des Minières, traversé par la route départementale, contenant maison d'habitation et d'exploitation, et terres à blé, muriers, vigne, jardin, pré, châtaigneraie et pâture ou terre ; le tout confrontant au chef l'eau versante du serre au jour, le ruisseau mitoyen, et Rivière, du levant Rosalie MASSON, du couchant, hoirs de Me Joseph REBOUL ancien notaire* » plus « *une pièce châtaigneraie, jardin et bois appelée les Abels, ayant fait une dépendance l'Hopital* ». La vente précise que tous les immeubles et biens n'ont pas été vendus seulement au neveu de François Xavier, mais aussi à d'autres personnes 5 ans plus tôt. Elle est surtout le résultat de l'expropriation des biens en 1836 à l'encontre du père de mon ancêtre, Jean JAUMES, effectuée par son propre frère François Xavier.

Selon cet acte, le prix convenu est de cinq mille francs, « *juste valeur des immeubles vendus dans leur état actuel* ». Or, cette vente ne s'effectue pas en une seule fois. Mon ancêtre paye tout d'abord à son oncle la somme de mille francs. En fait, cette somme concerne une partie des 2 500 francs de la dot donnée par le père de Rosalie CHAMBOREDON. Je rappelle que le contrat de mariage entre les époux est à la même date que la vente. La dot a donc un enjeu précis ici, c'est à dire de payer pour pouvoir s'installer durablement. Il est donc convenu que les quatre mille francs restants sont « *payables en huit paiements égaux et annuels ; le premier desquels aura lieu à la volonté de l'acquéreur* ».

Est-ce que ces sommes de 1 000 francs ou encore le prix total de 5 000 francs sont considérés comme **importants**? Depuis 1803, le franc germinal (ou franc or) est mis en place par Napoléon dans le but d'étendre son empire. C'est à partir de la création de cette monnaie qu'on peut comparer les prix des dépenses au XIXe siècle. Par exemple, on estime dans le Bourbonnais en 1857 que le prix du salaire d'un journalier agricole est de 1,70 francs, 3 pour un menuisier. En 1852, une famille de journaliers de cinq personnes dépense en moyenne 60 francs par an pour se loger.⁴² Le salaire agricole masculin varie selon plusieurs critères comme les régions ou encore la saison. Dans le Languedoc, le salaire masculin agricole en morte saison est estimé à 1,46 franc par jour au début du Second Empire (toujours selon cette étude). La somme de 5 000 francs est donc très importante, surtout dans le milieu rural. Cela explique les paiements effectués en plusieurs fois. Les différentes

⁴¹ Notaire Antoine Hercule REBOUL acte n°878 - 2 E 20 80 - (1840-41)

⁴²Relevé de quelques prix et salaires aux 19èmes et 20èmes siècles », 2012, <http://nlghistoire.fr/documents/NLGH%20-%20prix%20&%20salaires%2019-20ème%20siècles%20a.pdf>

pièces de terre achetées par Alexis JAUMES multiplie le nombre d'activités, de cultures et ainsi de revenus.

2 - Augmentation des parcelles : en parallèle, le cadastre permet de déterminer les diminutions ou augmentations des différentes propriétés d'une personne. Grâce à cette donnée, je peux émettre l'hypothèse que le propriétaire possède plus ou moins de revenus. À partir de 1857, mon ancêtre décidé de construire une nouvelle maison au quartier des Minières. C'est donc considéré comme une augmentation :

NOMS ET PRÉNOMS PROPRIÉTAIRES	INDICATION de la parcelle cadastrale	N.° du PLAN	NATURE des PROPRIÉTÉS	CONTENANCE	CLASSE	REVENU	CAUSE des AUGMENTATIONS	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PROPRIÉTÉS BATIES					
								époque à laquelle les nouvelles constructions ont été achevées	deviendront imposables	ont été imposées			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	ANNÉE	
Jaumes Alexis	116	366	1/2			17	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
	186	181	1/2			8	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
						8	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	

Source : Archives Départementales du Gard - Cadastre 3 P 3390 - Bordezac

La construction d'une maison doit être déclarée au cadastre car celle-ci est source d'un certain revenu. On peut supposer que cette nouvelle construction est la conséquence du nombre élevé d'enfants dans la famille. À cette époque, la famille était déjà composée de 6 enfants.

Les limites du cadastre

Au cours de mes recherches, j'ai été confronté à plusieurs obstacles, des données qui ne se concordaient pas toujours entre elles. Le cadastre est certes une source essentielle, mais pas toujours exacte. Par exemple, selon la matrice, Alexis Frédéric JAUMES aurait acquis les différentes terres et domaines à partir de 1844. A droite de la page est écrit le numéro folio du précédent propriétaire des biens et immeubles. Le numéro « 108 » correspond à Marc MANIFACIER, négociant en soie. Si on consulte seulement ce document, il y aurait donc seulement un transfert entre ces deux personnes. Pourtant si on se réfère à mon schéma simplifié qui explicite les propriétaires successifs des Minières et de l'Hopital, la transmission est beaucoup plus complexe. En effet, c'est l'oncle de mon ancêtre qui lui a vendu les biens et terrains en 1841 au cours de la vente que j'ai expliqué ci-dessus. Je peux également émettre l'hypothèse qu'il manque des documents pour expliquer la mutation de ces propriétés en l'année 1844.

3) Ses métiers, activités au sein du village

a) Propriétaire Cultivateur

Alexis Frédéric JAUMES est décrit dans la plupart des cas comme un « cultivateur » ou encore « propriétaire cultivateur ». En effet, la majorité de la population est composée soit d'artisans, commerçants ou surtout paysans sous l'Ancien régime. Cette tendance a peu évolué au fil des siècles. Il existe surtout une diversité de statuts à cette période. Par exemple, le laboureur a un statut

économique et social plus élevé car il possède à la fois des terres, du bétail et une exploitation agricole. Il pouvait employer des paysans de plus basse condition pour l'aider dans son travail, tels que les manoeuvriers ou journaliers. À la fin du XVIIIe et au XIXe siècles, le nom du laboureur est peu à peu remplacé par la dénomination « cultivateur » qui devient majoritaire. Dans certaines régions, le cultivateur est désigné comme étant un gros propriétaire au XIXe siècle.⁴³ Selon la thèse de Jean Claude sur la Beauce, « *le terme de laboureur est fréquemment utilisé pour désigner les hommes qui dirigent les grandes exploitations. Après le milieu du XIXe siècle il tend à disparaître, remplacé par celui de cultivateur dont la signification recouvre peu à peu toute la paysannerie qui exploite un minimum de surface* »⁴⁴. En général, il est difficile de déterminer ce qu'est un paysan, surtout assimilé à une identité culturelle. Ainsi selon l'étude de Ronald Hubscher, on différencie le paysan selon un statut:

- social : on différencie le **cultivateur** et le journalier
- juridique : fermier, métayer, **propriétaire-exploitant**

Son statut de cultivateur ou propriétaire m'invite à me poser plusieurs questions. Tout d'abord, que cultive mon ancêtre? La diversité de ses terres et domaines impliquent des cultures multiples à son profit, pour sa famille, ou pour le village. Il est possible d'avoir une idée globale sur la nature de ces cultures grâce à l'inventaire des parcelles écrit dans le cadastre cité un peu plus haut :

- les châtaigniers : l'alimentation d'un cultivateur est plus variée au XIXe siècle (pain, viande, fruits...). Pour autant la châtaigne est considérée comme l'identité des Cévennes. Avant la Révolution Française, elle est considérée comme la principale alimentation pour les cévenols. Le paysage cévenol est varié mais surtout difficile à apprivoiser. C'est surtout un aliment de substitution nécessaire pour faire face aux crises frumentaires, climatiques. Selon l'ingénieur M. Antoine De Gensanne au XVIIIe siècle, « *sans les châtaignes, les Cévennes et une partie du Vivarais ne seraient pas habitables... La châtaigne a dans certaines régions du Languedoc, l'importance d'un véritable produit alimentaire.* »⁴⁵. À partir du XIXe siècle, la culture de la châtaigne prend une nouvelle dimension grâce aux progrès de l'exploitation. On appelle cette technique le greffage. Les cévenols le pratiquent à une plus grande ampleur. En Ardèche, on considère que l'âge d'or de l'exploitation des châtaignes est dans les années 1860 avec une production de 40 000 tonnes de châtaignes.⁴⁶ La culture de la châtaigne demande une réelle implication et une stabilité. On met en place une production à plus grande échelle avec les vergers.

⁴³ DELSALLE P. et al., « Comment vivaient nos ancêtres paysans ? », Nos ancêtres Vie & Métiers, n°60, Mars-Avril 2013, p.26-73 p.35

⁴⁴ HUBSCHER Ronald, « Réflexions sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia: Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 01, 1997

⁴⁵ Cité dans: COMTE B., LAURANS A., MAURIN J-L., CHAZALETTE J-M., PORTANIER L., « Les ressources agricoles », *Histoire de Villefort: et de ses environs Quand le passé laisse un message*, Marvejols, 1982.

⁴⁶ « La filière châtaigne en Ardeche, l'histoire de la châtaigne, la châtaigne d'Ardèche en quelques chiffres », Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche, Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche »

Cette mise en production prend du temps car il faut compter entre 8 et 10 ans.⁴⁷ Le châtaignier nommé aussi « l'arbre à pain » a plusieurs utilités. On peut récolter la châtaigne, le fruit pour une utilisation personnelle ou pour les vendre. Le bois du châtaignier peut servir également à se chauffer, ou à fabriquer des meubles. On appelle aussi cet arbre « l'arbre à cochon » car ses fruits servaient à nourrir les cochons. Dans l'inventaire après décès de Alexis JAUMES, il est précisé qu'il possédait un étable, dont un cochon d'une valeur de 40 francs.⁴⁸ Les châtaigniers représentent la majorité des terres de mon ancêtre avec environ 4 hectares. Ce n'est qu'une hypothèse mais l'objectif est certainement de les exploiter pour son profit.

- la pâture : le pâturage est un espace essentiel pour que les bêtes puissent se nourrir. Je n'ai pas trouvé dans les archives si mon aïeul avait des animaux.

- les mûriers : l'exploitation du mûrier connaît un large essor dans les Cévennes aux XVIIIe et XIXe siècles. Ces arbres ont une utilité particulière : c'est la principale source d'alimentation du ver à soie. La production de soie et l'élevage du ver se nomment la sériciculture. On considère que l'âge d'or de la sériciculture est éphémère, en seulement 30 ans à partir des années 1820, mais a marqué la mémoire des Cévenols. La soie devient la « la source la plus féconde de l'industrie du département »⁴⁹. Mon objectif n'est pas d'explicitier de manière approfondie l'élevage du ver à soie. Pour simplifier, il faut attendre que les chenilles sortent de leur oeuf. C'est par la suite qu'on élève les chenilles/ vers qui grossissent grâce à leur nourriture, les feuilles de mûrier. Lorsqu'elle arrive au stade maximal de son développement, elle forme un cocon. Cette étape est centrale car il ne faut pas que le vers devienne un papillon (qu'on nomme le bombyx du mûrier). Quand la chrysalide se forme, il faut l'asphyxier avec de l'eau brûlante par exemple. Il ne faut pas que le papillon sorte de la chrysalide car il perce un trou et il est impossible de récupérer le fil de soie. Cet élevage s'est répandu dans les Cévennes car il est facile à faire si on s'en occupe et si on a des mûriers à disposition. Il peut être également une source de revenu complémentaire importante. Selon le cadastre il possède 50,70 ares de terres qui comportent des mûriers. Je n'ai pas trouvé d'informations pour comparer et comprendre si ce chiffre était élevé. Son inventaire après décès révèle également qu'il possède une pièce nommée « le Poustal », où l'on élève des vers à soie. Des planches sont aménagées dans la pièce pour faire des tables de vers à soie.

- les vignes : mon aïeul possède enfin 40 ares de vignes. À mon sens, la viticulture représente le troisième pôle central de l'économie au XIXe siècle dans les Cévennes, avec les châtaignes et les vers à soie. Ce siècle représente un grand bouleversement pour l'histoire du vin. Avec la montée de l'industrialisation, on cherche de plus en plus de profits. Le vin est la principale boisson des Français. La production de vin s'inscrit également à plus grande échelle. La production

⁴⁷ <https://books.google.fr/books?id=-KGxQ0ra-zUC&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

⁴⁸ Voir Inventaire après décès - Notaire Emile REBOUL - Bordezac

⁴⁹ CLAVAIROLLE Françoise, « L'Éducation des vers à soie : savoirs, représentations, techniques », *Homme*, vol. 34, n° 129, 1994, p. 121-145.

de vin en France atteint jusqu'à 70 millions d'hectolitres en 1870.⁵⁰ Malheureusement cette production est marquée par le « fléau d'abondance », avec les maladies comme l'invasion du phylloxéra.

J'ai précisé que mon aïeul était décrit comme un « propriétaire cultivateur ». Ce statut révèle qu'il avait certainement un patrimoine économique assez important pour exploiter ses terres et pour employer des personnes à son service. Toujours dans les archives notariales, j'ai trouvé un bail contracté entre mon ancêtre et le cantonnier Joseph André AUGUSTE, habitant à Bordezac, le 28 avril 1857.⁵¹ C'est précisément un bail à ferme, qui comprend le bailleur (= celui qui loue), ici mon aïeul, et le preneur (=le locataire). On appelle aussi ce bail particulier le fermage. Par définition, le propriétaire confie ses terres à un fermier pendant une certaine durée. Ce contrat doit être officialisé par écrit, en général devant un notaire. Il est stipulé que ce bail à ferme a une « *durée de quatre ans et quatre récoltes complètes et révolues qui ont commencé le premier may dernier* ». Le locataire accepte donc plusieurs biens dont :

- tous les immeubles situés au quartier des Minières à Bordezac, qui comprend un lot de plusieurs maisons
- deux pièces de terres situées au quartier des Issards à Bordezac
- Un lot de terres, de mûriers au quartier des Prés, localisé dans la même commune

Il est étonnant que mon aïeul possède des terres aux quartiers des Issards et des Prés car ce n'est pas explicité dans le cadastre. Au cours de ce bail, plusieurs conditions sont imposées au locataire qui doivent être respectées. Il est en effet précisé que « *le preneur devra entretenir les immeubles affermés, un bon père de famille, en faisant aux pièces de terre toutes les cultures, d'esaye en terres et saisons opportens, et d'une manière convenable ;et aux batiunes? toutes les réparations locatives* ». Les conditions sont donc raisonnables. De même, ce contrat entre le loueur et le locataire se traduit par le versement d'une somme d'argent, un loyer annuel. Le bail est ici fait au prix de cinquante francs pour chaque année de ferme et « payable en deux termes ». La somme est donc payable en deux fois, la premier le 1er juillet puis le 1er juillet. Le contrat effectué entre les deux hommes n'est sûrement pas un hasard car Alexis construit la même année une nouvelle maison au quartier des Minières. Je peux faire l'hypothèse que ce bail est une opportunité pour qu'un locataire s'occupe de ses biens, tout en ayant un revenu annuel.

Cet exemple démontre que mon aïeul possède de nombreux biens et qu'il a la possibilité de les louer pour assurer une rentabilité. Il avait donc certainement une influence à l'échelle locale.

b) L'aubergiste

Plus rarement, j'ai rencontré sur certains actes qu'il était qualifié comme « aubergiste » ou « ancien propriétaire aubergiste » sur la déclaration de succession de celui-ci. Un aubergiste est défini comme un tenancier d'une auberge qui assure aux clients le vivre, le gîte ou encore un abri pour les

⁵⁰ « Histoire de la vigne et du vin : le XIXe siècle en France (1/2) » - <https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4943-histoire-de-la-vigne-et-du-vin-le-xixe-siecle-en-france-12.html>

⁵¹ Notaire Antoine Hercule REBOUL - Bordezac - 2 E 20 93 - 1857

chevaux. En théorie, il doit noter sur un registre les voyageurs et dénoncer les mendiants, prostituées aux autorités.⁵² Selon les Misérables de Victor Hugo, « *le devoir de l'aubergiste (...) c'est de vendre au premier venu du fricot, du repos, de la lumière, du feu, des draps sales, de la bonne, des puces, du sourire, d'arrêter les passants, de vider les petites bourses et d'alléger honnêtement les grosses, d'abriter avec respect les familles en route, de râper l'homme, de plumer la femme, d'éplucher l'enfant.* ».

Pourtant, il m'est beaucoup plus difficile de trouver des sources qui explicitent ce métier pour mon aïeul. Il n'y a pas de mention particulière d'auberges dans la matrice cadastre ou le plan napoléonien de Bordezac. La déclaration de succession le déclare comme « ancien propriétaire aubergiste », ou encore il n'est pas toujours qualifié comme cela selon les actes. Il est donc probable qu'il soit aubergiste au cours d'une période déterminée. Ainsi, il aurait peut être perdu son auberge lors d'une liquidation judiciaire. Une auberge est considérée comme un commerce. J'ai donc envisagé cette possibilité en consultant le registre des tribunaux de commerce pour trouver une éventuelle liquidation de l'auberge. Cependant, les recherches ont été infructueuses.

c) Son influence dans le village : les élections

Ses différents métiers ne sont pas les seules preuves de son influence à échelle infra locale. La popularité d'une personne est en fait liée avec son investissement au sein du village. Alexis Frédéric JAUMES participait-il à la vie de son village? Est-il associé à la politique de sa commune? J'ai donc consulté les archives concernant les élections pendant la monarchie de Juillet, le 21 novembre 1841. Certes, on a tendance à dire que le processus de démocratisation s'accélère à partir de la 2nde République en 1848. Pourtant, l'instauration de la nouvelle loi du 21 mars 1831 implique une reconnaissance ou en tout cas la preuve de l'existence d'un corps électoral. On compte environ 3 millions d'électeurs dans toute la France : « *c'est peu, mais c'est assez pour que, dans chacune des 36000 communes de France, une certaine fraction de la population agricole contribue à l'élection, et que l'élection, donc virtuellement le débat et la compétition, apparaisse sur le théâtre villageois* »⁵³ Ces élections marquent un renouveau et un essor de « la politique au village ». Le conseil municipal est une assemblée d'élus qui a pour mission de gérer les différentes affaires d'une commune. Ils sont donc élus au suffrage censitaire. Les modalités de l'élection sont différentes selon la taille du village. Bordezac est une commune à moins de 1 000 habitants. Le scrutin doit donc être majoritaire et à deux tours.

Mon aïeul s'est présenté pour devenir conseiller municipal de Bordezac au cours de l'année 1851. D'autres candidats se sont également présentés comme le stipule ce document :

⁵² BOUCARD Daniel, Dictionnaire illustré et anthologie des métiers : Du Moyen Age à 1914, Paris, Jean-Cyrille Godefroy Editions, 2008 : « Aubergiste »

⁵³ GUIONNET Christine, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p.555-579

DES Conseillers municipaux, dressé selon l'ordre des suffrages obtenus, conformément à l'article 5 de la Loi du 21 mars 1851.

N ^o d'ordre	NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS, TIERS DE FONCTIONS.	DATE DE LA NAISSANCE.	DOMICILE RÉEL.	INDIQUE si le Conseiller est Electeur censitaire ou qualifié.	NOMBRE des SUFFRAGES obtenus.	
1	Dumazert	Joseph	agricult-proprié	1788	Bordezac	constitué	33	a
2	Reboul	Antoine-Hercule	notaire	1799	"	qualifié	33	a
3	Chambouren	Jean-Baptiste	agricult-proprié	1795	"	constitué	32	a
4	Borne	Jean-Baptiste	"	1802	"	"	31	a
5	Masson	Joseph-Denis	"	1796	"	"	29	a
6	Dumas	Alexis	"	1794	"	"	28	a
7	Barthelemy	Jean-Antoine	"	1785	"	"	24	a
8	Boncourant	Joséph-Félix	"	1795	"	"	23	a
9	Jabre	Jean-Antoine-Alexandre	"	1781	"	"	19	a
10	Jaumes	Alexis	"	1810	"	"	19	a

Source : Procès verbaux des opérations de l'assemblée des Electeurs communaux - 3 M 92 - 1841-43

Ce document est extrait du « *procès verbal des opérations de l'assemblée des électeurs communaux* ». Il ne concerne pas le renouvellement triennal du conseil mais l'élection du groupe car la commune a été créée en 1841. Le président du conseil est Joseph DUMAZERT, le maire provisoire de la commune de Bordezac. Le procès verbal présente également les deux électeurs les plus âgés et plus jeunes :

Ensuite nous avons appelé au Bureau pour faire fonctions de Scrutateurs, les deux plus âgés et les deux plus jeunes des Electeurs présents (4), sachant lire et écrire

Les deux plus âgés sont :

- M. Jean-Baptiste-Polge
né le 12 mai 1763, à Minuit
- M. Jean-Antoine-Barthelemy
né le 23. 9bre 1785

Et les deux plus jeunes :

- M. Alexis-Jaumes
né le en 1810
- M. Jean-Etienne-Malbos
né le en 1815

Transcription :

Ensuite nous avons appelé au Bureau pour faire fonctions de Scrutateurs, les deux plus âgés et les deux plus jeunes des Electeurs présents (4) sachant lire et écrire :

- M. Jean Baptiste POLGE
né le 12 mai 1763 à minuit
- M. Jean Antoine BARTHELEMY
né le 23 9bre 1785
- M. Alexis JAUMES
né en 1810
- M. Jean Etienne MALBOS
né en 1815

Le tableau des électeurs du conseil municipal de Bordezac présente leur nom et prénom, leur profession, leur date de naissance, le type d'électeur et le nombre de suffrage exprimé. Ceux qui possèdent le plus de votes au premier tour sont cités en premier. Ici, je constate que les électeurs qui ont suscité le plus de votes sont 3 et à égalité avec 33 votes : Joseph DUMAZERT, Antoine Hercule

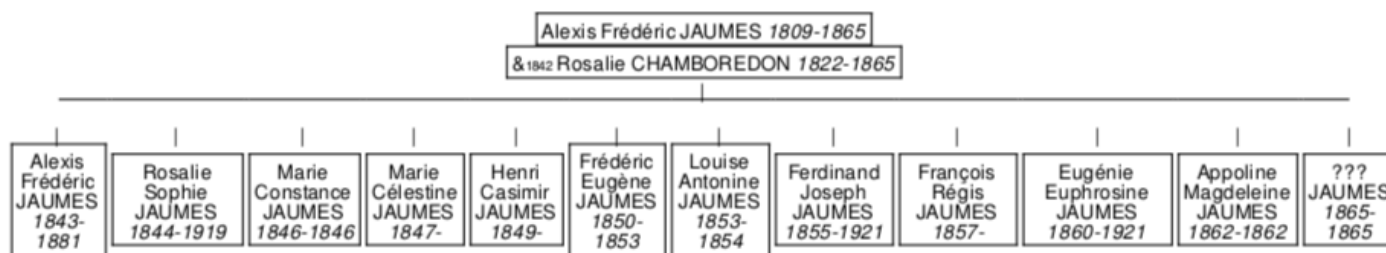
REBOUL (le notaire) et mon aïeul le plus jeune. En théorie, lorsqu'il y a une égalité des suffrages entre différents électeurs, c'est le plus âgé qui prend le rang supérieur. Or, il y a écrit en dessous du vote pour Alexis JAUMES : « unanimité au 2e tour de scrutin ». Il y a en effet deux tours de scrutin lorsqu'il n'y a pas de majorité des votes. Au tour suivant, mon aïeul est élu à l'unanimité des votes. Cela veut certainement dire qu'il se situe à une place plus importante au sein du conseil. Cet exemple montre donc qu'il est également impliqué dans la vie politique de sa commune.

C) La famille

1) Les enfants du couple

Suite à leur mariage en 1842, le couple a eu 12 enfants entre 1843 et 1865. Il s'agit seulement de les citer, et préciser leur date de naissance et de mort pour avoir une vue d'ensemble sur les enfants survivants et ceux qui sont morts jeunes :

Descendants d'Alexis Frédéric JAUMES



J'ai recherché les naissances et les décès des enfants du couple grâce à l'état civil, jusqu'au décès de Rosalie CHAMBOREDON en 1865. Je n'ai pas trouvé certaines dates de décès pour les enfants qui ont survécu car il faut des documents complémentaires aux NMD (tables de succession...). Ici, ce sont les enfants décédés jeunes qui m'intéressent. Les enfants victimes de mortalité infantile (= morts avant l'âge d'un an) ou juvénile (= mort entre 1 et 5 ans) de la famille JAUMES sont écrits en gras. Bien sûr, cette mortalité infantile élevée est une tendance générale en France, voire en Europe, qui n'est pas exceptionnelle à la famille étudiée. Néanmoins, il me semble important d'en parler grâce à cet exemple. La famille JAUMES a un nombre plutôt élevé d'enfants (le taux de fécondité moyen est de 3,2 enfants/ femme en 1850 selon l'INED), il est donc possible de faire des comparaisons. Je n'ai que des documents officiels qui parlent de la mort de ces enfants. Pourtant, la mort faisait partie du quotidien de ces familles. Malgré la baisse de la mortalité infantile en France au XIXe siècle, ce taux augmente à nouveau à cause des « méfaits de l'industrialisation »⁵⁴. Il existe d'autres facteurs possibles comme l'épidémie de choléra qui a touché la France et l'Europe en 1832, 1849 et 1854. Les jeunes enfants sont particulièrement sensibles face à ce fléau. Mais en général, le taux de mortalité infantile en France en 1860 est évalué à 22%. Pour la famille que j'étudie, ce taux

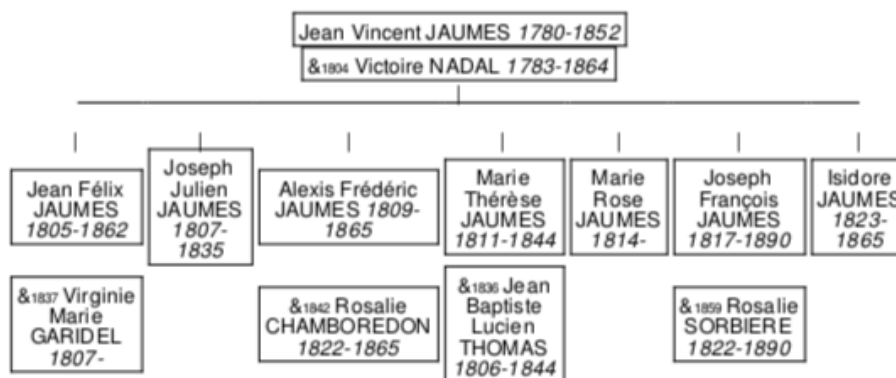
⁵⁴« La mortalité infantile en France », *Ined - Institut national d'études démographiques - Lien*: <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/la-mortalite-infantile-en-france/>

de mortalité est sensiblement évalué. 7 enfants sur 12 ont survécu. Une étude plus précise sera faite sur les enfants du couple qui ont atteint l'âge adulte.

2) Les frères et soeurs de Alexis Frédéric JAUMES

Mon aïeul est le 3ème enfant d'une fratrie de 7 enfants, fruit de l'union entre Jean Vincent JAUMES et MarieVictoire NADAL, comme l'indique cet arbre généalogique:

Descendants de Jean Vincent JAUMES



Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

1/1

J'ai trouvé certains documents qui retracent la vie de la fratrie, ou encore les liens entre les frères et soeurs et mon ancêtre. Cette présentation sera donc plus brève :

- **Jean Félix JAUMES** : né le 17 octobre 1805 à Malbosq, c'est le fils aîné de la famille. Il se marie ensuite à Bordezac, le même lieu de résidence que son frère Alexis, le 22 janvier 1837 avec Marie Virginie GARIDEL, fille naturelle de Marie Eusèbe GARIDEL. À son mariage, Jean Félix avait déjà atteint la majorité matrimoniale car il avait plus de 25 ans. Pourtant, un acte respectueux est contracté entre celui-ci et son père Jean JAUMES, le cinq janvier de la même année⁵⁵. En théorie, ce type d'acte est effectué pour demander le consentement des parents, quand l'époux/se n'a pas encore atteint sa majorité matrimoniale. L'acte respectueux a pour objectif de montrer le projet de mariage des époux même si les parents ne sont pas d'accord. Le contrat stipule que Jean Félix JAUMES résidait déjà à Bordezac à cette période comme son père. Son fils aîné lui « a respectueusement demandé en notre présence et celle des témoins son consenti sur le mariage » car sa future épouse est une enfant naturelle. Pourtant, cette initiative ne semble pas enchanter le père : « *il a déjà manifesté son dissentiment, à ce mariage par des motifs qu'il lui a exprimés et qu'il est inutile de reproduire ici, en présence d'étrangers et qu'il y persiste requis de signer sa réponse, a dit n'être nécessaire.* ». Le père semble donc être très virulent à l'idée que son fils épouse une fille

⁵⁵ Notaire Antoine Hercule REBOUL - acte n°209 - 2 E 20 78 - 1835-37

naturelle. Pourtant, en tant que personne majeure, Jean Félix peut se marier comme il le souhaite. Cet acte est certainement un moyen pour effacer les dissensions au sein de la famille.

Jean Félix est à la fois cultivateur, mais aussi maçon. Le couple a eu 3 enfants nés à Bordezac entre 1838 et 1840 : Marie Madeleine, Jean Henri et Jean François. Le dernier des enfants est décédé à l'âge de 5 ans. Je ne sais pas ce que sont devenus ses autres enfants. Jean Félix JAUMES décède à l'âge de 57 ans, dans sa maison d'habitation à Bordezac le 13 octobre 1862 à onze heures du matin.

- **Joseph Julien JAUMES** : c'est le deuxième fils de la famille, né également à Malbosc le 21 janvier 1807. J'ai trouvé peu d'informations le concernant. Il est célibataire et décédé à l'âge de 25 ans, le 12 septembre 1835. Ce décès à ce jeune âge s'explique car il est militaire, et meurt à Alger à l'hôpital à cinq heures du matin. Il est certainement décédé suite à ses blessures au cours d'une opération.

- **Marie Thérèse JAUMES** : Née le 11 avril 1811 à Malbosc. Elle s'est également mariée à Bordezac 25 ans plus tard, le 1er janvier 1836 avec Jean Baptiste Lucien THOMAS, garçon boulanger. Grâce aux archives de la justice de paix, il existe un autre lieu entre les enfants du couple et Alexis Frédéric JAUMES. Un conseil de famille le 25 juillet 1844⁵⁶ explicite que le couple THOMAS x JAUMES a donné naissance à 2 enfants : André et Hélina Marie Emilie. Cependant, le couple est décédé dans la commune des Mages (situé dans le Gard), le 1er mars de la même année pour l'époux, et le trente mars pour Marie Thérèse. Les deux enfants qui ont survécu sont en bas âge, âgé respectivement de deux ans et de cinq mois. Il faut donc trouver des tuteurs pour s'en occuper. C'est grâce à cette source que j'ai pu retracer la vie de cette famille, car je n'avais aucune trace de leur déplacement dans cette commune, ni de leurs enfants. Jean THOMAS, le grand père paternel des deux enfants, est donc comparu pour exposer la situation. En théorie, celui-ci doit prendre le rôle de nouveau tuteur légal selon « l'article 402 » du code civil. Cependant, il révèle qu'il a mis en nourrice un des deux enfants. Il ne peut pas s'occuper de la tâche de cette tutelle car il est à un âge avancé de 82 ans. Il demande donc de mettre en place un conseil de famille pour trouver un tuteur remplaçant. Les différentes personnes qui ont comparu pour prendre sa place sont : * Pierre THOMAS, cultivateur de la commune de Peyremale, grand oncle des enfants * Victor THOMAS, cultivateur du lieu de Gagnières, commune de Castillon, cousin germain * Jean DUGAS de Peyremale, cousin de Peyremale * Félix Jean JAUMES, maçon de Bordezac * François JAUMES de St Ambroix, frère d'Alexis Frédéric * Jean JAUMES, père de feu Marie Thérèse. Après consultation, « *le sieur Alexis JAUMES, oncle maternel des mineurs a été nommé à l'unanimité aux fonctions de tuteur qu'il accepte* ». L'un des enfants André THOMAS a survécu, comme le stipule le bail effectué par Alexis JAUMES, « *agissant en qualité de tuteur de Sieur André THOMAS, son neveu* ».

- **Marie Rose JAUMES** : elle est née le 27 avril 1814, toujours dans la même commune. Je ne sais pas plus de chose sur sa vie, ni sur son décès.

- **Joseph François JAUMES** : né le 9 octobre 1817 à Malbosc. Il a plusieurs professions : mineur mais aussi tisserand. Les tisserands sont très répandus jusqu'à la fin du XIXe siècle. Les

⁵⁶ Conseil de famille - Justice de Paix de Genolhac - 15 U 11 52 - 1844 - acte n°135

techniques de tissage et les fils sont plus variés à cette époque. L'ère industrielle entraîne une production plus importante. Joseph François se marie à Saint Ambroix (Gard) le 21 mars 1859 avec Rosalie SORBIERE, née à Rivières dans le même département. Le couple a eu trois fils : Auguste, Henri et Jules. Les deux premiers se sont mariés mais je n'ai pas trouvé de descendance car il est possible qu'ils aient changé de commune.

- **Isidore JAUMES** : le benjamin de la famille est né le 27 novembre 1823 à Bordezac, hameau de Aujac. En effet à cette époque, Bordezac n'est pas encore une commune à part entière. C'est un hameau qui est marqué par les différents redécoupages territoriaux au fil des siècles. Ainsi, on peut supposer que le couple habitait déjà à Bordezac à cette époque. Il m'a été donc difficile de trouver la naissance de cet enfant avec les actes civils. Cette découverte est un pur hasard. Cela explique pourquoi de nombreux enfants se sont mariés dans cette future commune. Le parcours d'Isidore JAUMES est plus sombre. J'ai découvert qu'il est décédé à Marseille, grâce aux tables de succession et absence du canton de Génolhac⁵⁷. Il n'a pas d'acte de mutation par décès. Néanmoins, la source révèle qu'il est décédé à 38 ans le 20 janvier 1863. L'acte de décès à cette date à Marseille révèle qu'il était célibataire et cordonnier. Il habite au 8 rue de Turenne puis décède à l'hôpital de la Conception, non loin de son lieu de résidence. Il est certainement mort d'une maladie ou d'un accident. Cet hôpital est devenu depuis sa création en 1857 un centre de référence pour alléger les autres hôpitaux face à l'augmentation de la population.

3) Les frères et soeurs de Rosalie CHAMBOREDON

Rosalie est la seule fille d'une fratrie de 6 enfants. Son père **Alexis CHAMBOREDON** est né en 1796, Malbosc et décédé le 23 janvier 1878 à La Plaine, lieu dit de Bessèges à 82 ans. Ce, Cultivateur s'est marié le 20 février 1816 à Aujac avec **Rosalie BARTHELEMY**, née le 3 octobre 1792, dans cette commune. Elle est décédée le 22 avril 1845 à Malbosc, 3 jours après la mort de son dernier fils âgé de 13 ans. Voici donc leurs 6 enfants (**voir arbre généalogique n°1**) :

1. **Alexis**, né le 21 décembre 1817 à Mourèdes. Il y décède au même lieu le 27 décembre 1817, à l'âge de 6 jours.
2. **Pierre Julien** est né le 5 août 1819, Malbosc et décède le 23 septembre 1901, à Malbosc à l'âge de 82 ans). Il se marie le 29 avril 1841 à Robiac-Rochessadoules avec **Marie Rose ROMESTANT**, née le 20 mars 1819 dans la même commune.
3. **Rosalie** : il s'agit de la femme d'Alexis Frédéric JAUMES
4. **Casimir** : Ce propriétaire cultivateur est né le 28 mars 1825, Malbosc, décédé le 12 janvier 1900, Nîmes (à l'âge de 74 ans). C'est grâce au site internet de généalogie Geneanet que j'ai pu trouver son décès.⁵⁸ Celui-ci se marie le 18 mai 1862 à Aujac avec **Rose Hortense BOUSCHET**. Celui-ci

⁵⁷ AD 30 - Table des successions - Bureau de Genolhac - 14 Q 11 8 (1859-65)

⁵⁸ Décès: Arbre généalogique de Jacques BETY ptilu44 - Site Geneanet

est présent pendant le conseil de famille des enfants JAUMES pour, en tant que possible tuteur des enfants JAUMES pendant le Conseil de famille.

5. Eugène: il est né le 19 août 1828 à Malbosc et décédé après 1865. C'est grâce au conseil de famille que j'ai pu apprendre qu'il résidait à Bessèges. Je n'ai pas plus d'informations le concernant.

6. Benjamin: né en 1832, il décède le 19 avril 1845 à Malbosc à l'âge de 13 ans. Il est décrit comme cultivateur. Il est certainement décédé suite à un accident.

D) Le décès du couple

Le couple décède prématurément au cours de l'année 1865, à quelques mois d'intervalle. Rosalie CHAMBOREDON meurt dans la nuit du vingt huit février 1865 à minuit, à son domicile selon l'acte de l'état civil. Il est également stipulé que c'est le locataire de la décédée, Auguste CONORT qui est comparu devant le maire pour enregistrer son décès. À cette date, son père est toujours en vie mais ne se situe plus à Malbosc mais à Alès dans le Gard. Si l'acte civil ne précise pas la cause de son décès, je peux néanmoins faire une hypothèse. L'acte précédant de décès concerne un enfant JAUMES mort né le même jour. Il est seulement précisé qu'il était de sexe masculin. Rosalie CHAMBOREDON est donc certainement morte en couche, ou après la naissance de son enfant. Pourtant, la mortalité maternelle (mort de la femme pendant la grossesse ou après l'accouchement) est encore présente au XIXe siècle, malgré les progrès médicaux. Selon une étude du docteur le Fort, la mortalité maternelle serait de 3% dans les années 1860 à 1863 dans les maternités parisiennes.⁵⁹ Or c'est encore plus complexe car mon aïeule n'a pas accouché dans une maternité, mais à son domicile, comme la majorité des femmes dans les milieux ruraux. Il est difficile d'avoir des chiffres sur cette question de la mortalité maternelle. Les femmes à cette époque étaient très sensibles aux maladies infectieuses comme la fièvre puerpérale, qui peut se déclencher après un accouchement suite à une expulsion incomplète du placenta.

Suite au décès de sa femme, Alexis Frédéric JAUMES décède quelques mois plus tard le 4 juillet de la même année, comme il écrit sur son acte civil de décès. Il est mort à l'âge de 56 ans dans sa maison d'habitation à Bordezac. Bien sûr, je ne saurais jamais quelle est la cause de sa mort. Néanmoins, sa mort est certainement liée à celle de sa femme Rosalie CHAMBOREDON.

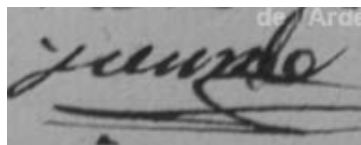
Le décès brutal du couple entraîne plusieurs conséquences : quel est le devenir des enfants mineurs qui ont survécu? Comment se partager le patrimoine économique et immobilier des parents?

J'ai trouvé des discordances entre deux sources concernant le testament d'Alexis JAUMES. En effet, selon l'acte de mutation par décès de mon ancêtre, celui-ci n'aurait pas fait de testament : il est déclaré « ab intestat ».⁶⁰ . Pourtant, un testament de mon aïeul a été prononcé et écrit par le

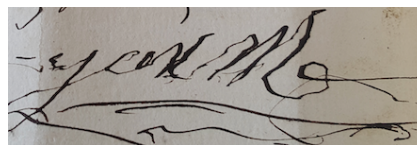
⁵⁹ LANGLAIS Margaux, « Évolution de la mortalité maternelle au XXe siècle en France: étude historique », 2016, p. 53.

⁶⁰ AD 30 - Mutations par décès - Bureau de Genolhac - 14 Q 3 24 (1865)

notaire le 3 juillet 1865, la veille de sa mort en présence de quatre témoins.⁶¹ Ce document éclaire son état de santé. Il révèle qu'il était certainement malade, et en fin de vie. Je peux le voir grâce à certains indices. Par exemple, il dicte ses dernières volontés dans la chambre à coucher. D'un point de vue graphologique, sa signature est très mal exécutée car sa main tremble à ce moment là. Voici la différence entre deux signatures à 23 ans d'intervalle :



Signature
d'Alexis Frédéric
sur l'acte de
mariage (1842)



Signature sur
son testament,
la veille de son
décès (1865)

Le testateur dicte ses dernières volontés:

« Je lègue à Alexis JAUMES mon fils aîné, demeurant avec moi, le quart par préciput et transfert, de tous les biens de toute nature que je laisserai à mon décès et qui composeront ma succession, pour le prélever en pleine propriété avant partage. »

Son dernier souhait est donc de donner un avantage à son fils aîné, Alexis Frédéric du même nom. En effet, le préciput⁶² est un terme juridique qui signifie que l'on peut donner un avantage à un héritier, en général au fils aîné. Cette préférence a pour objet de le distinguer car en théorie le partage doit être égal entre tous les héritiers. Ici, le père lègue à son fils le quart de ses biens. Il reste donc les trois quarts à ses 6 autres enfants qui lui ont survécu.

Un autre document essentiel permet de retracer son quotidien, en particulier son lieu d'habitation. C'est peu après son décès qu'un inventaire est effectué devant le notaire de Bordezac le 8 août 1865.⁶³ Cette source est très intéressante car elle détaille précisément les principaux objets qui sont dans les différentes pièces de la maison. Leur prix et leur état sont également référencés. En théorie c'est le commissaire priseur qui doit évaluer le prix des objets. Mais celui-ci est absent c'est donc le notaire et un expert choisi nommé Auguste CONORT qui le remplacent. Selon ce document, cet inventaire a été demandé par Alexis Frédéric JAUMES, fils de son père décédé. Il est déclaré comme nouveau tuteur légal de ses frères et soeurs. Il déclare qu'il a bien prêté serment devant l'oncle des enfants JAUMES, Julien CHAMBOREDON également présent. Cependant, il ne s'agit pas de s'intéresser ici au devenir des enfants, mais l'inventaire des objets dans leur maison d'habitation. Cela permet de recréer la vie quotidienne de la famille.

L'inventaire est plutôt long, j'ai donc choisi de résumer et répertorier les objets en fonction des pièces de la maison grâce à un tableau :

Inventaire des objets dans la mas des Minières de la famille JAUMES

⁶¹ Testament 1865 - Notaire Emile REBOUL - Bordezac - 2 E 20 103 - 1865

⁶² Littéralement le préciput :ce qui est fourni avant toute chose/ partage.

⁶³ Notaire Emile REBOUL - Bordezac - 2 E 20 103 - 1865

Salle de la maison	Objets	Prix (francs)	Etat/ Particularité des objets
La cave	1 tonneau cerclé en fer (4 hL), 1 tonneau (3 hL), 2 tonneaux (2 hL), 1 tonneau (1 hL), 1 cuve, 1 barrique, 1 grand entonnoir , 50 bouteilles	$20 + 15 + 20 + 6 + 10 + 10 + 3 + 1 + 10 = 95$	La cuve = mauvais état Barrique = médiocre Entonnoir = mauvais Des bouteilles « ordinaires »
Cuisine	1 crémaillère et 2 chenets, 1 garde cendres + pelle et pincettes, 1 grande table, 2 buffets, 1 pétrin, 1 banc, 3 chaudrons en cuivre, 2 marmites, 6 pots de terre, 1 entonnoir, 4 mesures, 2 cafetières	$10 + 15 + 8 + 7 + 0,50 + 27 + 4 + 1 + 0,5 + 6 + 2 = 81$	La table = 2 tiroirs Buffets = vieux, mauvais état Pétrin = très mauvais état Banc = mauvais état 3 chaudrons = 13 kg
pièce au 1er étage : « La salle »	2 tables, 2 coffres à grain, 1 coffre, 1 armoire bois noyer, 8 nappes de tables + 9 serviettes, 32 draps de lit, 13 plats à ragout + 3 plats à salade + 8 douzaines d'assiettes en faïence, 15 tasses à café, 12 cuillères à café, à soupe et fourchettes, 1 armoire bois châtaignier, 1 horloge	$6 + 6 + 1 + 30 + 25 + 69 + 9,50 + 5 + 3 + 6 + 20 = 180,5$	Coffre = mauvais état Dont 14 draps en bon état, 18 en mauvais état
Une chambre à côté	1 bois de lit en noyer	18	
Une chambre au 2e étage	2 bois de lit, 2 matelas, 2 paillasses, 5 couvertures de laine, 3 traversins, 2 couvre pieds	$18 + 20 + 5 + 25 + 2 + 10 = 80$	1 bois en noyer, 1 en châtaignier
Pièce « le Poustal » du 2e étage	Des mortaises et planches pour 10 tables de vers à soie, 10 chaises de bois blanc	$20 + 5 = 25$	Chaises = mauvais état
Vestibule au 1er étage	4 « bichards » (=pour bêcher), 1 pic, 1 marteau, 1 poids de 228 kg, 1 poids à balance, 1 coffre, bassine en cuivre	$3 + 0,50 + 1 + 1 + 15 + 3 + 2 + 1 =$	3 « bichards » usés Coffre usé Bassine en mauvais état
Pièce au 1er étage : la « paille »	1 bois de lit cerisier/ châtaignier, 1 paille, 3 échelles et 2 échelas, 500 kg de farine	$2 + 5 + 3 + 30 = 40$ francs	Paille en très mauvais état
La cour	Une charette	40	
Une étable	Un cochon	40	

La mas des Minières existe toujours aujourd'hui même s'il a été rénové (**voir photo n°1**).

Cet inventaire détaillé révèle plusieurs aspects. Par exemple, 12 couverts sont répertoriés. Ceci montre que la famille qui habite dans la maison est plutôt nombreuse. Malgré de nombreux objets en mauvais état, ils ont plusieurs utilités : des objets et meubles du quotidien, de première nécessité (pour se nourrir, dormir) et des outils pour le travail (marteau, charrette, hache pour couper, des tonneaux pour stocker, des planches pour les vers à soie). Le total du prix des objets est de 582,50 francs. Après cet inventaire, on précise également « le dernier comptant » d'Alexis JAUMES : au moment de son décès, on compte en plus 120 francs or.

L'inventaire se poursuit et indique le rôle financier de l'épouse également décédée Rosalie CHAMBOREDON : le notaire rappelle que le couple a contracté un mariage selon le régime dotal. La dot de l'épouse s'élevait à 2 500 francs. À cela s'ajoute la part de l'héritage du père de feu CHAMBOREDON : « *la dite épouse JAUMES a reçu dudit CHAMBOREDON son père une somme de cinq cents francs, dans le partage que fit celui-ci avec ses enfants devant Mr REBOUL père, le 28 novembre 1841* ». Enfin, le domaine des Minières coûtait 5 000 francs selon la vente entre Alexis et son oncle François Xavier. Après le premier paiement de 1 000 francs, les époux n'ont pas fini de payer les 4 000 francs restants au rentier.

Enfin, d'autres sources viennent compléter le devenir des biens du couple décédé. L'acte de mutation par décès d'Alexis Frédéric JAUMES datée du 22 décembre 1865⁶⁴ décrit, en plus de l'inventaire dressé par le notaire, les immeubles propres non loués (**voir Annexe n°4**). La quasi totalité partie des biens, terres et immeubles citée dans le cadastre a été conservée comme le précise la déclaration de succession. En tout, on compte 6 hectares, 02 ares et 32 centiares de terres.

Un supplément s'ajoute à cet acte de mutation par décès. En effet, une créance de 100 francs est due par Mr PERRIER qui réside au lieu dit de Malbosquet à Malbosc.

L'acte de mutation par décès de Rosalie CHAMBOREDON répète également le prix de la succession suite au régime dotal, à l'héritage de son père et le prix de ses bijoux.

Malgré des revenus plutôt élevés suite à la succession, l'acte n°523 révèle qu'il y a une insuffisance de revenus le 14 novembre 1866. En effet, plusieurs dettes de succession vont s'accumuler suite à des impayés d'Alexis Frédéric JAUMES car il est décédé brutalement.

Ainsi, j'ai évoqué la vie du couple JAUMES x CHAMBOREDON suite aux archives que j'avais à ma disposition. Il s'agit de retracer leur vie, leur décès et leur influence au sein du mariage. La mort prématurée des deux époux est source d'une question sur leur avenir. Le rapport entre les frères et soeurs de la famille JAUMES sont surtout démontrés avec la succession de leurs parents. Le décès des deux parents bouleversent la vie familiale.

⁶⁴ AD 30 - Mutations par décès - Bureau de Genolhac - 14 Q 3 24 (1865)

III) Les descendants du couple principal : les enfants et petits-enfants

A. Le devenir des enfants du couple JAUMES

Le décès du couple principal marque une véritable rupture pour la famille JAUMES. J'ai présenté succinctement les enfants à la partie précédente. Parmi les 12 enfants, 5 sont décédés jeunes. La mutation par décès de la mère Rosalie CHAMBOREDON précise que « *l'épouse de Alexis Frédéric JAUMES est décédée ab-intestat, en son domicile à Bordezac, (...) laissant ses sept enfants susnommés pour ses seuls héritiers* ». En effet, en 1865, voici les 7 enfants restants, âgés entre 22 et 5 ans :

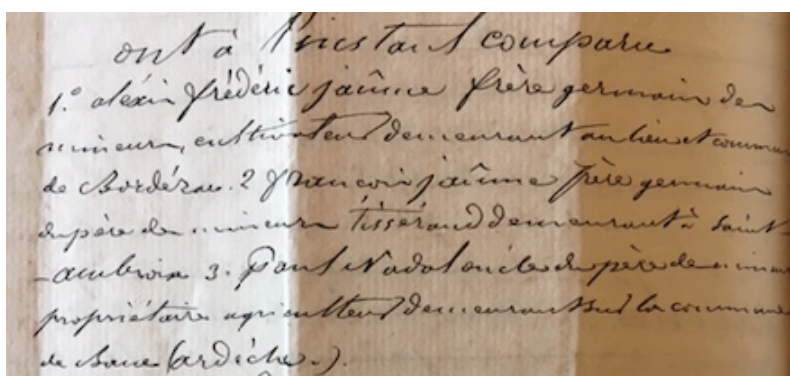
1 - Alexis Frédéric 2 - Rosalie Sophie 3 - Marie Célestine

4 - Henri Casimir 5 - Ferdinand Joseph 6 - François Régis 7 - Eugénie Euphrosine

La majorité des enfants sont mineurs. Je me suis donc demandée quel est l'avenir pour ces enfants? Face à cette situation, un conseil de famille, c'est à dire un acte de tutelle, est organisé pour désigner le nouveau tuteur des mineurs. Il ne concerne pas seulement la famille proche, car c'est plutôt le groupe dans un sens plus élargi. La nomination d'un nouveau tuteur est déterminante et implique surtout de nombreuses responsabilités. Cette charge peut être un fardeau pour certains membres de la famille qui ne sont pas toujours prêts à assumer. En effet, ce sont des bouches en plus à nourrir, surtout pour le cas de la famille que j'étudie. De même les enfants perdent non seulement les parents, mais aussi les biens qui leur sont destinés suite à la tutelle.⁶⁵

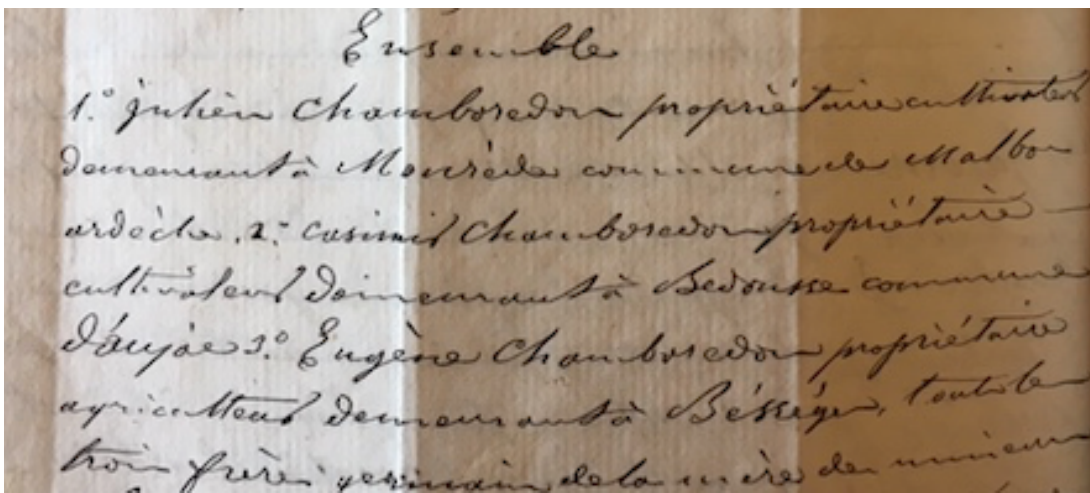
Le conseil de famille réunit 7 membres pour désigner ce tuteur. Il se déroule le 15 juillet 1865, devant le juge de paix du canton de Génolhac.⁶⁶ Il se déroule en plusieurs temps :

- Alexis CHAMBROEDON, le grand père paternel des enfants est un rentier qui habite aux Vans, une ville située en Ardèche à plus de 20 km de Bordezac. Or celui-ci ne peut « *se charger de la tutelle de ses dits enfants JAUMES qui lui est dévolu en sa qualité d'aïeul maternel, article ... du code Napoléon, à cause de son infirmité et de son âge avancé de soixante neuf ans (...) et l'éloignement de sa résidence des biens immeubles des mineurs, d'accepter et accepte bon démission des dites fonctions de tuteur légal* ». L'aïeul ne peut donc s'occuper de ses petits enfants suite aux raisons énoncées ci-dessus. Il convoque donc 6 autres membres de la famille :



⁶⁵ « Les charges publiques : un fardeau pour nos ancêtres! - www.histoire-genealogie.com » <https://www.histoire-genealogie.com/Les-charges-publiques-un-fardeau>

⁶⁶ Conseil de famille - Justice de Paix de Génolhac - 15 U 11 73 - 1865



Source : Conseil de famille - Justice de Paix de Genolhac - 15 U 11 73 - 1865

« *Ont à l'instant comparu:*

- 1- Alexis Frédéric JAÛME, frère germain des mineurs, cultivateur demeurant au lieu et commune de Bordezac
- 2 - François JAÛME, frère germain du père des mineurs, tisserand demeurant à St Ambroix
- 3 - Paul NADAL, oncle et père de Vincent, demeurant sur la commune de Bane (Ardèche)

Ensemble

- 1- Julien CHAMBOREDON propriétaire cultivateur demeurant à Mourèdes commune de Malbos (Ardèche)
- 2 - Casimir CHAMBOREDON propriétaire cultivateur demeurant à Bedouzes commune d'Aujac
- 3- Eugène CHAMBOREDON propriétaire agriculteur demeurant à Bessèges, tous les trois frères germains de la mère des mineurs »

Après délibération, les 7 personnes du conseil de famille ont choisi à l'unanimité avec « la majorité des six voix des sept nommés » Alexis Frédéric JAUMES, le frère aîné des mineurs. Celui-ci accepte ses fonctions. Julien CHAMBOREDON, l'oncle maternel des enfants est également nommé subrogé tuteur. Il a donc pour mission de surveiller le tuteur. Pourquoi choisir le frère aîné? La majorité civile depuis le code napoléonien est de 21 ans. À cette époque Alexis Frédéric JAUMES a 22 ans, soit 1 an de plus que la majorité. C'était certainement une très lourde responsabilité car il faut nourrir et s'occuper de 6 enfants. Malgré son jeune âge, je peux émettre l'hypothèse qu'il a été désigné car il vit avec ses frères et soeurs au quotidien. Il habite aussi au domicile de ses parents décédés. Il est donc plus facile de s'en occuper car les autres membres de la famille habitent dans des communes limitrophes voire plus éloignées.

Sa fonction de tuteur est confirmée puisqu'en août 1865, il est écrit sur l'inventaire : « *le dit Alexis Frédéric JAUMES agissant en son nom personnel et comme tuteur nommé suivant délibération du conseil de famille* ».

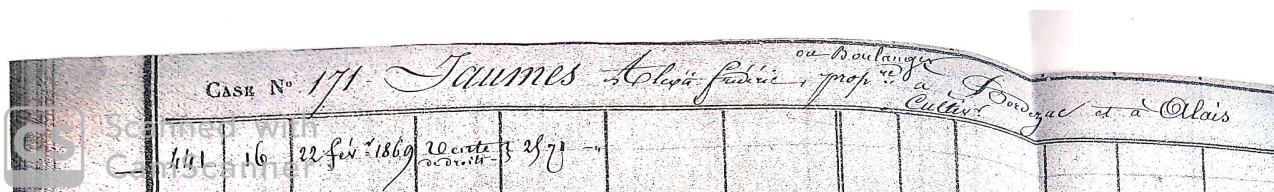
B) Les enfants et petits enfants JAUMES

Suite au conseil de famille, il s'agit de présenter plus en détail les différents enfants de la famille qui ont survécu et de retracer leur vie :

1. **Alexis Frédéric JAUMES**, Boulanger et Surveillant militaire de 2ème classe. Né le 27 juillet 1843 à Bordezac, il est décédé le 30 octobre 1881 à Nouméa en Nouvelle Calédonie à l'âge de 38 ans.

Le fils aîné est considéré comme un pilier de la famille. L'inventaire et le conseil de famille sont des preuves de son rôle important auprès de ses frères et soeurs. Pour rappel, son père a pour dernière volonté de lui léguer le quart de ses biens. Ce préciput est un avantage pour le fils aîné pendant la succession. Peu après le conseil de famille, Alexis est le tuteur de 5 frères et soeurs. Il décide de contracter un bail à ferme avec sa soeur Rosalie JAUMES, qui s'est mariée et a atteint la majorité civile car elle a 24 ans. Celle-ci s'est mariée avec Auguste COMTE. Le bail passé devant le notaire Louis Emile REBOUL le 13 septembre 1866⁶⁷ concerne le domaine des Minières et autres terres de la succession du père Alexis JAUMES. Le frère aîné bailleur et son oncle François demeurant à St Ambroix « ont cédé à titre de bail à ferme, pour la durée de cinq ans à partir du jour ci-après déterminé » à Rosalie JAUMES et son mari de Bordezac (les preneurs) « le domaine entier, dépendant de la succession d'Alexis JAUMES, indivisé entre les enfants mineurs susnommés ». Le bail est accepté à condition que le bailleur reçoive la somme de 400 francs du fermage, payé par sa soeur en plus des impôts d'une valeur de 30 francs.

Le hypothèques révèlent de nouvelles informations le concernant. Pour consulter ces sources aux archives du Gard j'ai fait une demande de la personne concernée aux archivistes qui recherchent dans le registre indicateur. Ils m'ont ensuite imprimé la case de Alexis Frédéric JAUMES du répertoire des formalités hypothécaires :



Source : Répertoire des formalités hypothécaires - 40 Q 5/117 - case n°171

Les formalités révèlent qu'il est propriétaire et boulanger. Mais surtout, il réside aussi à Alès qui est l'un des arrondissements du Gard. Il a effectué une vente le 22 février 1869 à Bordezac avec son beau frère Auguste COMTE, le mari de sa soeur Rosalie. La cession complète la vente du domaine des Minières. Le dit COMTE, cessionnaire, accepte de supporter « la part du Sieur JAUMES cédant dans une dette de la succession de feu JAUMES, due au décès de celui-ci à Mme Eugénie LAPLANE religieuse carmélite aux Vans⁶⁸ ». On appelle cela un transport de dette. Ici, le cessionnaire doit payer:

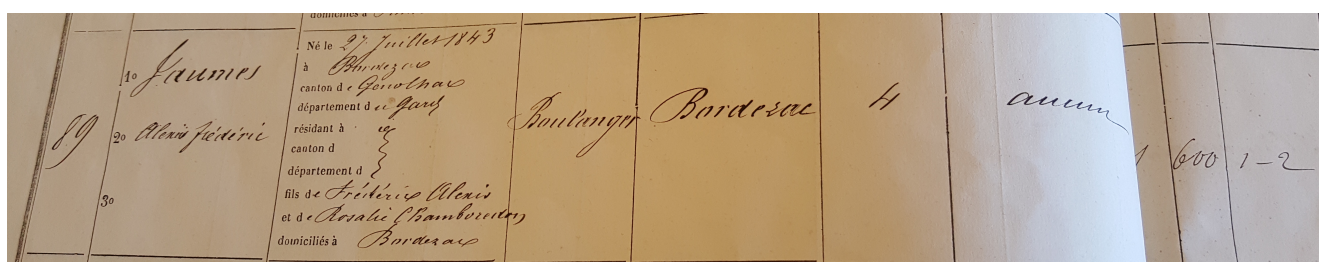
- La dette de succession: 4 400 francs. Le précipitaire Alexis devait en théorie payer le quart de cette dette, soit 1 100 francs + 471 francs d'une autre créance. Son beau frère accepte donc de prendre sa place.

⁶⁷ Notaire Emile REBOUL - Bordezac - 2 E 20 103 - 1865 - acte n°225

⁶⁸ Voir le contrat de Mr FILLIAT notaire des Vans 2/04/1861

- Ajout du prix de la cession : 1000 francs. Parmi ces 1 000 francs, le dit COMTE doit payer des dettes pour : 1° Louis MAISONNERE, entrepreneur aux Vans = 220 francs. 2° Casmimir SAUSSINE , Garde forestier de Bordezac = 28 francs. 3° Mr ALLARD, tailleur de Banne = 35 francs 4° Mr ALLEGRE, épicier de Bessèges = 18 francs. En échange de la paye de cette dette, le cédant Alexis Frédéric accepte de donner la maison au couple sur un délai de 2 ans.

Mais le parcours du fils aîné de la famille JAUMES ne se réduit pas à ses échanges financiers, ventes. Les listes de tirage au sort pour le recrutement militaire sont une source essentielle qui répertorient les caractéristiques des « jeunes gens ». Il faut trouver la classe correspondante. Alexis Frédéric JAUMES est né en 1843, il a donc 20 ans en 1863. Le tirage au sort révèle plusieurs données :



Source : Liste des tirages au sort des jeunes gens - Arrondissement Alès / Nîmes - 1 R 177

Nom	Date, lieu de naissance + parents et domicile	Métier	Commune	n° Inscrip	Motif d'exemption	Taille	Degré d'instruction
JAUMES Alexis Frédéric	Né le 27 juillet 1843 À Bordezac Canton de Genolhac Département du Gard Résidant à, Canton de .. Fils de Frédéric Alexis Et de Rosalie Chamboredon Domiciliés à Bordezac	Boulangier	Bordezac	4	Aucun	1,600	1 - 2

À partir de ces caractéristiques, j'ai voulu me centrer sur certains aspects. Tout d'abord, Alexis Frédéric mesure 1,60 m. Peut-on considérer cette taille comme supérieure ou inférieure à la moyenne française? Une étude s'est centrée sur la taille médiane des soldats incorporés entre 1803 et 1815. C'est certes plus ancien, mais cela me permet d'avoir un ordre d'idées. Dans le Languedoc, la taille médiane est environ de 1,651 m.⁶⁹ Le fils de mon aïeul est donc plus petit que la moyenne dans cette région. Néanmoins, il faut mesurer au minimum 1,54 m pour être enrôlé dans l'armée.

Son niveau d'instruction est également un autre détail qui a attiré mon attention. Le XIXe siècle représente une véritable progression de l'instruction. L'enseignement primaire se développe et devient de plus en plus accessible. Mais au XIXe siècle, le degré d'instruction est toujours un critère de sélection sociale. Ici, le degré d'instruction « 1 - 2 » signifie qu'il savait lire et écrire. Ceci est

⁶⁹ HOUDAILLE Jacques, « La taille des Français au début du XIXe siècle », *Population*, vol. 25, n° 6, 1970, p. 1297-1298.

révéléateur à la fois d'une distinction mais aussi d'un avantage pour lire des contrats ou des ventes par exemple. L'aîné de la famille est décédé célibataire, à Nouméa en Nouvelle Calédonie en 1881. Le ministère de la marine et des colonies transmet la copie de son acte de décès. Il est décrit comme Surveillant Militaire. Il est certainement mort au combat, à des milliers de kilomètres de son domicile (voir annexe n°5).

2. **Rosalie Sophie JAUMES**. Née le 6 octobre 1844 à Bordezac, elle y mourut le 12 juin 1919 à l'âge de 74 ans. Elle s'était mariée le 27 septembre 1866 à Bordezac, alors qu'elle avait 21 ans, avec **Auguste Joseph COMTE**, son cousin du VIIe au VIIIe degré⁷⁰ du côté paternel, Propriétaire cultivateur/Aubergiste/ Cabaretier/ Cordonnier , âgé de 29 ans, né le 21 décembre 1836 à Bonnevaux où il mourut le 2 janvier 1913 à l'âge de 76 ans.

Le couple a contracté un contrat de mariage le 13 septembre 1866 à Bordezac devant le notaire Jean Louis Emile REBOUL à Bordezac.⁷¹ Le futur époux est né à Bonnevaux, une petite commune au nord du Gard. Cet agriculteur est le fils majeur de Alexis et de Thérèse TEISSIER qui demeurent au même lieu, au hameau des Allègres. Le contrat stipule que les époux contractent un régime dotal, comme mon couple principal. Il y a écrit « *néanmoins, il y aura entre les futurs époux une société d'acquêts* ». On associe donc un régime séparatiste et communautaire des biens pour certains aspects. De même, le régime dotal est particulier pour ce cas-ci car ses parents sont décédés : « *la future épouse se constitue en dot, mais non encore liquidés, lui revenant dans la succession de ses feux pères et mères* ». Elle peut tout de même « *vendre, céder ses droits* » avant le partage de la succession. Il y a tout de même une condition : les sommes provenant de sa succession devront « *être retirées par le futur époux* ». Les parents du futur époux en faveur de ce mariage, jouent un rôle essentiel. Ils lui font une « *donation, un avancement d'hoirie d'une valeur de deux mille cinq cent francs, applicables d'abord à la succession du premier mourant d'eux, et l'excédant, s'il y en a, à la succession du dernier vivant* ». Parmi ces 2 500 francs, le père COMTE accepte de payer directement son fils 300 francs par l'intermédiaire d'une quittance. Le reste sera reversé en 5 paiements égaux de 450 francs, dont le premier a une échéance de 6 ans. Le contrat précise également que pour assurer le versement de cette somme de 2 500 francs au total, « *les époux COMTE hypothèquent tous les immeubles qu'ils possèdent dans la commune de Bonnevaux, contenant maisons terres à blé, mûriers, vignes, Jardin, prés, châtaigneraies, bois et pâtures* ». À la fin de l'acte, je remarque que l'époux et son père savent signer, contrairement à la mère de l'époux et à la future mariée.

Il est pour moi essentiel de me centrer sur cette branche car le couple COMTE x JAUMES sont mes arrières-arrières grands parents. C'est grâce aux archives familiales que j'ai pu retrouver des photos afin de voir à quoi ils ressemblaient à la fin de leur vie :

⁷⁰ Ils ont un ancêtre commun au VIIe degré qui se nomme François ROBERT

⁷¹ Notaire Emile REBOUL - Bordezac - 2 E 20 104 - 1866 - acte n°226



Auguste Joseph COMTE en 1907

Source: Archives familiales



Rosalie Sophie JAUMES
Épouse COMTE

Année : ?

Source : Archives familiales. Photo prise par le photographe P.FOURNIER à Lyon

D'autres sources permettent de compléter les caractéristiques de l'époux de Rosalie JAUMES. Son recrutement militaire par tirage sort me renseigne sur plusieurs points, comme son beau frère Alexis Frédéric JAUMES. À l'âge de 20 ans, il a pour profession de cordonnier au lieu de Bonnevaux. Il possède un « faible » motif pour être exempté. Après réflexion, il est finalement déclaré bon au service. Son degré d'instruction est honorable car il sait lire et écrire. Je constate aussi qu'il mesure seulement 1 m 55, soit 1 cm au dessus de la limite du non recrutement d'un soldat.

Auguste Joseph COMTE est également inscrit plusieurs fois dans le registre des formalités hypothécaires en tant que :

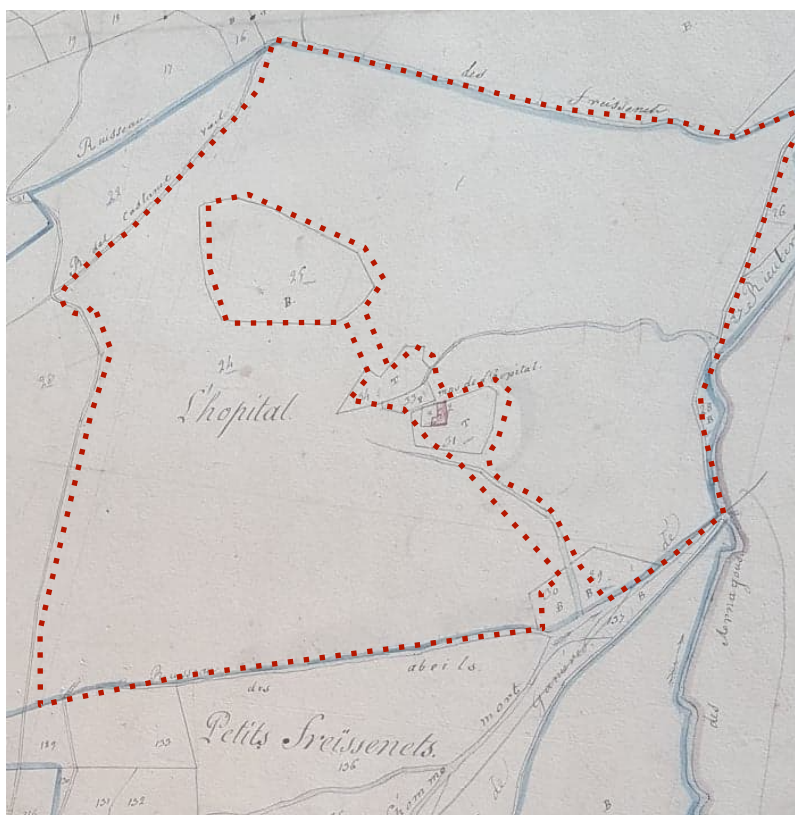
- acquéreur: une hypothèque est réalisée le 21 juin 1870⁷² entre celui-ci et Henri Casimir JAUMES, frère de Rosalie et demeurant à présent à Marseille. Henri a « vendu, cédé et transporté à forfait en faveur de Sr Auguste COMTE, son beau frère, aubergiste (..), ici présent et acceptant à ses périls et risques, tous les droits successifs mobiliers et immobiliers de feu Alexis JAUMES et Rosalie CHAMBOREDON ». En d'autres termes, le dit COMTE rachète les droits successifs de ses beaux frères car il devait certainement avoir un patrimoine économique plus important. La cession est au prix de 500 francs, que le dit JAUMES dit avoir reçu.

- Vendeur : une autre hypothèque est passée le 27 octobre 1883⁷³, en présence du notaire de Bessèges. Le vendeur a cédé à Mr Louis Charles Henri de PAGEZE de LAVANEDE, habitant au lieu dit de Abau à Malbosc « *une pièce de terre en nature de bois de pins et broussailles située au quartier de l'Hôpital dite commune de Bordezac appelée des Abeilles portés à la section A du plan cadastral (...) elle comprend le n°29 et environ trente six ares quatre vingts centiares du n°24* ». Mon objectif ici est de détailler les différentes ventes et acquisitions du couple COMTE et

⁷² Registre des hypothèques - Transcriptions - Bureau d'Alès - 40 Q 2 459

⁷³ Registre des hypothèques - Transcriptions - Bureau d'Alès - 40 Q 2 654

JAUMES car Joseph Auguste en tant que mari est l'administrateur des biens qui appartiennent à son épouse suite à la succession de ses parents décédés. Les hypothèques permettent donc de comprendre ses investissements. Cette vente est acceptée par la somme de 400 francs. Voici à quoi correspondent les parcelles cédées sur le cadastre napoléonien :



Parcelles cédées à
Joseph Auguste COMTE

Source : Cadastre
napoléonien de 1834 de
Bordezac - 3 Pfi 43 - AD
30

Ces ventes sont confirmées grâce à la matrice cadastrale de Auguste Joseph COMTE (voir Annexe n°6). Ce qui est barré en 1881 correspond à la vente du dit COMTE envers Henri de PAGEZE. Pourtant, à partir de 1885, Joseph Auguste récupère une partie du quartier de l'Hôpital, composée de châtaigniers, qui représente 2,77 hectares.

Le couple Joseph Auguste COMTE et Rosalie Sophie JAUMES et leurs enfants forment une famille plutôt influente dans le village. Le recensement de 1876 révèle que le couple a 4 enfants, et également des pensionnaires comme Claude GARCERY et Joseph REMUS, âgé de 25 et 26 ans. Les époux COMTE avaient donc certainement des revenus suffisants pour accueillir plusieurs personnes (voir Annexe n°7). En réalité, le couple a eu 10 enfants (voir arbre généalogique n°2)

a) **Auguste Joseph COMTE**: c'est un comptable et un clerc de notaire. Né le 14 octobre 1867 à Bordezac, il y mourut le 17 juillet 1942 à l'âge de 74 ans. Il se marie le 23 juin 1897 à Avignon, alors qu'il avait 29 ans, avec **Rose Mélanie CHARAIX**, âgée de 20 ans, née le 5 octobre 1876 à Avignon. Le couple a eu un garçon et une fille: Joseph Fernand (1898-1991) et Marie Antoinette COMTE (1903-1906).

Dès le XXe siècle, les déplacements des populations sont de plus grande ampleur suite à plusieurs facteurs. L'urbanisation croissante entraîne un exode rural. Les carrières des hommes sont de plus

en plus diversifiées. L'économie connaît un plus grand essor à l'aube du XXe siècle. Les déplacements et migrations dans les plus grandes villes sont beaucoup plus courants. J'ai découvert que le couple COMTE x CHARAIX avait déménagé à Lyon. Quelle méthode faut-il employer pour retracer les domiciles de ses ancêtres? J'avais certains indices grâce à plusieurs photos de famille : une carte postale qui représente un dîner à Lyon auquel Auguste COMTE y assiste. D'autres photos de portraits de familles ont été prises dans le même ville. Mais ce sont surtout les fiches de préparation militaire et du recrutement militaire, qui ressemblent à des cartes d'identité précises à plusieurs titres : signalement physique, état civil, degré d'instruction, la décision du conseil de révision, les localités successives habitées.

Nom : <i>Comte</i>		Numéro matricule du recrutement : <i>2036</i>	
Prénoms : <i>Joseph Auguste</i> Surnom :		Classe de mobilisation : <i>1887</i>	
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.	
Né le <i>12 Octobre 1864</i> , à <i>Bordezac</i> , canton d' <i>Bestendes</i> , département d' <i>u Gard</i> , résidant à <i>Bordezac</i> , canton d' <i>Bestendes</i> , département d' <i>u Gard</i> , profession d' <i>clerc de notaire</i>		Cheveux <i>bruns</i> , sourcils <i>châtains</i> , yeux <i>gris</i> , front <i>décoloré</i> , nez <i>fin</i> , bouche <i> moyenne</i> , menton <i>grand</i> , visage <i>ovale</i>	
fils d' <i>Auguste Joseph</i> et d' <i>Jeanne Rosalie Sophie</i> , domiciliés à <i>Bordezac</i> , canton d' <i>Bestendes</i> , département d' <i>u Gard</i>		Taille : 1 m. <i>52</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.	
N° <i>11</i> de tirage dans le canton d' <i>Bestendes</i>		MARQUES PARTICULIÈRES :	
Degré d'instruction : { générale (1) <i>3</i> , militaire (2) <i>1er</i> <i>bon</i>			
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.	
En 1888 : <i>ajourné - défaut de taille</i> - En 1889 : <i>ajourné - défaut de taille</i>		Dates, Communes, Subdivisions de région, D domicile ou R résidence.	
En 1892 : <i>service auxiliaire - défaut de taille après ajournement en 1888 & 1889</i>		<i>20^e juillet 90</i> <i>Lez Vauz, chez M. Gagnier, Plateau, Juvial</i> <i>R.</i>	
Compris dans la <i>6</i> ° partie de la liste du recrutement cantonal. (<i>—</i> "° portion).		<i>1^{er} 8^{me} 1892</i> <i>Lyon, rue de l' Hôtel de ville, 31</i> <i>R.</i>	
		<i>23 9^{me} 1904</i> <i>Lyon, rue de la Part-Dieu 11</i> <i>R.</i>	

Source : AD 30 - Registres matricules - 1 R 738 - Matricule n°2036

J'ai pu trouver les registres matricules du Gard qui étaient numérisés. La fiche de Joseph Auguste COMTE m'a permis de comprendre qu'il était affilié au service auxiliaire à partir de 1888. En effet, il est ajourné pour cause de « défaut de taille » car il mesure 1,52 m. De même, son degré d'instruction est de 3, ce qui signifie qu'il sait lire, écrire, et qu'il possède une instruction primaire plus élevée. La donnée la plus importante ici est le « nombre de localités successives ». À partir de 1892, il habite à Lyon à la rue de l'Hôtel de ville, puis à la rue de la Part Dieu en 1904. Ce sont des rues très animées de la ville, situées au 1er ou 3e arrondissement. Le recensement confirme le lieu de résidence du couple, de la famille et des autres résidents dans le ménage (**voir Annexe n°8**). J'ai constaté que la famille possédait un domestique Camille BONNET. Le métier de « domestique » est difficile à déterminer. Il peut s'agir d'un valet de chambre, de pied ou des journaliers. La profession décline à partir du XXe siècle, avec un chiffre de environ 956 000 personnes⁷⁴. L'embauche d'un domestique dans un foyer révèle néanmoins un marqueur social fort. En effet, la famille de Auguste COMTE devait avoir un revenu plutôt confortable car le père de famille était clerc de notaire.

⁷⁴ « La domesticité au 19è et début du 20ème siècle (1) », *Histoires d'antan et d'à présent* - <http://magenealogie.eklablog.com/la-domesticite-au-19e-et-debut-du-20eme-siecle-1-a127087950>

Auguste est certainement retourné dans son lieu de naissance à Bordezac à la fin de sa vie. Sa tombe se trouve au cimetière du village. Cependant, il semble être enterré seul. Je ne sais pas où ni quand est décédée sa femme Rose Mélanie CHARAIX. La mention marginale sur son acte de naissance ne l'a pas précisé.

b) **Marie Sophie COMTE**. Née le 28 juillet 1869 à Bordezac, elle décède le 31 août 1869 à l'âge de 34 jours.

c) **Albert Louis Henri COMTE** est un Boulanger, né le 1^{er} novembre 1870 à Bordezac, et est décédé le 17 octobre 1897 à Lyon à l'âge de 26 ans. Il se marie le 12 juillet 1894 à Saint-André-de-Cruzières, alors qu'il avait 23 ans, avec **Eglantine Kalista RAIDON**, Boulangère, âgée de 26 ans, née le 17 avril 1868 à Saint-André-de-Cruzières. Le couple a eu une fille Juliette Augustine Judith COMTE. J'ai trouvé moins d'informations le concernant, suite à sa mort prématurée. Celui-ci semble avoir suivi son frère aîné à Lyon. Sa fiche matricule⁷⁵ révèle qu'il s'est engagé volontairement en 1889 pour trois ans dans l'armée à Nîmes. Il appartient au 86e régiment d'infanterie et monte en grade : Caporal le 11 août 1890, puis Sergent le 26 septembre 1891. Un certificat de bonne conduite lui est de même abordé. Cependant, sa fiche matricule peut me mettre sur la voie à propos de la cause du décès d'Albert COMTE. Il est mentionné qu'il est réformé le 3 mai 1897 par la commission spéciale de Nîmes « *pour lésion cardiaque* ». Il décède quelques mois après en octobre. Bien sûr, ce n'est qu'une hypothèse mais son décès à cause de problèmes cardiaques est une possibilité à envisager.

d) **Clovis François Henri COMTE**. Né le 21 septembre 1872 à Bordezac, il y mourut le 18 août 1873 à l'âge de 10 mois

e) **Glaudine Mathilde COMTE**. Née le 14 mars 1876 à Bordezac, elle y décède le 29 août 1877 à l'âge de 17 mois

f) **Jules Clovis Gabriel COMTE**. Né le 12 avril 1879, il est décédé le 12 septembre 1879 à Bordezac à l'âge de 5 mois.

g) **Gabriel Mathieu COMTE** : Né le 28 février 1881 à Bordezac, au Mas des Minières, il est décédé le 18 novembre 1914 à Tracy-le-Val à l'âge de 33 ans. Ce facteur se marie le 7 septembre 1907 à Banne, alors qu'il avait 26 ans, avec **Armélie Lucienne TASTEVIN**, Ménagère, âgée de 20 ans, née le 19 septembre 1886 à Banne. Le couple a eu un garçon nommé Augustine Vincent.

En ce qui concerne les liens familiaux, le mariage de Gabriel révèle que ce sont ses deux frères Auguste et François Alexis, mon arrière grand père. Sa fiche du recrutement militaire révèle qu'il réside à la Part Dieu à Lyon comme son frère aîné. Il exerce le métier de facteur dans la même ville à partir du 3 août 1907. Il est également « commis de magasin », c'est à dire qu'il s'occupe de plusieurs tâches comme le nettoyage ou la manutention. Celui-ci est affecté au 3e régiment des

⁷⁵AD 30 - Registres matricules - 1 R 770 - Matricule n°1913

Zouaves à partir du 15 novembre 1802. Les zouaves sont des unités d'infanterie spécifiques qui appartiennent à l'armée d'Afrique. Elles sont créées pour la seconde vague de la colonisation française. Ils ont participé à divers combats sous Napoléon III puis à la 1ère Guerre Mondiale.⁷⁶ En Algérie, il y a 3 régiments en Algérie: le 3ème régiment des zouaves est surtout centré à Constantine, Philippeville et Batna. Gabriel a participé à une campagne en Algérie du 20 novembre 1902 au 3 octobre 1905. Les zouaves sont reconnaissables grâce à leur costume de soldat : sarouel, coiffe arabe, veste-boléro. C'est grâce à cet uniforme spécifique que j'ai pu reconnaître Gabriel sur une des photos de famille (voir photo n°2). Gabriel COMTE a ensuite participé à la campagne d'Allemagne du 3 août au 8 novembre 1914. Il envoie une lettre à mon arrière grand père Alexis grâce à la correspondance des armées de la République. Il lui écrit le 20 octobre 1914 sur son quotidien dans les tranchées : « Tu dois sans doute languir d'avoir de mes nouvelles elles sont très bonnes jusqu'à maintenant » ou encore « Voilà 8 jours que nous sommes ici dans les tranchées, sommes tranquilles jusqu'à maintenant, les boches sont en face également dans les tranchées ». Il signe par : « Ton frère dévoué ». Pourtant, un mois après l'écrit de cette lettre, « Il est nommé « tué à l'ennemi », au cours d'un combat à Tracy le Val. Il est donc inscrit sur le monument au mort de la commune de Bordezac



Monument aux morts de Bordezac : « COMTE G. »

h) **François Alexis COMTE** : Marchand de bois/ Ouvrier aux Forges. Né le 17 juillet 1884 à Bordezac, il est décédé le 6 septembre 1927 à Banne à l'âge de 43 ans. Il s'était marié le 5 septembre 1907 à Bordezac, alors qu'il avait 23 ans, avec Zenaïde Marie ALLEGRE, sa cousine du IIe au IIIe degré du côté paternel, âgée de 21 ans, née le 27 novembre 1885 à Bordezac où elle mourut le 27 juin 1968 à l'âge de 82 ans. Le couple a eu deux garçons et une fille : Jean Auguste (1908-1908), Thérèse Augustine Sophie (1911-1988) et Jean Louis COMTE (1927-2003).

François Alexis COMTE est mon arrière grand père paternel. Il réside à Bordezac tout au long de sa vie contrairement à ses frères. C'est grâce à son lieu de résidence fixe dans la commune que



La famille COMTE vers 1907).
De gauche à droite (1er rang): Fernand COMTE, Mélanie CHARAIX, François Alexis COMTE, Zenaïde ALLEGRE, Augustine POLGE, Rosalie JAUMES, ?, ?, ?
2e rang : inconnus

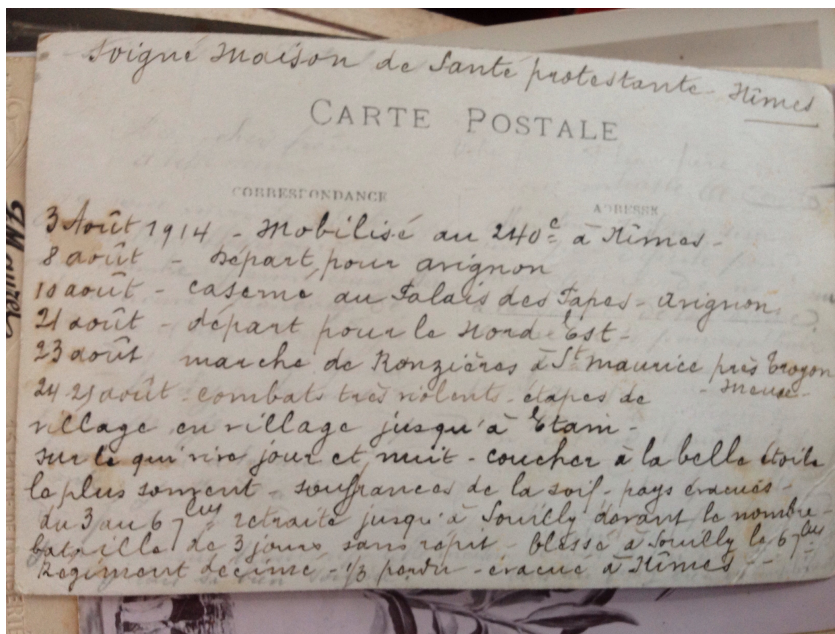
Sources : Archives familiales

⁷⁶ « Les Zouaves sur tous les fronts » *L'Histoire en image* - Lien : Zouave-histoire-image.org

certaines photos ont pu être conservées. Je pense entre autre à cette photographie le jour d'un repas de famille :

Elle révèle le mode de vie des individus au début du XXe siècle. Cette photo correspondrait peut être aux fiançailles de François Alexis COMTE et de Zenaïde ALLEGRE. En tout cas, on peut remarquer que les personnes présentes sont bien habillées, certainement pour un évènement particulier.

François Alexis a tout ensuite été affecté au 40ème régiment d'infanterie avant d'être dispensé car son frère Gabriel est au service. La lettre que j'ai citée auparavant précise l'adresse d'Alexis à cette période, le Couvent des Soeurs Violettes à Nîmes. Je n'ai pas trouvé l'existence de cet établissement aujourd'hui ou dans le passé. Selon une carte postale, il est soigné à la maison protestante de Nîmes. Ce document détaille au dos de la photo le trajet et les étapes franchies d'Alexis en tant que soldat au début de la 1ère Guerre Mondiale.



Transcription : Soigné maison de Santé protestante - Nîmes

Carte postale

3 août 1914 - Mobilisé au 240e à Nîmes

8 août - Départ Pour Avignon

10 août - caserne au palais des Papes - Avignon

21 août - départ pour le nord Est

23 août - Marche de Ronzières à St Maurice près Crozon - Meuse -

24 - 25 août - combat très violent - étapes de villages en villages jusqu'à Etain

Sur le qui-vive jour et nuit - coucher à la belle étoile le plus souvent - souffrance de la soif - pays évacués - du 3 au 6 7bre retraite jusqu'au Souilly devant le nombre - bataille de 3 jours sans répit - blessé à Souilly -

Bataille de 3 jours blessé à Souilly le 6 7bre régime décimé - 1/3 évacué à Nîmes.

C'est au cours des combats de Souilly, que mon arrière grand père a été blessé comme le précise Gabriel dans sa lettre : « *je pense que pour toi tu dois être complètement rétabli* ». Sa fiche militaire révèle également qu'il a eu plusieurs blessures au cours de la Grande Guerre même s'il a survécu : « *pension temporaire invalidité 10% (...) par gêne de la marche suite de selon de la cuisse droite par balle + cicatrices multiples de l'herni thorax gauche* ».

Quelques jours après la correspondance, Alexis écrit à son épouse Zénaïde le 23 octobre 1914 à propos de la fin de ses soins à la maison protestante de Nîmes: « *Bien cher Zénaïde, Je crois que cette fois-ci le moment sera venu pour partir ; je pense partir demain* ». Il lui dit qu'elle ne « se fasse pas du mauvais sang » car il trouvera le moyen pour lui écrire et lui donnera sa nouvelle adresse. Il lui fait également part qu'il a consulté les tableaux des morts et des blessés par la guerre. Ici, il recherche un certain Joseph ARNAC mais ce n'est pas la même personne inscrite sur le tableau. En effet, la mort fait parti du quotidien à cette époque. Les personnes ont peur pour leurs proches et familles. À la fin de la lettre, il lui demande: « *embrasse bien la petite Thérèse pour son papa* ». Grâce à ces documents précieux, je peux constater les mots d'affection envers sa famille.

Malgré sa survie au cours de la Grande Guerre, François Alexis décède brutalement d'un accident en 1927 sur la route de Banne en Ardèche. Cet accident est un grand bouleversement pour la famille.

i) **Françoise Valentine COMTE**. Née le 13 juin 1887 à Bordezac, elle y mourut le 10 septembre 1887 à l'âge de 89 jours.

j) **Antonine Julie COMTE**. Née le 14 juin 1887 à Bordezac, elle y mourut le 11 août 1887 à l'âge de 58 jours.

=> Le décès du couple COMTE x JAUMES

a- **Auguste Joseph COMTE** : Les tables de succession permettent de retrouver la déclaration de mutation par décès. Elle révèle que la déclaration a été faite le 15 septembre 1913, 9 mois après sa mort. La formule de déclaration de mutation par décès⁷⁷ stipule que la succession a été déposée par son fils François Alexis COMTE et sa femme Rosalie JAUMES. Le dit COMTE n'a pas fait de testament. Des parts égales sont distribuées entre ses trois enfants et sa petite fille : * Auguste, employé de commerce à Lyon * Alexis, ouvrier aux forges à Bordezac * Gabriel, facteur des postes

⁷⁷ AD 30 - Enregistrement, actes de mutation par décès - Bureau de Bessèges - 1205 W 958 (1913)

à Lyon * Juliette, sans profession demeurant à Grospierre (Ardèche), sa tutrice légale est Calixta RAIDON.

La succession rappelle que le mariage a été contracté sous le régime dotal avec une adaptation de la communauté des acquêts. Cette communauté comprend des biens immobiliers: *une maison d'habitation et d'exploitation aux Minières dont le revenu brut annuel est de 220 francs * des terres (chataîgneirs, bois, mûriers...) avec un revenu brut annuel de 80 francs. En réalité, le total de l'actif de compte est de 4750 francs.

b- **Rosalie Sophie JAUMES** : la formule de déclaration de mutation par décès est déclarée par mon arrière grand père François Alexis COMTE, le 16 juin 1920. Rosalie est décédée à l'âge de 76 ans. Elle n'a pas fait de testament comme son époux. Ainsi, 4 personnes peuvent lui succéder : Auguste, Alexis COMTE, ses fils et Juliette, Auguste COMTE ses petits enfants. La succession comprend uniquement la part revenant à la défunte. Le total de l'actif successoral est de 1200 francs.

3. **Marie Célestine JAUMES**, Domestique. Elle est née le 30 mai 1847 à Bordezac. Sur son acte de naissance, les témoins sont : Jean Pierre BOISSET, instituteur communal âgé de 42 ans et Jean Etienne MALBOS, propriétaire cultivateur âgé de 32 ans. Sa vie est plus obscure, si ce n'est quelques informations grâce à certaines sources : selon le cadastre⁷⁸, elle obtient des parcelles d'un total de 42,68 ares à partir de 1881, qui appartenaient à son défunt père. Au cours de l'année 1882, elle cède la parcelle n°184 qui contenait une maison. Le partage entre les frères et soeurs JAUMES devant le notaire Paul Frédéric DUPRÉ de Bessèges le 18 août 1879⁷⁹ révèle le lieu de résidence et la profession de Marie Célestine : « *Mademoiselle Célestine Marie JAUMES, domestique chez M. LAUTHIER, domicilié à Tarascon rue saint Nicolas n°22* ». Le partage indique que « pour remplir Mad(emoiselle) JAUMES de ses droits il lui est abandonné » : une maison avec un rez-de-chaussé et deux chambres plus une partie du jardin de 16 mètres de long, une parcelle de mûrier, vignes, châtaigniers, bois d'une largeur de la longueur de la route de 28 mètres, une autre parcelle au dessous de la route. Ces parcelles sont citées dans le cadastre que j'ai expliqué ci-dessus. Néanmoins, je ne sais pas où Célestine est décédée car je ne trouve pas son nom dans les tables de succession. Elle est également absente des tables décennales de Tarascon jusqu'en 1902. Mais il est fort probable qu'elle soit décédée au même lieu mais à une période plus tardive. À ma connaissance, celle ci est célibataire mais en réalité il est possible qu'elle se soit mariée après 1881 à Tarascon ou dans une autre ville.

4. **Henri Casimir JAUMES**, Portefaix. Il est né le 9 mars 1849 à Bordezac. Sa vie est également obscure, comme sa soeur Marie Célestine. Il est surtout présent dans les actes dans le cadre de la succession de la famille JAUMES. Par exemple, une vente des droits successifs est

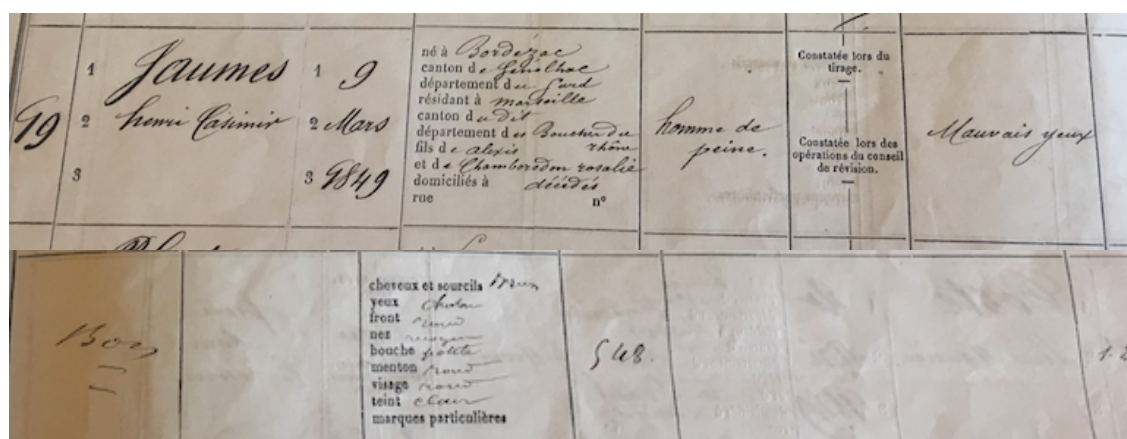
⁷⁸ Cadastre napoléonien de 1834 de Bordezac - 3 Pfi 43 - AD 30

⁷⁹ Notaire Paul Frédéric DUPRE - Bessèges - 2 E 20 60 - 1879

contractée entre celui-ci et Auguste COMTE son beau frère, le 16 juin 1870.⁸⁰ Il est stipulé que Henri Casimir habite à Marseille. En ce qui concerne sa profession, il est décrit comme portefaix. Il a donc pour mission de porter les fardeaux, ou les lourds paquets. Les Portefaix marseillais étaient considérés comme une corporation qui possédait « le monopole des manutentions dans le port de Marseille ». Ils étaient près de 2 500 en 1848. Cependant, la création de la Compagnie des Docks et Entrepôts depuis 1859 est l'amorce d'une concurrence rude entre les portefaix et les machines ⁸¹.

Dans la vente, Auguste accepte les droits successifs de Henri à ses risques et périls. Celle-ci est confirmée dans le registre des hypothèques entre Casimir, le vendeur, et Auguste l'acquéreur le 20 juin 1870.⁸² Il est précisé que Henri Casimir JAUMES habite à la rue d'Arenc. La cession est moyenné au prix de 500 francs.

À l'âge de 20 ans, Henri Casimir était déjà portefaix ou un « homme de peine » à Marseille comme le stipule le tirage au sort militaire :



Source : AD 30 - Liste de tirage au sort des jeunes gens - Arrondissement Alès/ Nîmes - 1 R 183 (1869)

Transcription : *Henri Casimir JAUMES - 9 mars 1849 - né à Bordezac Canton de Genolhac Département du Gard, Résidant à, Canton de ..Fils de Frédéric Alexis Et de Rosalie Chamboredon Domiciliés à : ..décédés - Homme de peine - Mauvais yeux - Bon (au service) - cheveux et sourcils : Brun , yeux : châtain , nez : moyen , bouche : petite, menton : rond, visage : rond, teint : clair, N° de la liste départementale pour les hommes compris dans le contingent : 546 , Degré d'instruction : 1-2*

Cependant, je ne sais pas à quelle date est décédé Henri Casimir, car il est parti à Marseille. Il n'est pas non plus inscrit sur les tables de succession.

⁸⁰ Notaire Pierre Marie Henri COSTIER - Bessèges - 2 E 20 33 - 1869-71

⁸¹ NGUYEN, Victor, « Les portefaix marseillais », *Revue Provence historique* , T. 12 , Fascicule 50 , 1962, p.35

⁸² Registre des hypothèques - Transcriptions - Bureau d'Alès - 40 Q 2 459

5. **Ferdinand Joseph JAUMES**, Ouvrier Mineur et propriétaire agriculteur. Né le 23 juin 1855 à Bordezac, il y mourut le 10 septembre 1921 à l'âge de 66 ans. Il s'était marié le 19 avril 1879 à Bordezac, alors qu'il avait 23 ans, avec **Julie Anaïs Louise MOURONT**, Couturière, âgée de 19 ans, née en 1859 à Sumène dans le Gard.

Le tirage au sort militaire⁸³ révèle qu'il mesurait 1 mètre 60. Il est déclaré comme faible et ayant des douleurs. Néanmoins, il est bon au service.

Le couple a eu plusieurs enfants comme le révèle le recensement :

	147 JAUMES	Ferdinand Joseph		35 id	Mineur	Chief de ménage
	148 MOURON	Julie Anaïs Louise		32 Id	Ménagère	sa femme
	149 JAUMES	Ferdinand Eugène		9 Id	Aucune	leur fils
	150 JAUMES	François Alphonse		7 Id	Id	Id
	151 JAUMES	Juliette Rosine		3 Français	Id	leur fille
	152 JAUMES	Joséphine Marie	3 mois	Id	Aucune	leur fille

Source : AD 30 - Recensement - Bordezac - 6 M 196

En réalité, le couple a eu d'autres enfants qui ne sont pas cités dans le recensement car ils sont décédés très jeunes ou ne sont pas encore nés :

a) **Ferdinand Joseph JAUMES**. Né le 26 mars 1880 à Bordezac, il y mourut le même jour.

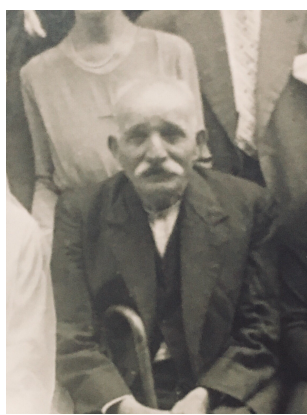
b) **Ferdinand Eugène JAUMES**, Mineur. Né le 9 janvier 1882 à Bordezac, il est décédé en 1942 à l'âge de 60 ans. Il s'était marié le 26 décembre 1908 à Bordezac, alors qu'il avait 26 ans, avec Alberte Augustine ALLEGRE, âgée de 20 ans, née le 21 avril 1888 à Bordezac où elle mourut le 6

⁸³ AD 30 - Liste de tirage au sort des jeunes gens - Arrondissement Alès/ Vigan - 1 R 236 (1875)

juin 1961 à l'âge de 73 ans. Le couple a eu deux filles et un garçon : Jeanne Julie Rose (1910-1998), Ferdinand Aimé (1914-1935) et Suzette Cyprienne JAUMES (1919).

Ferdinand JAUMES est domicilié à Alès à partir de 1913, puis il retourne à Bordezac en 1919. Sa fiche matricule⁸⁴ révèle qu'il a été affecté dans l'armée active (5e bataillon des chasseurs d'Afrique, 17e escadron du train) et dans la réserve de l'armée (régiment de la cavalerie légère, 15e escadron du train à Orange, 38e régiment d'artillerie, 15e escadron du train). Au cours de la campagne d'Allemagne, il est transporté à l'Hôtel Dieu de Lyon pour se faire hospitaliser à cause d'une « entorse avec arrachement malléole ext. droite, a eu le pied pris sous le corps de son cheval. »

Ferdinand et Alberte sont présents au mariage de leur fille aînée Jeanne en 1931 comme le montre cette photo :



Ferdinand Eugène JAUMES (à gauche)
Alberte Augustine ALLEGRE (à droite)

Source : Archives familiales - Photo du mariage de Léopold DURAND et Jeanne JAUMES - 22 juin 1931 à Bordezac

c) **François Alphonse JAUMES**, Perruquier, coiffeur, marchand de vins. Né le 29 novembre 1883 à Bordezac, il est décédé le 1er novembre 1943 à Cachan à l'âge de 59 ans. Il s'était marié avec Juliette Olympe DURAND, Ménagère, née en 1885. Le couple a eu deux filles : Raymonde Joséphine (1910-1911) et Raymonde Marie JAUMES (1912-2007). Je n'ai cependant pas trouvé le mariage des deux époux. Ils ont effectués plusieurs déplacements. Ce sont toujours les fiches matricules qui répertorient les changements d'adresse. François Alphonse change plusieurs fois de lieux de résidence : 3e arrondissement de Paris en 1907, Bordezac en 1914, rue du point du Jour à Boulogne en 1919, la même ville à l'avenue Edouard Vaillant en 1922. La fiche matricule ne révèle pas pourquoi il est décédé à Cachan, qui n'est pas son dernier lieu de résidence cité.

d) **Juliette Rosine JAUMES**. Née le 16 mai 1888 à Bordezac, elle s'est mariée le 6 août 1904 à Bordezac, alors qu'elle avait 16 ans, avec Raoul Scipion PELORCE, Ouvrier mineur, âgé de 26 ans, né le 14 mars 1878 à Grand-Combe, décédé le 28 février 1958 à Arcueil à l'âge de 79 ans.

e) **Joséphine JAUMES**. Elle est née en 1890. Je n'ai aucune information la concernant.

⁸⁴ AD 30 - Archives militaires (fiche matricule) - 1 R 902 - n°1667

f) **Célestin Cyprien JAUMES** : coiffeur. Né le 26 décembre 1894 à Bordezac, il est décédé le 27 décembre 1914 à Carency à l'âge de 20 ans. Il est décédé à un jeune âge suite au début de la 1ère Guerre Mondiale. Sa fiche matricule est très peu détaillée, il n'y a aucune description physique du jeune soldat. On sait tout de même qu'il a emménagé à Boulogne Billancourt, comme son frère François Alphonse un peu plus tard. Je peux donc émettre l'hypothèse qu'il existait plusieurs facteurs pour la famille JAUMES qui expliquent leur déplacement dans cette ville. Célestin est donc mort au combat pour la France. Sa tombe se situe au lieu d'Albain-Saint-Nazare à la nécropole de Notre Dame de Lorette, (voir photo n°2) dans le Pas de Calais. J'ai pu l'apprendre grâce au site généalogique Geneanet qui indexe les cimetières, dans le cadre du projet « Sauvons nos tombes ». Il est également inscrit sur le monument au mort de la commune de Bordezac.

6. **François Régis JAUMES**, Ouvrier Mineur/ Limonadier⁸⁵. Né le 30 décembre 1857 à Bordezac, il s'est marié le 21 mai 1886 à Bessèges, alors qu'il avait 28 ans, avec Louise DELFO, âgée de 18 ans, née le 1er août 1867 à Bessèges où elle décède le 26 mars 1918 à l'âge de 50 ans. Le couple a eu cinq garçons et une fille :

a) **Raoul Ferdinand JAUMES**, Coiffeur. Né le 31 mai 1887 à Bessèges, il est décédé à Uzès. Il s'était marié le 29 avril 1912 à Bessèges alors qu'il avait 24 ans, avec **Marthe MICHEL**, Sage femme, âgée de 21 ans, née le 15 octobre 1890 à Bessèges. Ils ont eu un enfant nommé Raoul Louis (1920-?). La famille a ensuite déménagé dans la commune de Chantilly dans l'Oise. Même si celui-ci a participé au 52e régiment d'infanterie ou au régiment colonial en réserve, il est déclaré absent par le conseil de révision. La carte d'ancien combattant a été demandée mais le commandant adjoint refuse cette décision. Il a été classé dans le service auxiliaire en 1916 pour cause de myopie à l'oeil gauche, les lésions pulmonaires et l'hypertrophie du coeur.⁸⁶

b) **Albert Casimir JAUMES**, Pâtissier. Il est né le 11 septembre 1890 à Bessèges. À partir du 6 novembre 1939 dans le Var, à Seyne sur Mer au quartier Cortel l'Ensoleillée.⁸⁷ Il ne semble pas s'être marié.

c) **Juliette Marthe JAUMES**. Née le 8 janvier 1896 à Bessèges, elle y mourut le 24 avril 1896 à l'âge de 3 mois.

d) **Louis Jean JAUMES**. Né le 17 septembre 1903 à Bessèges, il y mourut le 26 juillet 1904 à l'âge de 10 mois.

e) **Jean René JAUMES**. Né le 21 juin 1905 à Bessèges, il est décédé le 27 février 1995 à Marseille, 5ème arrondissement à l'âge de 89 ans. Il s'était marié le 18 avril 1933 à Marseille, alors qu'il avait 27 ans, avec **Henriette Marie Jeanne Antoinette ETIENNE**. C'est

⁸⁵ Un limonadier ou « faiseur de limonade » a pour rôle de servir les personnes dans les bars, cafés.

⁸⁶ AD 30 - Registres matricules - 1 R 959 - Matricule n°1209

⁸⁷ AD 30 - Registres matricules - 1 R 988 - Matricule n°860

grâce aux mentions marginales que j'ai pu savoir la vie de Jean René JAUMES (**voir Annexe n°9**). Ces mentions sont des sources essentielles apparues depuis 1897 afin de compléter l'état civil de la personne.

f) **Maurice JAUMES**. Né le 3 mars 1907 à Bessèges, il est décédé le 16 septembre 2000 à Nans-les-Pins à l'âge de 93 ans. Il s'était marié le 14 décembre 1946 à Lyon au 4ème arrondissement, alors qu'il avait 39 ans, avec **Maria LACROIX**.

7. **Eugénie Euphrosine JAUMES**, Ménagère, Cafetière. Née le 14 février 1860 à Bordezac, elle est décédée le 3 janvier 1921 à Banne à l'âge de 60 ans. Elle s'était mariée le 23 septembre 1878 à Banne, alors qu'elle avait 18 ans, avec Ferdinand Urbain MARTIN, Cultivateur, âgé de 23 ans, né le 23 août 1855 à Banne.

a) **Baptistine Céline MARTIN**: née le 24 juin 1879 à Banne.

b) **Céline Antoinette MARTIN**: née le 17 août 1881 à Banne.

c) **Celestine Emma MARTIN**: née le 11 novembre 1883 à Banne.

d) **Augustine Marie MARTIN**. Elle est née le 16 janvier 1885 à Banne.

e) **Fernand Auguste MARTIN**. Né le 4 juin 1886 à Banne, il y mourut le 9 janvier 1958 à l'âge de 71 ans. Il s'était marié le 10 décembre 1917 à Saint-Ambroix, alors qu'il avait 31 ans, avec Alix Maria CHEVALIER.

f) **Juliette Marie MARTIN**. Née le 21 mars 1888 à Banne, elle y mourut le 6 décembre 1963 à l'âge de 75 ans. Elle s'était mariée le 30 novembre 1907 à Banne, alors qu'elle avait 19 ans, avec Alexandre Antoine LAGANIER.

g) **Elodie Maria MARTIN**. Née le 30 mars 1891 à Banne, elle est décédée le 27 octobre 1970 à Paris, 10e Arrondissement à l'âge de 79 ans. Elle s'était mariée le 2 mars 1916 à Paris, 15ème arrondissement, alors qu'elle avait 24 ans, avec Gustave Gaston LEBRE.

h) **Marie Augusta MARTIN** : Née le 22 juin 1892 à Banne.

IV) Les ascendants de Alexis Frédéric JAUMES

A) Les parents, les oncles et tantes de Alexis Frédéric

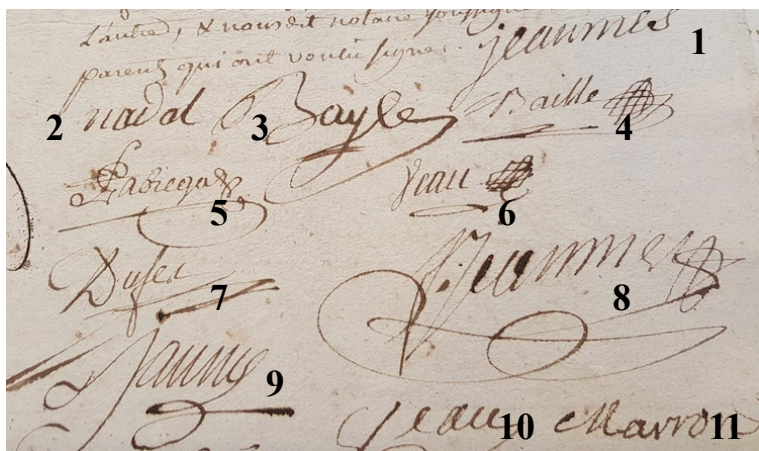
Dans la première partie, j'ai présenté les frères et soeurs de l'époux du couple principal. Il s'agit donc de retracer la vie de ses parents, et de ses frères et soeurs.

1) Les parents

Le mariage et la naissance des époux

Les parents d'Alexis JAUMES sont Jean Vincent et Victoire NADAL. Leur acte de mariage effectué le 19 thermidor de l'an XII de la République⁸⁸ à Banne. Jean Vincent JAUMES est âgé de 24 ans, né à Malbosc le 3 avril 1780. Ce cultivateur est le fils de feu Joseph et de Marie COSTE. Victoire NADAL est âgée de 21 ans au lieu dit de l'Eglise, à Banne, née le 19 août 1783. Ses parents sont Félix et Marie VEAU. Les témoins présents ne sont pas des parents des deux partis : Pierre BAYLE, Simon MARTIN, Pierre FABREGAT, Louis CREGUT, tous résidants à Banne. Seule l'épouse ne sait pas signer.

Le couple a réalisé un contrat de mariage quelques jours plus tôt le 22 messidor de l'an XII, devant le notaire de Banne Mr LACROIX⁸⁹. Contrairement à l'acte de mariage, le contrat désigne le futur époux comme foncier et non cultivateur. Même si Jean Vincent est majeur, il a demandé l'autorisation à sa mère Marie COSTE. Il est ensuite stipulé que la dite COSTE « a donné et constitué en avancement d'hoirie audit Sr JAUME son fils fiancé une somme de mille francs qui luy sera payée après le décès de ladite Dmle COSTE ». Les parents de la fiancée ont constitué une dot totale de 1 500 francs. 400 francs sont payés directement, les 1 100 francs restant seront payés en 4 fois. Le trousseau de l'épouse comprend « des nipes et des dorreures ». Les nippes correspondent à des objets, du linge ou encore des parures. Les doreures sont des meubles. Il est enfin précisé que le père Félix NADAL, accompagné de François et Antoine Pierre BAYLE. Pourtant, plusieurs parties non spécifiées ont signé, notamment des membres de la famille JAUMES :



- 1 : Jean Vincent JAUMES (époux)
- 2 : Félix VEAU
- 3 : François BAYLE
- 4 : Antoine Pierre BAYLE
- 5 : ? FABREGAT
- 6 : ? VEAU : un oncle maternel de l'épouse
- 7 : ? DUFES : famille de l'épouse de François Xavier JAUMES
- 8 : François Xavier JAUMES (frère de l'époux)
- 9 : Joseph Félix JAUMES (frère de l'époux)
- 10 : ? JEAN
- 11 : ? MARRON

⁸⁸ 6 août 1804

⁸⁹ Notaire Joseph LACROIX - Banne - 2 E 3585 - an XII

C'est grâce à la consultation d'autres actes de l'état civil que j'ai pu retracer certains signataires.

→ À partir du mariage, j'ai donc pu trouver l'acte de baptême de Jean Vincent JAUMES : il a été baptisé le sixième avril 1780 au lieu dit du Mas de Malbosc.

Ses parrains et marraines sont : Joseph Félix JAUMES (signé) frère du baptisé et Marie MAURIN également du hameau du Mas.

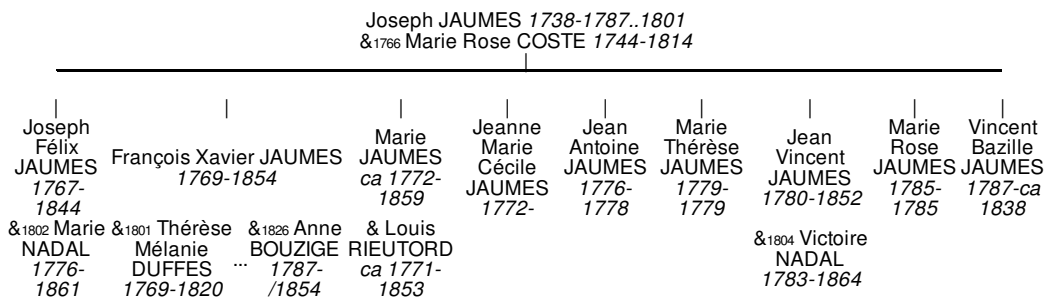
→ Son épouse est baptisée le 19 août 1783 au fort du Banne. Son parrain est François PASCAL, sa marraine est Jeanne BLACHERE du lieu dit de la Bildoire.

→ Le parcours des enfants du couple a été étudié en seconde partie du mémoire, **aux pages 15-41**.

2) La fratrie de Jean Vincent JAUMES

Jean Vincent JAUMES est le 7ème enfant d'une fratrie de 9 personnes, fruit d'une union entre Joseph JAUMES et Marie COSTE :

Descendants de Joseph JAUMES



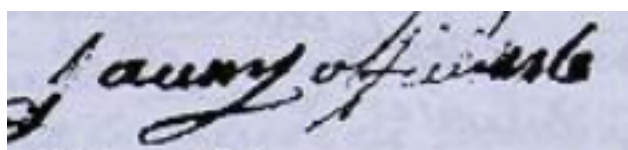
1. **Joseph Félix JAUMES** : il est né le 29 mai 1767 à Malbosc. Son acte de baptême stipule que son parrain est Joseph JAUMES, son grand père âgé de 55 ans, résidant au même lieu. Sa marraine est Catherine MEYNIER, sa grand mère maternelle âgée de 63 ans. Le nom de Joseph a été transmis pour l'enfant baptisé. Pour rappel, le choix des parrains et marraines est primordial, voire codifié pour les familles rurales.⁹⁰ La famille choisit donc la parenté proche, c'est à dire les grands parents, oncles, tantes ou frères et soeurs pour les plus jeunes. Il est surtout très important de respecter la symétrie, c'est à dire de prendre un parent du côté paternel et maternel. Un des deux parrains transmet donc le nom à l'enfant. En général, on porte une attention particulière pour le choix des parrains/marraines pour le premier enfant. Ici, les

⁹⁰ SANGOÏ Jean-Claude, « La transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy 1750-1872 », dans *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 4, 1985, p. 70-76.

parrains/ marraines de Joseph Félix JAUMES respectent la tradition car ce sont ses grands parents du côté paternel et maternel. Mais surtout, le baptisé possède un nom composé. Je me suis donc demandée si cette caractéristique du nom révèle t-elle une particularité? Le prénom composé semble incarner un « classificateur social »⁹¹. Les statistiques révèlent 15 à 20% des possédants (cultivateurs qui possèdent des ressources, laboureurs, nobles) donnent des noms composés à leurs enfants, contrairement aux cultivateurs pauvres. Le père de Joseph Félix JAUMES est décrit comme un travailleur de terre. Or je ne connais pas son patrimoine foncier et financier. Peut on dire que cette pratique du nom composé est un signe de groupe social important ou d'un mimétisme?

Joseph Félix se marie le 25 brumaire de l'an XI⁹² (15 novembre 1802) dans la même commune avec Marie NADAL, âgée de 26 ans, née à Banne et fille de François et de Jeanne HOURS. Les témoins du mariage ne sont pas des parents des deux parties : Antoine CHABASSUT, Jean Baptiste GARIDEL, Jean Baptiste DOMERGUE, Jean BORNE. À la fin du mariage, le maire doit en théorie signer l'acte pour qu'il soit valable. Or, c'est le maire adjoint Joseph CASTANIER qui remplit le rôle d'officier civil à la place du maire. Cela s'explique car Joseph Félix JAUMES n'est pas seulement cultivateur. Il a pour fonction d'être le maire de Malbosc. C'est grâce à l'état civil que j'ai pu évaluer la durée de son mandat en tant que maire : du 4 Brumaire de l'an IX (26/10/1800) au treize avril 1809.⁹³ Le début de son mandat débute peu de temps après la loi du 28 pluviôse de l'an VIII sur les réformes des administrations locales. Cette loi a pour objectif de réorganiser le territoire français. Les municipalités sont conservées et plusieurs autorités sont mises en place selon les niveaux : le préfet, sous préfet et le maire.⁹⁴ Le maire remplace la fonction d'agent municipal. À partir de 1801, le maire est la seule personne chargée de l'administration. Celui-ci a pour le moment un pouvoir absolu et est éligible pendant 5 ans, comme son adjoint. Joseph Félix JAUMES a donc été maire pendant 2 mandats environ, et élu par le Préfet. Il a donc pour obligation de signer les actes de mariages, décès et décès. Le maire adjoint peut le remplacer.

Joseph Félix semble être lié aux fonctions municipales depuis son jeune âge car je qu'un certain Joseph JAUMES signe sur de nombreux actes dans les registres paroissiaux à partir du 17 juillet 1792. Celui-ci signe à la fin des baptêmes et sépultures, en tant que officier :



« Jaumes officier ts? »

Sources : Archives
paroissiales de Malbosc
-1792

⁹¹ Ibid

⁹² AD 07 - 4 E 148 3 - Naissance, Mariages, Décès (1803-1812)

⁹³ AD 07 - 4 E 148 3 - Mariages (1803-1812) p. 77

⁹⁴ « La création du corps préfectoral en l'An VIII », *napoleon.org* - <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/la-creation-du-corps-prefectoral-en-lan-viii/>

Il est décrit comme officier, même si cette fonction est plutôt floue car elle peut signifier divers aspects comme un officier ecclésiastique, municipal ou encore militaire. Je peux émettre l'hypothèse ici qu'il s'agit exercé cette office avant de devenir maire pendant la période napoléonienne.

De même, une quittance a été contractée par Joseph Félix le 22 messidor de l'an XII à Banne. Il est écrit qu'il s'agit de « *Joseph JAUMES propriétaire, fils à feu Félix Joseph JAUMES, celui-cy fils donataire de feu Joseph JAUMES* ». En réalité, les deux premiers prénoms ont été inversés entre le père et le fils. Il déclare qu'il a bien reçu de l'argent de Louis ALLEGRE demeurant au lieu dit de Malbosquet. Le dit JAUMES accepte la somme de 120 francs, portée par un bail et une location de Louis ALLEGRE. Cette somme fait également référence à une vente passée par son aïeul Joseph le 12 novembre 1764 à Génolhac.

En ce qui concerne la famille, le couple a eu 5 enfants : Joseph Bazile (1802-1847), Marie Rose (1805-1888), Jeanne Marie Appolonie (1806-?), Agathe Clothilde (1809-1809), François Flavien (1812-49).

Joseph Félix décède à Banne le 4 mars 1844, tandis que son épouse meurt le 29 janvier 1861.

2. François Xavier JAUMES : né le 7 octobre 1769 au Mas de Malbosc. Son parrain et sa marraine sont ses grands parents, comme pour son frère aîné. Jean COSTE est le parrain et le grand père maternel du baptisé, tandis que sa marraine Cécile BORNE est sa grand mère paternelle. Vincent JAUMES est également présent pour ce baptême. Cet ecclésiastique est en fait l'oncle du baptisé.

Celui-ci se déplace plusieurs fois au cours de sa vie, comme le révèle ces deux mariages. François Xavier JAUMES est décrit comme un agriculteur, qui se marie la première fois dans la commune de Bessas en Ardèche, le 20 novembre 1801 avec Thérèse Mélanie DUFFES native de Bessas et du même âge que lui. Son épouse est la fille de feu Thérèse THOULOZE et de Antoine, le maire de cette commune. En conséquence, les témoins du mariage sont des cultivateurs et l'adjoint principal. J'ai pu retrouver ce mariage grâce à un site internet bénévole qui travaille sur les relevés en ligne du département, nommé « l'Ardèche au fil du Temps ». Cette base est essentielle car elle répertorie tous les actes des tables décennales. La majorité des relevés concerne la période de 1800 à 1902, voire jusqu'en 1912 pour certains villages.

Pourtant, le couple ne semble pas avoir eu d'enfants. Thérèse Mélanie DUFFES décède le 20 octobre 1820 dans sa commune d'origine. François Xavier est à présent un rentier qui se marie donc une deuxième fois 25 ans plus tard aux Vans en Ardèche avec Anne BOUZIGES âgée de 18 ans sa cadette. Le mariage révèle que l'époux est à présent domicilié aux Vans. Enfin, tous les témoins ne sont pas les parents des parties comme Jean Baptiste BONNET un capitaine retraité, Louis ROCHE un marchand, Laurent LORENZETY un ferblantier et François SALEL un cordonnier. Pour l'anecdote, le mari a déclaré « *ne pouvoir signer, ayant la main droite paralysée* ».

Un document⁹⁵ révèle également le rapport complexe entre François Xavier et Jean Vincent JAUMES, qui se traduit par une expropriation des biens car Jean Vincent n'a pas payé ses dettes. Cette saisie nécessite d'être prouvée et écrite dans un cahier des charges (**voir la présentation en Annexe n°10**). C'est le tribunal de première instance d'Alès qui doit se charger de cette affaire. François Xavier est rentier aux Vans, tandis que son frère est cultivateur demeurant au lieu dit de Meynier à Bordezac. Il est stipulé que depuis le 22 novembre 1819, Jean JAUMES est le débiteur de François Xavier, d'une somme de 2 500 francs. Cependant, celui-ci fait un commandement sur saisie immobilière envers son frère qui n'a pas payé la somme due, le 2 août 1834. En effet, il aurait dû payer : 1- 2 500 francs. 2 - les intérêts de cette somme : 2 300 francs. 3 - 40 francs pour les frais. Malgré un délai de 30 jours, ce commandement n'a rien donné. François Xavier décide donc de poursuivre son frère par un procès verbal à Saint Ambroix le 26 février 1835. Ainsi, ce cahier des charges comprend les différentes conditions de l'adjudication entre les deux frères.

Le document s'ensuit avec la désignation des biens immeubles saisis sur la commune de Peyremale:

1 - Une pièce Mazade près de Bordezac au quartier de la Meynière traversé par la route allant de Barjac à Villefort, « contenant mûriers, châtaigniers, quelque peu de vignes, pré, jardins et fruitiers où il y a une maison d'habitation, composée de trois étages (...) elle a basse-cour, cave, écurie, loges à cochons, cuisine, chambres, grenier à foin ou galetas et pigeonnier, une fontaine ». La maison est exploitée par le dit Jean JAUMES et ses enfants.

2 - Une autre pièce Mazade au quartier de l'hôpital ou Freyssenet contenant également des mûriers, châtaigniers et une autre exploitation servant pour l'exploitation, composée de 2 étages. Ces biens sont inscrits dans le cadastre de la commune d'Aujac. En effet, Bordezac appartenait autrefois à différentes communes, ce qui explique les différents découpages territoriaux. La Meynière et la parcelle n°52 au Freyssenet (n°60) appartenait à Mr Claude COSTE autrefois (**voir schéma p.26**). Il est d'ailleurs spécifié que la Meynière est estimée au prix de 2352 cannes, et 4 600 cannes pour le Freyssenet.

La saisie des biens aura donc lieu devant le tribunal d'instance au palais de justice de la ville d'Alès. Plusieurs conditions de l'adjudication sont énoncées, dont un délai de la saisie des biens par le créancier au bout de 1 mois. Le cahier des charges évoquent également d'un enregistrement « *de la transcription d'icelui au bureau des hypothèques* ». Je n'ai cependant pas trouvé de documents les concernant.

François Xavier JAUMES est pour autant présent dans le cercle familial car il vend une partie des biens et immeubles saisis à son neveu Alexis Frédéric. J'ai présenté cette vente au début de mon mémoire.

Sa profession signifie qu'il a certainement effectué de nombreux actes devant un notaire, ou un tribunal pour constituer ses revenus. En effet, un rentier ne vit que sur ses investissements et ses rentes qu'il acquiert grâce à des revenus immobiliers notamment. Il faut cependant consulter le contrôle des actes des notaires des Vans, dont je n'ai pas eu l'occasion de les consulter.

François Xavier décède à l'âge de 84 ans dans la même ville, le 11 mars 1854. Son décès est déclaré par ses voisins. Le couple JAUMES et BOUZIGE ont certes eu des enfants mais la descendance ne

⁹⁵ AD 30 - Justice de 1ère instance - Bureau d'Alès - 7 U 2 19 - Folio n°315

s'est pas prolongée. Leur premier enfant est une fille nommée Françoise Joséphine (1827-67), religieuse carmélite aux Vans. Le deuxième enfant se nomme François Xavier comme son père, mais ne survit que pendant 2 mois (1828-1828).

3. **Jeanne Marie Cécile JAUMES** : elle est née le 28 novembre 1772 à Malbosc. Son parrain est Jacques JAUMES, son oncle résidant au même lieu. Celle-ci s'est mariée avec Louis Frédéric RIEUTORD avant 1797. Je n'ai pas trouvé le mariage dans la commune de l'épouse ou de l'époux. Il est possible que je ne puisse pas regarder ce mariage car certaines archives de Malbosc ont été perdues. En effet, il existent des lacunes concernant les mariages de l'an IV et V de la République, c'est à dire les années 1795-1797. D'autres mariages de l'an VII et VIII de Malbosc ont été transférées à Banne. Il n'est pas rare de constater des lacunes car la Ière République est une période de troubles et d'instabilité. Ce nouveau régime entraîne des bouleversements à l'échelle du territoire, de l'administration. J'ai remarqué que dans certaines communes des archives qui datent de 1792 à 1804 avaient disparu. Le contrat de mariage est donc le seul document pour avoir plusieurs informations concernant les époux et les deux familles. Le couple a eu un enfant du nom de Louis Frédéric (1797-?).

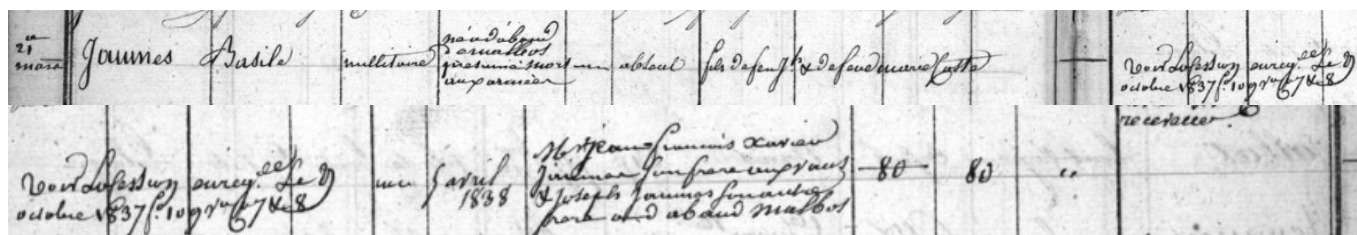
Jeanne Marie Cécile JAUMES décède le 6 janvier 1859 à Banne.

4. **Jean Antoine JAUMES** : Né le 6 avril 1776 à Malbosc. Ses parrains et marraines sont ses grands parents maternels : Joseph JAUMES et Cécile BORNE. Celui-ci décède jeune le 28 septembre 1778 dans la même commune.

5. **Marie Thérèse JAUMES** : elle est née le 5 mars 1779 toujours dans le même village. Son parrain est son frère aîné Joseph Félix et sa marraine est Marie Thérèse COSTE, sa tante. Elle meurt un mois plus tard le 5 mars.

6. **Marie Rose JAUMES** : Née le 19 juin 1785, ses parrains/ marraines sont ses frères et soeurs François Xavier et Jeanne Marie Cécile. Elle décède le 15 novembre 1775 à Malbosc.

7. **Vincent Bazille JAUMES** : il est né le 4 juillet 1787 à Malbosc, ses parrains/ marraines sont les mêmes que sa soeur Marie Rose. Celui-ci a survécu, mais son parcours reste sombre. Les tables de succession du bureau des Vans⁹⁶ m'éclairent un plus sur sa vie :



⁹⁶ AD 07 - Tables de succession et d'absences - Bureau des Vans - Lettre J - 3Q3171-9 - 1835/1842 page 1

JAUMES	Basile	Militaire	Né à d'Abeau de Malbosc, présumé mort aux Armées	Âge : ?	Absent	Fils de feu J(oseph)h et de feu Marie Coste	La cession enregistrée le 8 octobre 1837
Date DS : 5 avril 1838	Héritiers : Mr Jean François Xavier JAUMES son frère aux Vans, Joseph JAUEMS son autre frère de Malbosc	Valeur du mobilier: 80 f	Revenu des immeubles: 80 francs				

Vincent Bazille JAUMES est donc certainement décédé au cours d'une campagne militaire car on a perdu sa trace. On ne sait pas la date de son décès. Ses revenus immobiliers reviennent donc à ses deux frères Joseph Julien et François Xavier.

3) La fratrie de Victoire NADAL

Il s'agit de citer ici seulement l'état civil de ses 9 frères et soeurs. La majorité de la famille NADAL a vécu à Banne, en Ardèche (voir arbre généalogique n° 3) :

Le père de Victoire NADAL est **Félix NADAL**, Boulanger. Né le 9 septembre 1751 à Banne, Mas de l'homme, il y mourut le 11 juillet 1820 à l'âge de 68 ans. Celui-ci se marie deux fois :

* avec **Marguerite BAILLE**, née à Banne, Le fort, décédée vers 1780. Ils ont un enfant:

1. **Marie Ursule NADAL**. Elle est née le 18 janvier 1780 à Banne.

* **Marie VEAU**, Ménagère, âgée de 19 ans, née le 25 décembre 1760 à Banne, Mas de Colomb, décédée le 2 juin 1827 à Banne, Eglise de Banne à l'âge de 66 ans :

1. **François Félix NADAL** : né le 7 mai 1781 à Banne

2. **Victoire NADAL** (épouse JAUMES)

3. **Rose Clothilde NADAL**. Née le 8 novembre 1785 à Banne, elle est décédée le 21 mai 1852 à Saint-Paul-le-Jeune à l'âge de 66 ans. Elle s'était mariée le 16 mai 1809 à Banne à 23 ans, avec André GRANIER, Agriculteur, âgé de 29 ans, né en 1779 à Banne, Les Sagnes.

4. **Marie Thérèse NADAL**. Née vers 1789 à Banne, Eglise de Banne, elle s'est mariée le 10 février 1812 à Banne avec Joseph CREGUT, Cultivateur, âgé de 36 ans, né en 1775 à Banne, Mentaresses.

5. **Anne Cécile NADAL**, Ménagère. Née le 13 octobre 1790 à Banne, elle y mourut le 27 juin 1852 à l'âge de 61 ans. Elle s'était mariée le 31 janvier 1815 à Banne, alors qu'elle avait 24 ans, avec Alexis BLISSON, Maréchal ferrant, âgé de 28 ans, né en 1786 à Grospierres. Le couple a eu deux garçons et deux filles : Paul, Urbain, Brigitte et Sophie BLISSON

6. **Magdeleine NADAL**. Elle est née le 8 décembre 1792 à Banne.

7. **Jean Paul NADAL**, Cultivateur. Né le 21 septembre 1798 à Banne, Eglise de Banne, il s'est marié le 1er février 1821 à Banne, alors qu'il avait 22 ans, avec Silvie CREGUT, âgée de 18 ans, née en 1802 à Banne

8. **Sophie Thérèse NADAL**. Née le 22 mars 18036 à Banne, elle y mourut le 27 mars 1841 à l'âge de 38 ans. Elle s'était mariée une première fois le 3 février 1823 à Banne, alors qu'elle avait 19 ans, avec Marcellin Aimé MARTIN. Elle se marie en seconde union avec Joseph DUSSERE le 13 février 1831 dans la même commune.

9. **Joseph Julien NADAL**. Né le 7 novembre 1807 à Banne, il y mourut le 28 juin 1837 à l'âge de 29 ans. Il s'était marié le 26 août 1835 à Banne, alors qu'il avait 27 ans, avec Marie Thérèse PLAGNOL

4) Le décès du couple JAUMES x NADAL

Je n'ai plus beaucoup de traces des parents d'Alexis Frédéric JAUMES après l'expropriation de leurs biens en 1836 par François Xavier JAUMES. En effet, Jean Vincent JAUMES est parfois le témoin d'un des membres de sa famille quand ils sont décédés : Marie Rose COSTE sa mère († 1814), Jacques JAUMES son oncle († 1815) et Joseph Julien JAUMES son frère († 1835). Après la saisie des biens immobiliers, je me suis posée cette question : où résidait le couple? Sont-ils retournés à Malbosc pour vivre avec un de leur fils? Ont-ils finalement habité avec mon couple principal Alexis Frédéric et Rosalie CHAMBOREDON à Bordezac? Les tables de succession et absences du bureau d'Alès ont permis de me donner des réponses sur le lieu de décès du couple malgré certaines difficultés :

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS ALPHABÉTIQUEMENT.						INDIQUER si le décédé ou l'absent est célibataire, veuf ou marié, et s'il a des enfants.	APPOSITIONS DE SCÉLLÉS. DATE de l'enregistrement.	LEVÉES SCÉLLÉS. DATE de l'enregistrement.	TUTELLES ET CURATELLES. DATE de l'enregistrement.
NOM.	PRÉNOM.	PROFESSION.	DOMICILES.	ÂGES.	DATES des décès ou de l'envoi en possession.				
64	Jammes	Jean Antoine	Propriétaire	Alès, 7 ^{ème} rue Sabatière	7 ^{ème} septembre 1850	époux de Victoire NADAL			

Source : AD 30 - Table des successions - Bureau de Genolhac - 14 Q 11 6 (1943-52)

Les tables de succession répertorie un certain « Jean Antoine JAMMES », décédé le 7 septembre 1850, époux de Victoire NADAL. Son nom a attiré mon attention. Il est déclaré qu'il serait mort à Alès, rue Sabatière. Pourtant, en consultant les registres des décès en 1850, je ne trouve pas de personne au nom de Jean Vincent JAUMES ou Jean Antoine JAUMES. Les tables décennales indiquent le décès d'un certain Jean Antoine JAUMES le 8 septembre 1852.⁹⁷ L'acte de décès correspond bien au père de Alexis Frédéric. Ici, le propriétaire Jean Vincent est sous le nom de

⁹⁷ Archives Municipales d'Alès - CD6/94, CD6/95 - Décès (1850-52)

« Jean Antoine », décédé à 5 heures du soir, âgé de 76 ans. Il est déclaré qu'il est le mari de Victoire NADAL, et natif de Malbosc. Comment expliquer ces erreurs sur les tables de succession et sur son acte de décès? Je peux émettre plusieurs hypothèses :

- **l'erreur du nom de famille** : « JAUMES » et « JAMMES » sont des patronymes qui ont la même racine, comme je l'ai précisé au début du mémoire. JAUMES a pour racine « Jacques » mais aussi « James ».

- **l'erreur du prénom** : le mari de Victoire NADAL se nomme Jean Vincent. Pourtant celui-ci avait un frère prénommé Jean Antoine qui est mort à un jeune âge (voir arbre généalogique n°4). Il est possible que le nom de son frère soit aussi employé pour le désigner. De même, Jean Vincent JAUMES s'est déplacé de Malbosc à Alès, les erreurs sont donc fréquentes pour la transcription du décès dans les communes qui ne sont pas le lieu d'origine du défunt.

Enfin, il est écrit dans les tables de succession le numéro « 508 », correspondant au sommier douteux. Le sommier douteux signifie que les employés de l'enregistrement des successions n'est pas certain de l'absence totale des successions.⁹⁸ Ce numéro est donc inscrit en cas de doute pour vérifier. Un registre est en théorie réservé pour ces sommiers douteux. Je n'ai cependant pas trouvé d'archives à ce sujet.

Sa femme Victoire NADAL décède également à Alès le 26 juin 1864⁹⁹. Cependant, elle est inscrite non pas sur les tables de succession du bureau d'Alès mais aux Vans. Son acte de décès précise qu'elle habitait également au n°8 de la rue Sabatière à Alès. Mais il est spécifié que c'est dans la maison de sa fille. Pourtant, je n'ai pas de fille JAUMES qui habite à ma connaissance à Alès. Si on regarde l'arbre généalogique des enfants du couple JAUMES x NADAL, je n'ai aucune trace de Marie JAUMES, née en 1814. Il est possible qu'elle ait survécu et qu'elle s'est déplacée à Alès. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

B) La 2ème génération : le couple JAUMES x COSTE

1) Le mariage et la naissance des époux

Le père de Jean Vincent JAUMES se nomme Joseph. Ce travailleur de terre natif de Malbosc est fils de Joseph et de Cécile BORNE et se marie le 13 mai 1766 à Peyremale avec Marie Rose COSTE, native au lieu dit de Bordezac :

Source : BROZER - ACGC - BMS Peyremale - 1757-67 p.155

« L'an mil sept cent soixante six et le treizième may après trois publications de promesse de mariage faites aux paroisses de Malbosc diocèse de Viviers et de Peyremale, entre Sr Joseph Jaume fils légitime d'autre et de Cécile Borne du lieu du mas paroisse dudit Malbosc d'une part et de dem(oise)lle Marie Rose Coste fille de Sr Jean Coste et de dem(oise)lle Catherine Meynier du lieu de Bordezat en cette paroisse d'autre part ».

⁹⁸ « Lecture d'un acte - la déclaration de succession - Le blog d'une généalogiste », 2017 Lien : <http://genealogiepro.canalblog.com/archives/2017/11/27/35905601.html>

⁹⁹ Archives municipales d'Alès - CD6/106 - Décès (1863-1864) p.260

L'an mil sept cent. soixante huit
 le treizieme may apres trois publications
 de promesse de mariage faites aux paroisses
 de malbosc & de bordezat de peyremale entre
 Sr Joseph Jaume fils legitime d'Antoine de ceite
 Borne d'Antoine de ceite paroisse dud. malbosc d'une
 part. Et de dem^{lle} Marie Rose Coste fille de Sr
 Jean Coste & de dem^{lle} Catherine Mejnier d'Antoine
 de Bordezat par son cette paroisse d'autre part.

Le mariage se poursuit par le consentement des curés des deux paroisses et des témoins des parties:

contenant son consentement
 Sr Joseph Jaumes curé et d'Antoine de ceite paroisse
 prêtre prieur curé et d'Antoine de ceite paroisse
 curé de Sr le prieur de peyremale avons béni
 led. mariage dans la chapelle de Bordezat paroisse
 dud. peyremale, en présence de M^{re} Hyacinte
 mestre prêtre et vicair dud. peyramelle, et de
 M^{re} Jean Pierre Villard prêtre et vicair dud.
 malbosc. de Sr Claude Coste frère de la mariée,
 et de Sr François Maniffacier de la ville de St Ambroix
 et de Joseph Durand dud. Bordezat témoins requis
 et soubz(sig)nés avec nous de même que led(it) Jaume,
 lad. Coste illettrée. Et pendant trois dimanches ou
 fêtes consécutifs. j'approuve le renvoy. Jaume

« Sr Joseph JAUMES a satisfait a son devoir, nous prêtre prieur curé et douer de Gravières du
 consentem(ent) expres de Mr le prieur de Peyremale avons béni led(it) mariage dans la chapelle de
 Bordezat, paroisse dud(it) Peyremale, en présence de M(aîtr)e Hyacinte mestre prêtre et vicair
 dud(it) Peyramelle, et de M(ait)re Jean Pierre Villard prêtre et vicair dud(it) Malbosc, de S(ieu)r
 Claude Coste frère de la mariée, de Sr François Maniffacier de la ville de St Ambroix et de Joseph
 Durand de Bordezat, témoins requis et soubz(sig)nés avec nous de même que led(it) Jaume, lad(ite)
 Coste illettrée, pendant trois dimanches ou fêtes consécutifs, j'approuve le renvoy. Jaume »

Le mariage précise donc que Joseph JAUMES savait signer. Il se marie dans la chapelle de Bordezac, qui n'était encore qu'un lieu dit de la paroisse de Peyremale.

➤ Joseph JAUMES est né le 2 septembre 1738 au lieu dit du Mas de Malbosc, fils de Joseph et de Cécile BORNE. L'acte de baptême contient une erreur, en particulier sur le nom de famille de la mère de l'enfant. Le curé a raturé son nom et la prénomme « Cécile GIRAL ». Le parrain de l'enfant est son oncle Jacques JAUMES, tandis que sa marraine se prénomme Jeanne BORNE, sa grand mère maternelle. Ici encore, la symétrie des parrains et marraines est respectée.

➤ Marie COSTE est née le 7 septembre 1744 au lieu dit de Bordezac, de Peyremale, fille de Jean COSTE et de Catherine MEYNIER. Son parrain est François COSTE, son oncle. Celui-ci est un bourgeois de Peyremale. Sa marraine est Jeanne MEYNIER, sa tante du même lieu.

2) Les frères et soeurs de Joseph JAUMES et de Marie COSTE

Marie Rose COSTE est la fille de Jean COSTE, bourgeois et de Catherine MEYNIER, mariés à Malons et Elze le 27 janvier 1734. Le couple a eu par la suite 5 enfants, nés à Bordezac, lieu dit de la paroisse de Peyremale. (voir arbre généalogique n°5).

En ce qui concerne Joseph JAUMES, celui-ci est le fils aîné de la famille. Il est la seule personne de la fratrie qui s'est marié. Ses autres frères et soeurs sont soit décédés jeunes, célibataires ou ecclésiastiques.

1. **Jean Luc JAUMES**. Né le 10 octobre 1741 à Malbosc. Ses parrains/ marraines sont Jean et Marie BORNE. Il décède le 7 janvier 1743 à l'âge de 14 mois.

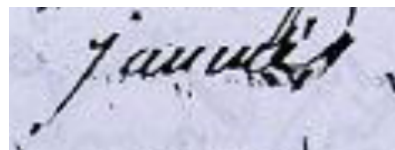
2. **Catherine JAUMES**. Née le 25 octobre 1742 à Malbosc, elle y mourut le 17 juillet 1763 à l'âge de 20 ans.

3. **Marie JAUMES**. Née le 5 avril 1744 à Malbosc, elle y mourut le 23 avril 1745 à l'âge de 12 mois.

4. **Marie JAUMES**. Née le 12 mai 1745 à Malbosc, elle y mourut le 3 septembre 1745 à l'âge de 3 mois.

5. **Jean JAUMES**. Il est né le 19 août 1746 à Malbosc.

6. **Vincent JAUMES**, Ecclésiastique. Il est né le 22 janvier 1748 à Malbosc. En parcourant les registres BMS de Malbosc, j'ai constaté qu'un certain Vincent JAUMES signait certains actes, en tant que religieux. Il est décrit comme « ecclésiastique », vers 1780. La profession d'ecclésiastique est assimilée en général au curé. Celui-ci sait donc signer.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored paper. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script and appears to read 'Jaumes'.

7. **François JAUMES**. Il est né le 27 avril 1750 à Malbosc.

8. **Jacques JAUMES**. Né le 13 octobre 1751 à Malbosc, il y

mourut le 28 septembre 1815 à l'âge de 63 ans. Son frère Jean Vincent JAUMES a déclaré son décès.

9. **Jean JAUMES**, Vicaire. Né le 20 janvier 1754 à Malbosc, il est décédé le 12 avril 1827 à Bidon en Ardèche à l'âge de 73 ans. C'est grâce aux relevés des bénévoles que j'ai pu retrouver son décès. Son acte de décès¹⁰⁰ révèle qu'il est décédé dans la maison curiale de Bidon.

La fratrie de Jean Vincent JAUMES est mystérieuse car je ne trouve aucune trace des décès de plusieurs frères comme Jean, François ou encore Vincent. Le décès de l'ecclésiastique Vincent JAUMES est introuvable, pourtant celui-ci semble avoir vécu toute sa vie à Malbosc. Il est possible qu'il soit décédé au cours de la période révolutionnaire. Comment expliquer que deux frères soient en lien avec une carrière ecclésiastique? Malgré un déclin important de l'influence du clergé au XVIIIe siècle et de la « déchristianisation » de la Révolution, les curés de campagne ou les vicaires incarnent « des ruraux lettrés ». De même, on assiste à une hausse des ordinations dans certaines régions, notamment dans les milieux ruraux. En réalité, Jean JAUMES est devenu vicaire à la fin de sa vie. Les archives centrées sur les pensions révèlent que celui-ci obtient une pension ecclésiastique entre le 1er octobre 1821, jusqu'au 31 décembre 1823, d'une somme de 267 francs.¹⁰¹ Cette information est extraite d'un bulletin des lois qui répertorie l'état et la nomination des ecclésiastiques, religieux. Ce document précise le montant du revenu du vicaire, et quelle loi il doit respecter (**voir annexe n°11**).

Il est certain que Jean et François JAUMES ne sont pas décédés à cause du fléau de la mortalité juvénile (décès d'un enfant de 1 à 5 ans) car le testament¹⁰² de leur mère Cécile BORNE cite ses héritiers particuliers : Joseph, Vincent, François, Jacques, Jean, Catherine JAUMES. Il est cependant plus difficile de retracer la vie des personnes qui se sont déplacés au cours de l'Ancien Régime. Malgré les relevés des divers associations de généalogie¹⁰³, je n'ai pas trouvé de mariage en Ardèche et dans certaines communes du Gard pour Jean et François.

3) Le décès du couple Joseph JAUMES et Marie Rose COSTE

Les archives de Malbosc possèdent certaines lacunes, en particulier pendant la période révolutionnaire. L'acte de sépulture de Joseph JAUMES était introuvable. C'est à partir de la naissance de son dernier enfant et du mariage de son 1er fils que j'ai pu établir une intervalle de son décès :

- Son dernier enfant est né en 1787 - Le mariage de son fils aîné Joseph Félix date du 15 novembre 1802 : Joseph JAUMES était déjà décédé. Ainsi, celui-ci est mort entre 1787 et 1801.

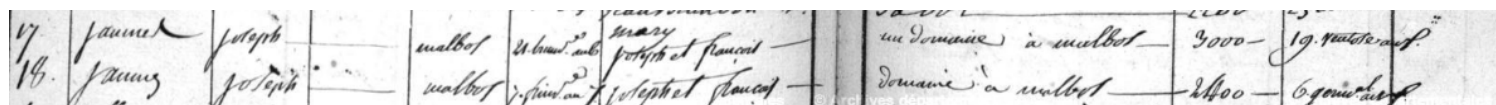
¹⁰⁰ AD 07 - Etat civil - 1827 p.4

¹⁰¹ Filae - Pensions militaires (1818-24) : Pension ecclésiastique

¹⁰² Notaire Jean Baptiste MASMEJAN - Aujac - 2 E 51 84 - 1753-55

¹⁰³ Il existe plusieurs associations généalogiques : « Ardèche au fil du temps », « SAGA » ...

Il existe également à cette période des tables de succession et absences qui mettent par écrit la date du décès de la personne. Voici ce que j'ai trouvé :



Source : AD 07 - Enregistrement moderne - Bureau des Vans - (1791-94) - 3 Q 3165-9

Il existe donc deux personnes aux mêmes nom et prénom « Joseph JAUMES » : le premier est décédé le 21 brumaire de l'an 6, le 7 frimaire de l'an 7 pour le second. Ils possèdent tous les deux un domaine à Malbosc au montant de 3 000 ou 2 400 francs. C'est en consultant les registres aux dates correspondantes que j'ai pu départager. Joseph JAUMES, époux de Marie Rose COSTE est mort le 21 brumaire de l'an 6 (11 novembre 1797). C'est son fils François Xavier qui déclare son décès et la succession des biens : il « *est comparu François JAUMES du lieu de Bessas, qui a dit que Joseph JAUMES, son père décédé le vingt un Brumaire an six et que les biens par lui délaissés consistent en un domaine à Malbos contenant vigne, chatanet, muriers, pré et jardin d'un revenu annuel de cent cinquante frais d'une valeur de 3 000 francs* ».104 Les meubles qui ont été mis sur inventaire sont estimés à 1834 francs.

➤ Marie Rose COSTE est décédée le 23ème mai 1814 au lieu dit du Mas de Malbosc, âgée de 74 ans. C'est son fils Jean Vincent JAUMES, décrit comme propriétaire foncier, qui a déclaré son décès.

C) La troisième génération : Joseph JAUMES et Cécile BORNE

1) Le mariage et la naissance des époux

Le 1er août 1837, le boulanger Joseph JAUMES, fils de feu Jacques et de Marie ROUSSELLE se marie avec Cécile BORNE fille de feu Jean et de Jeanne BORNE. La famille JAUMES réside à l'origine au lieu dit des Sagnes, au sein de la paroisse de Banne. Son épouse habite au Mas de

Malbosc. Les témoins du mariage sont Louis BERARD, prêtre et vicaire, Maurice CASTANIER, Jean PERRIER et François BRUN. L'acte de mariage révèle que le mari sait signer :

Signature de Joseph JAUMES

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive, which appears to be 'Jaumes'.

Source : BMS (1718-39) p.264

➤ Le baptême de Cécile BORNE décrit qu'elle est née le 4 juillet 1716. Son parrain est Claude BORNE et sa marraine est Cécile BRESSON, sa grand mère paternelle.

➤ Le 22 avril 1712, Joseph JAUMES est baptisé aux Sagnes, dans la paroisse de Banne. Son parrain est Joseph SAUT, son beau frère marié avec Marie JAUMES. Sa marraine est Marie ROUSSEL, qui est certainement un membre de la famille de la mère du baptisé.

104 AD 07 - Bureau des Vans - Tables des successions et absences - 3 Q 3165 2 (1791-an XI)

2) La vie de Joseph JAUMES

Le couple JAUMES x BORNE a eu 10 enfants. Seul le fils aîné s'est marié et a eu une descendance. Joseph JAUMES est plusieurs fois le parrain de ses petits-enfants ou encore de ses neveux et nièces comme : Jacques JAUMES son neveu (1730), Joseph Félix JAUMES (1767) son petit fils, Jean Antoine JAUMES (1776), Marie Thérèse sa petite-fille (1779). Il est également le témoin pour déclarer le décès de Marie Thérèse.

Celui-ci est également présent dans plusieurs actes notariés comme le stipule par exemple une obligation effectuée avec Anne GUIRAUD, veuve de Jacques NADAL en 1753¹⁰⁵. Mme GUIRAUD habite à Malbosc et lui doit une certaine somme. Le dit Joseph accepte la somme de 60 livres, reste d'une promesse qui contenait 84 livres. Cette promesse a été auparavant consentie par François NADAL, fils de Anne GUIRAUD à Joseph JAUMES.

De même, un partage a été conclu entre Joseph JAUMES et ses frères et soeurs le 4 mars 1732¹⁰⁶ à Banne. Il est écrit que « André et Joseph JAUMES, frères et fils de feu Jacques et de Marye ROUSSELLE et Gilbert CHAMBOREDON beau-père de Jeanne JAUMES, soeur des dits JAUMES » ont procédé au partage des biens avec Joseph SAUT, leur beau-frère du lieu des Sagnes. Le partage révèle Marie JAUMES est décédée. Tous les biens et immeubles appartenaient au père Jacques JAUMES, et doivent être partagées entre tous les enfants. La cession s'effectue comme ceci :

- le fils aîné André JAUMES reçoit « une maison contenant plusieurs mambres, court, cartel, arbres et mûriers tous joignant jusqu'au lieu des Sanhes », plus « une maison contenant jardin, chastanet, et arbres muriers ». Le surplus de la pièce de terre a été vendue à son frère Joseph au cours d'un bail.

- un partage de plusieurs autres pièces contenant des châtaigniers : une moitié est livrée à Joseph SAUT, mari de Marie JAUMES.

- Une autre pièce de terre envers Gilbert CHAMBOREDON, d'une somme de 390 livres
Il appartiendra donc à Joseph JAUMES les choses suivantes : plusieurs pièces de terre.

3) Les frères et soeurs de Joseph JAUMES et de Cécile BORNE

➤Cécile BORNE est la fille aînée d'une fratrie de 8 enfants, fruit de l'union de Jean BORNE et de Jeanne BORNE (1691-1763), mariés le 27 février 1713 à Bordezac. J'ai peu d'informations de sa fratrie. Il s'agit ici de les citer comme le montre cet arbre généalogique (**voir arbre généalogique n°6**).

Joseph est le benjamin d'une fratrie de 7 enfants (**voir arbre généalogique n°7**). En effet, Jacques JAUMES (v. 1668-1728) s'est marié avant 1692 avec Marie ROUSSEL, décédée le 23 avril 1737 à Banne.

¹⁰⁵ Notaire Louis DELEUZE - Aujac - 2 E 28 06 - 1753-56

¹⁰⁶ Notaire Jacques FABREGAT - Banne - 2 E 100 68

Le testament du dit Jacques le 22 novembre 1716 précise qu'il était malade. Son héritière universelle est Marie ROUSSEL sa femme. Il lègue également à ses héritiers particuliers, tels que : Marie JAUMES mariée avec une somme de 5 sols, Marianne, Jeanne, André et Joseph. Sa femme a pour ordre de remettre les biens aux héritiers à sa fille aînée et « donateresse » Marie. Cependant, tous les enfants ne sont pas cités. Les archives paroissiales ont été complexes à exploiter car les lacunes sont nombreuses.¹⁰⁷ :

1. **Jeanne JAUMES.** Elle s'était mariée une première fois le 21 février 1732 à Banne avec Claude CHAMBOREDON, fils de Gilbert, âgé de 20 ans. Celui-ci est né le 5 novembre 1711 à Banne où il mourut le 7 septembre 1741 à l'âge de 29 ans. Les mariés ont effectué un contrat de mariage le 28 janvier 1732. Il stipule que les parents de Marie sont décédés. Même si celle-ci est déclarée comme personne libre, elle est tout de même sous le « conseil et assistance » de Louis ROUSSEL, son oncle et curateur. La dot s'élève à la somme de 190 livres, un coffre en bois noyer. Le couple a eu trois filles et un garçon : Suzanne (1732), Marie (1736), Joseph (1740) et Jeanne CHAMBOREDON (1741).

Elle se marie ensuite une seconde fois avec Joseph THOMAS, né à Courry, le 3 septembre 1743. Le couple a eu deux filles : Marianne (1744) et Rose THOMAS (1747).

2. **Marianne JAUMES.** Née vers 1691, elle est décédée le 2 octobre 1759 à Chandolas. Elle s'était mariée le 9 juillet 1722 à Chandolas avec Louis DALZON.

3. **André JAUMES.** Celui-ci est né à Banne vers 1692. Il décède au même lieu le 11 mars 1782. Il se marie à Banne au hameau des Sagnes avec Jeanne MALBOS, fille de Jean et de Marie ROUSSE. Cependant, le mariage dans les archives paroissiales est introuvable malgré le même lieu d'origine des deux époux. Néanmoins, le contrat de mariage permet de confirmer la filiation de André. Les époux ont entretenu un accord à travers leur contrat de mariage le 17 février 1729 devant le notaire Jacques FABREGAT.¹⁰⁸ Le contrat est ici un outil nécessaire pour retracer la famille de l'épouse. Louis PICON est le beau frère de l'épouse, mari de Françoise MALBOS qui possède la grande partie de la succession de son père décédé. Celui-ci donne à sa belle soeur la somme de 400 livres. La future épouse s'est également constituée à son propre chef la somme de 35 livres. Le trousseau contient aussi un coffre en bois noyer, huit linceuls, six serviettes et deux douzaines de cuillers d'étain. Le fiancé signe à la fin de ce contrat de mariage.

En 1734, une quittance est effectuée entre Gilbert CHAMBOREDON et André JAUMES. Le dit CHAMBOREDON accepte la somme de 100 livres. La quittance consiste certainement à payer une certaine somme au père de l'époux, en lien avec la dot. Une autre quittance est contractée également entre André JAUMES et Louis PICON la même année, à propos d'un paiement de la dot de Jeanne MALBOS. Louis PICON doit lui payer de 169 livres. Ainsi, ces actes sont centrés sur les paiements en lien avec les mariages des frères et soeurs de la famille JAUMES.

En ce qui concerne la famille, le couple a eu trois garçons et deux filles : Jacques (1730), Louis (1733-1804), Jean (1737-1811), Marianne (1744) et Marie JAUMES.

¹⁰⁷ Lacunes totales archives paroissiales de Banne : 1694-95, 1697-1710, 1713-17 / Lacunes partielles

¹⁰⁸ AD 07 - Notaire Jacques FABREGAT- Banne - 1729-32 : 2 E 100 68

4. **Simon JAUMES**. Né le 31 janvier 1692 à Banne, il y décède le 7 octobre 1740 à l'âge de 48 ans. Il n'est pas cité dans le testament de son père.

5. **Marie JAUMES**. Née vers 1693, elle est décédée le 19 décembre 1721 à Banne. Elle s'était mariée à Banne avec Joseph SAUT. Le couple a eu un garçon et une fille : Simon (1716) et Thérèse SAUT (1719).

6. **Thérèse JAUMES** : elle est née le 1er novembre 1696 à Banne, elle y mourut le 22 octobre 1743 à l'âge de 46 ans. Elle s'était mariée avec Barthélémy VEDEL, fils de Pierre et de Catherine BAUMELLE. Leur contrat de mariage effectué le 22 janvier 1722 stipule que la dite Catherine BAUMELLE a constitué à son fils la somme de 150 livres. Les parents de la dite Thérèse Jaumes ont consenti et ont donné pour dot la somme de 350 livres, une brebis de trois livres, trois linceuls toile de maison de 7 livres, un coffre noyer de valeur 6 livres et un bassinoire de 2 livres. Les dits JAUMES ont baillé audit VEDEL une pièce de terre proche du mas de l'Estrade appelé le Vianex. Enfin, le couple a eu un garçon et une fille : Jacques (1722) et Marianne VEDEL (1738).

4) Le décès du couple Joseph JAUMES et Cécile BORNE

Selon les registres paroissiaux de Malbosq, Joseph JAUMES est décédé vers 1799 dans le même village. Malheureusement, le jour et le mois ne sont pas spécifiés. Les tables de succession du bureau des Vans sont donc une source essentielle pour combler cette lacune. Pour rappel, il existait deux personnes nommées Joseph JAUMES, décédés à 1 an d'intervalle. C'est en fait le « premier Joseph » cité qui correspond à son fils, marié avec Marie Rose COSTE. Le mari de Cécile BORNE est décédé le 7 frimaire de l'an 7, c'est à dire le 27 novembre 1798. Comme pour son père, c'est François Xavier qui déclare le décès de son aïeul. Celui-ci précise que son grand père possédait un domaine à Malbosq, au revenu annuel de 120 francs, et d'une valeur de 2 400 francs. Les meubles coûtent 1 332 francs. Il est difficile d'estimer si cette somme est très importante. Elle est néanmoins non négligeable pour ce journalier, et boulanger.

Le décès de Cécile BORNE est introuvable dans les archives paroissiales ou encore dans les tables de succession. Cependant, celle-ci a réécrit son testament qui a été mis par écrit le 24 septembre 1755, devant le notaire Jean Baptiste MASMEJAN¹⁰⁹. Il révèle qu'elle est « indisposée de son corps » et dit vouloir faire son testament qui comporte ses dernières volontés :

- Elle lègue « aux pauvres de la paroisse de Malbosq du blé, seigle et des châtaignes blanches payables la moitié de la 9e année après son décès, et l'autre à la fin de l'année distribuable devant la porte de sa maison ». Cette pratique est courante dans les testaments

- Elle lègue à Jeanne BORNE sa mère, sa nourriture et entretiens dans sa maison pendant sa vie et la somme de 10 livres une fois payé dans le cas où elle en aura besoin

- Enfin, elle donne une somme de livres à Joseph, Vincent, François, Jacques, Jean, Catherine JAUMES ses 5 enfants et du dit JAUMES, ses héritiers particuliers. Son héritier général est Joseph JAUMES son mari.

¹⁰⁹ AD 30 - Notaire Jean Baptiste MASMEJAN- Aujac - 1753-55: - 2 E 51 84

Ainsi s'achève ce mémoire sur la famille JAUMES, qui réside à Bordezac. Bien sûr, il existe d'autres archives à découvrir, des actes à transcrire car je suis certaine que la famille cache encore des secrets que je voudrais dévoiler. Je pense en particulier aux recherches aux Archives départementales de l'Ardèche, que je n'ai pas eu l'opportunité de chercher en profondeur.

L'objectif initial est surtout d'avoir une vue d'ensemble sur la famille JAUMES, c'est à dire comprendre la vie de ses membres à travers les recensements, cadastres, archives judiciaires, hypothèques. Il est important à mon sens d'établir plusieurs hypothèses et de faire parler les sources que j'ai eu à ma disposition. En effet, la généalogie permet de s'intéresser au vécu de la famille.

Surtout, c'est grâce à l'étude de la famille JAUMES que j'ai pu démontrer comment vivait une famille cévenole entre le XVIIIe et le XXe siècle. Mon prochain objectif est donc de remonter la famille JAUMES au XVIIe siècle, même si les obstacles seront nombreux.

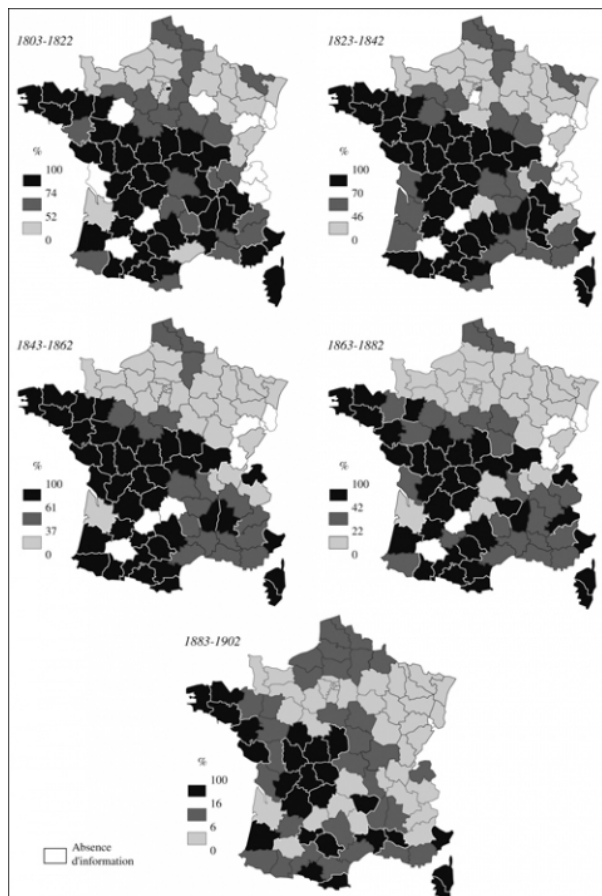
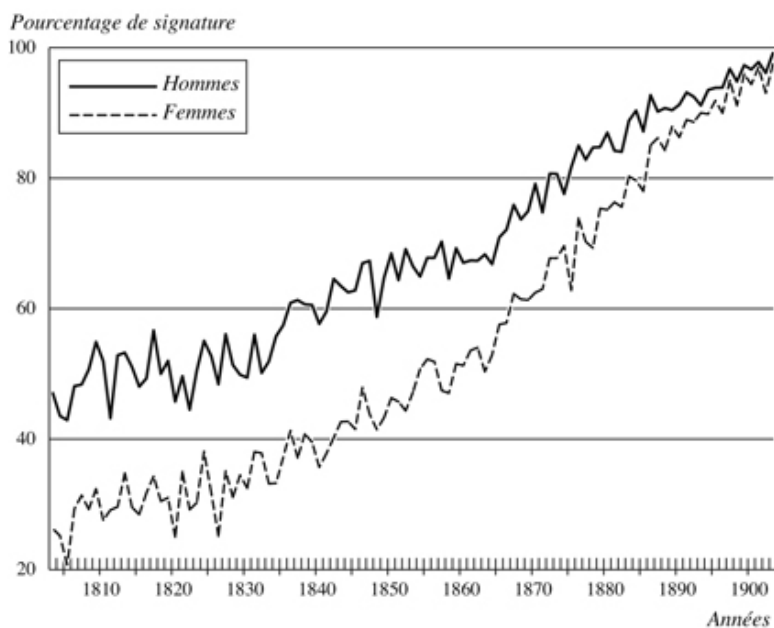
Mes recherches m'ont permis de répondre à de nombreuses questions. Néanmoins, certains aspects restent en suspens. Afin d'avoir plus d'informations, je souhaiterais voir ou revoir en détail les archives diocésaines ou encore certains registres notariés de l'Ardèche afin d'en apprendre toujours plus. De même, certains documents sur la commune de Bordezac n'ont pas encore été exploités (archives sur les écoles). Je n'ai pas pu les consulter en détail par manque de détail.

Chaque famille possède ses spécificités, un vécu propre. Par exemple, j'ai pu voir qu'il y avait un conseil de famille, des procès pour expropriation de bien. Mais elles ont aussi des ressemblances car les moeurs qu'adoptent les membres de la famille correspondent à leur époque.

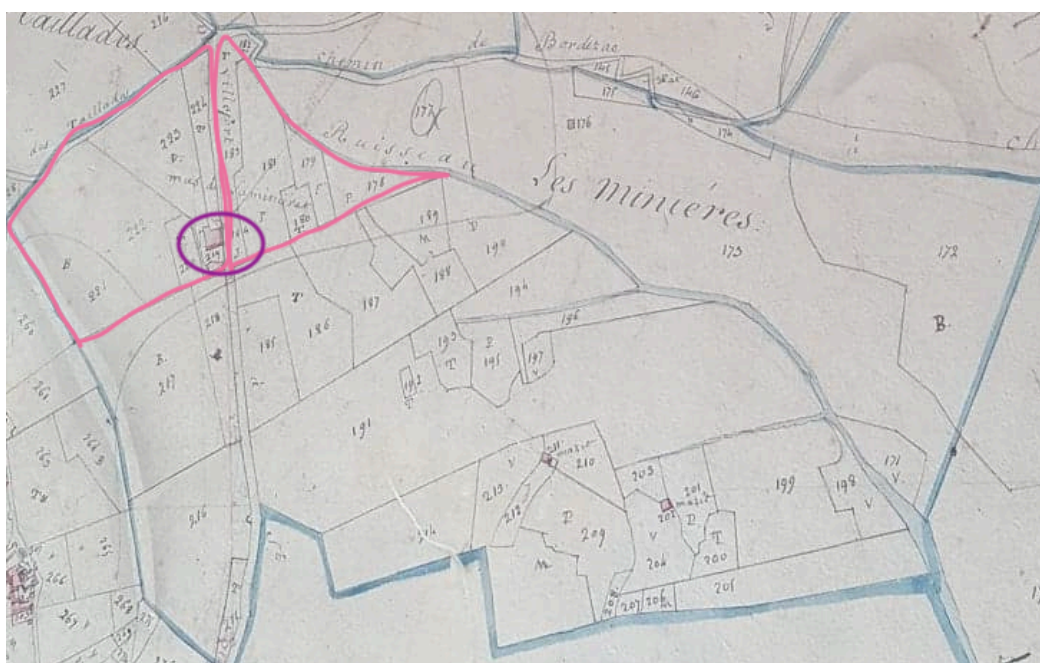
Annexes

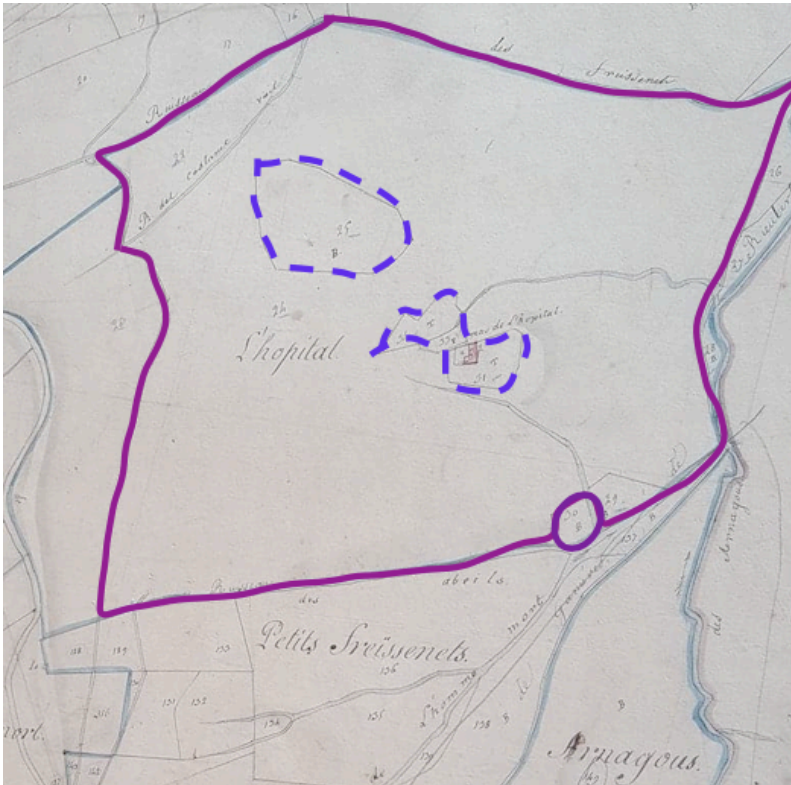
Extraits d'actes, graphiques...

Annexe n°1: Pourcentage de signature Hommes Et Femmes au XIXe siècle Annexe n°2 : Taux d'illettrisme en France



Annexe n°3 : Les parcelles de Alexis Frédéric JAUMES





Légende

- Appartenance au domaine de l'Hôpital
- Appartenance aux Minières
- Maison
- - - Parcelles qui n'appartiennent pas à Alexis JAUMES

Source : Archives Départementales du Gard - Cadastre napoléonien 3 P 43 - Bordezac

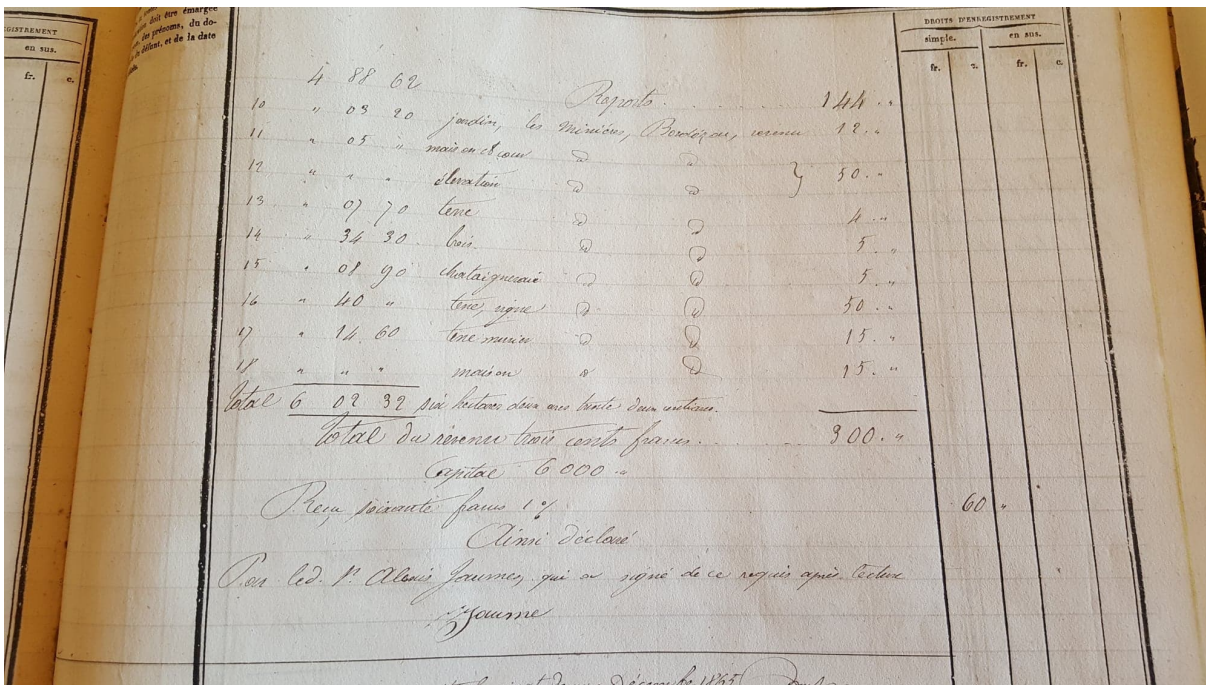
Annexe n°4 : Les biens meubles et immeubles propres non loués cités dans la déclaration de succession de Alexis Frédéric JAUMES

Voici notamment enregistré la femme 1866, par lequel le défunt légua un quart par préciput à son fils aîné.

Inventaire de revenus au 31^{er} Decembre 1866 n° 523 et 14 Juin 1866

1. Les meubles de toute nature dans l'immobilier acquis le 11, y compris cinq cent quatre-vingt deux francs cinquante centimes		582.50	
2. Argent comptant, cent vingt francs		120.00	
Total		702.50	
Reçu sept francs vingt centimes le 17.			
Immeubles propres, non loués:			
1.	64	château de l'hôpital, Bordezac, revenu 4.00	
2.	3	13 90	35.00
3.	17	20 bois	2.00
4.	10	90 bois de l'hôpital	1.00
5.	14	30 pré des minières	15.00
6.	10	50 pré	1.00
7.	05	10 minières	2.00
8.	35	60 pré	115.00
9.	16	30 taxe minières	19.00
à reporter 4		88 62 quatre hectares quatre-vingt huit ares soixante deux centimes	
		Et reporter cent quarante quatre francs.	144.00

Source : AD 30 - Mutations par décès - Bureau de Genolhac - 14 Q 3 24 (1865)



Biens meubles

1. Les meubles détaillés dans l'inventaire reçu Me REBOUL le huit août 1865 enregistré le 18, y estimés cinq cent quatre vingt deux francs Cinquante centimes	582,50
2. Argent comptant, cent vingt francs	120,00
Total	702,50

Reçu sept francs vingt centimes à 1%
Immeubles propres, non loués

1. .. 64 .. :	châtaigneraie ,	l'hôpital ,	Bordezac	revenu	4. "
2. 3 13 92 :	x	x	x		55. "
3. .. 17 20 :	bois	x	x		2. "
4. .. 10 90 :	bois	les hopital	x		1. "
5. .. 14 30 :	pré	les Minières	x		15. "
6. .. 10 50. :	pature	x	x		1. "
7. .. 05 90. :	muriers	x	x		2. "
8. .. 35 60. :	terre muriers	x	x		19. "

à reporter 4 88 62. Quatre hectares quatre vingt huit ares soixante deux centiares
À reporter cent quarante quatre francs 144. "

10. ... 3 20 :	jardins,	Les minières	Bordezac	revenu	12. "
11. ... 05 ... :	maison et cour	x	x		
12. :	élévation	x	x		=> 50. "
13. ... 07 70 :	terre	x	x		4. "
14. ... 34 30 :	bois	x	x		5. "
15. ... 08 90 :	châtaigneraie	x	x		5. "
16. ... 40 :	terre, vigne	x	x		30; "
17. ... 14 60. :	terre, muriers	x	x		15. "

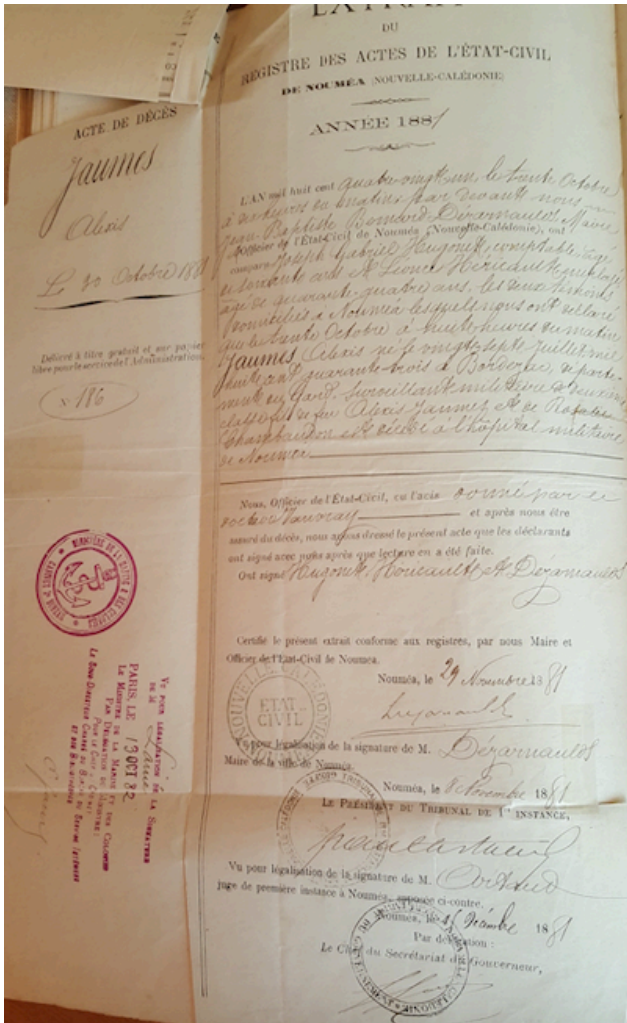
Total 6 02 32 six hectares 2 ares 32 centiares
Total du revenu trois cents francs 300. "

Capital 6 000
Reçu soixante francs 1%
Ainsi déclaré

Pour ledit Sr Alexis JAUMES, qui a signé de ce requis après lecture
Jaume

Annexe n°5 : Acte de décès de Alexis JAUMES

Extrait du registre des actes de l'Etat civil
De NOUMEA (Nouvelle Calédonie)



JAUMES Alexis
Le 30
Octobre 1881
L'AN mil huit cent quatre vingt un, le trente octobre
À six heures du matin ; par devant nous
Jean Baptiste Bernard Dézarnault Maire
Officier de l'Etat civil de Nouméa ont
Comparu Joseph Gabriel Hugonet, comptable âgé
De soixante ans et Léonce Héricault employé
Âgé de quarante quatre ans , les deux témoins
Domiciliés à Nouméa lesquels nous ont déclaré
Que le trente octobre à huit heure du matin
JAUMES Alexis né le vingt sept juillet mil
Huit cent quarante trois à Bordezac département
Du Gard, surveillant militaire de deuxième
Classe, fils de feu Alexis JAUMES et Rosalie
CHAMBOREDON est décédé à l'hôpital militaire
De Nouméa

Nous officier de l'Etat civil eu l'avis donné
par le docteur Vauvray et après nous être assuré du
décès, nous avons dressé le présent acte que les
déclarants ont signé avec nous après que lecture en a
été faite.
Ont signé Hugonet, Héricault et Dézarnault

Source : Etat civil Bordezac - 1881 - acte n°186
=> Ce document a été envoyé par le ministre des
colonies et de la marine le 19 octobre 1882

Annexe n°6 : Matrice cadastrale de Auguste COMTE, cabaretier du Mas des Minières

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS et DEMEURES des Propriétaires ou Usufruitiers	ANNÉE de la mutation	INDICATION	CONTENANCE IMPOSABLE					REVENU		PAGES
			par parcelle	Total	par parcelle	Total				
Comte Auguste	1881	25 L'hopital Chataug	64				128		16	
	1885	24 " "	112	2	86		224	16	157	
	"	24 " "	17		22		34		16	
	"	50 " Bord	10		90		20		16	
	"	178 Les Minières die	11		30		22		16	
	"	179 " calvaire	0		90		18		16	
	"	180 " Bourrens	0		90		18		16	
	"	181 " die	26		70	16	60	16	16	
	"	183 " Ber. Bour	0		26	3	136	16	16	
	"	184 " Jardin	0		60	62	114	16	16	
	"	219 " Bouill. Laver	0			4	11	16	16	
	1882	214 " Cabanon				4	77	16	16	
	"	220 " Cerre			70		26	16	16	
	"	221 " Lois			10		28	16	16	
	"	222 " Chataug			78	16	1108	16	16	
	"	241 " Miquial Chataug	2		12	68	340	16	16	

Source : Archives Départementales du Gard - Matrices cadastrales 3 P 3390 - Bordezac

Annexe n°7 : Recensement de la famille COMTE x JAUMES

3	53	Comte	Auguste	propriétaire, chef de ménage	1					11 ans	Français, né à Bordezac (Gard)
	54	Jaume	Sophie	sa femme					1	32 ans	Française, née à Bordezac (Gard)
	55	Comte	Auguste	leur fils aîné	1					10 ans	ii
	56	Comte	Albert	leur fils cadet	1					6 ans	ii
	57	Comte	Antoine	leur fille				1		3 ans	ii
	58	Comte	Louis	leur fille				1		9 mois	ii
	59	Garcey	Glaude	leur nièce pensionnaire	1					2 ans	Française, née à Bordezac (Gard)
60	Reinus	Joseph	ii	1					2 ans	Française, née à Bordezac (Gard)	

Source : AD 30 - Population - Bordezac - 6 M 196 - 1881

Annexe n°8 : Recensement de la famille Auguste COMTE x Mélanie CHARAIX

des Quartiers, villages ou hameaux	DES RUES dans les villes	des Maisons	des Ménages	des Individus	DE FAMILLE	NAISSANCE	NAISSANCE		chef de ménage		autres, indiquez leur sexe ou de l'étranger qui les emploie.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
				1	Comte	Auguste	1867	Bordeaux	France	Chef	Comptable	Mariage à Paris le 27 Jan 1895
				2	Charaix	Mélanie	1876	origines	ii	Homme	ménageur	
			1	3	Comte	Fernand	1898	Lyon	ii	Fils		
				4	Comte	Mari-Antoinette	1903	ii	ii	Fille		
				5	Bornet	Cornille	1879	l'Estimat	ii	Comptable		

Source : Archives départementales du Rhône - Recensement - Lyon - 1906 - 6 M 498

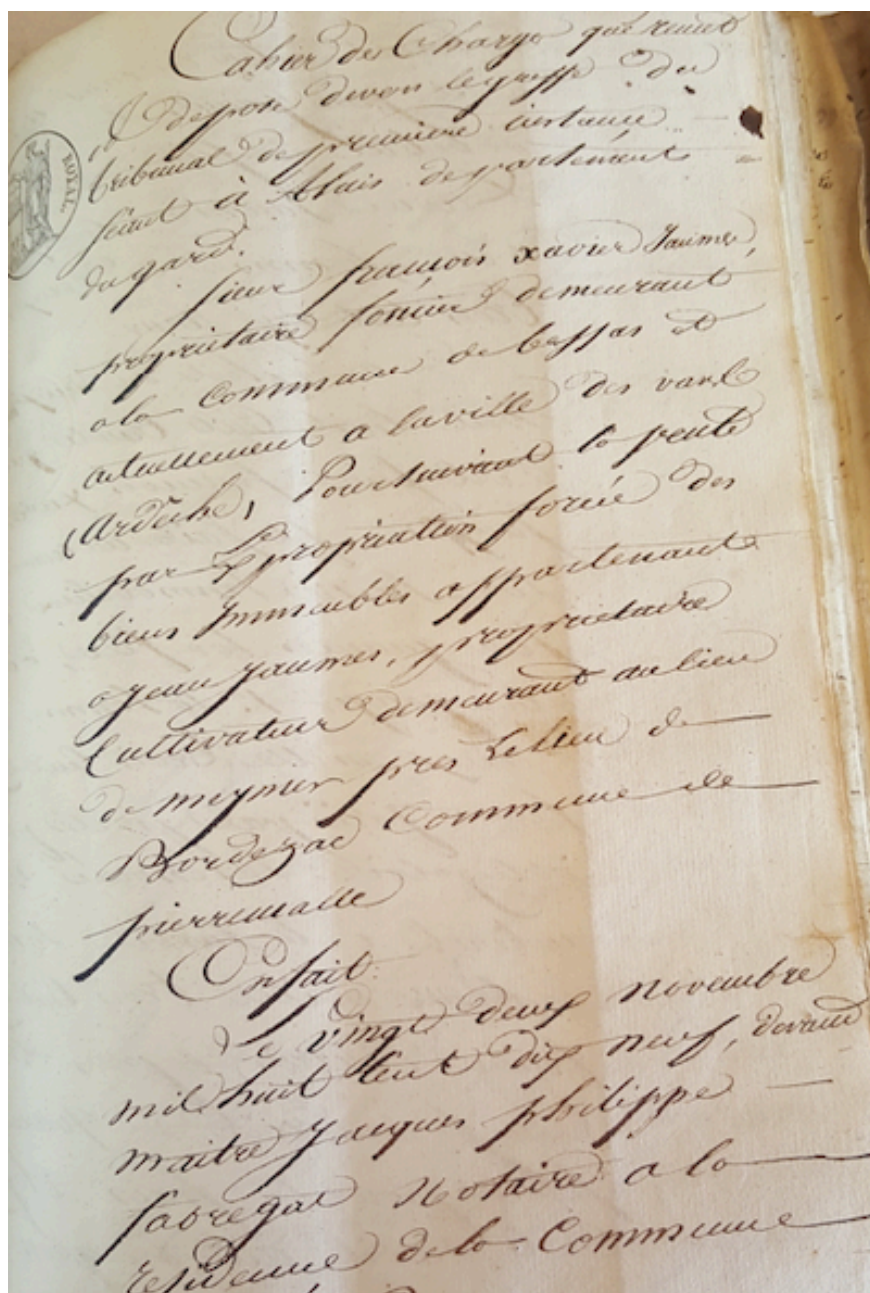
Annexe n°9 : Mention marginale du décès de Jean René JAUMES

regés. Nu
 Décédé à Marseille
 (sans) le 27 février 1995
 par Délégation

« Décédé à Marseille
 (5ème) le 27 février 1995 »

Source : Etat civil Bessèges -1903-1907
 : 5 Mi 38 638

Annexe n°10 : 1ère page du cahier des charges du tribunal de première instance entre François Xavier JAUMES et son frère Jean Vincent (adjudication)



Cahier des Charges que remet
 Dépose deven le greffe du
 Tribunal de première instance
 Séant à Alès de parlement
 Du Gard
 Sieur François Xavier Jaumes
 Propriétaire foncier demeurant
 À la commune de Bessas et
 Actuellement a la ville des Vans
 (Ardèche), poursuivant la vente
 Par expropriation forcée des
 Biens immeubles appartenant
 Jean Jaumes propriétaire
 Cultivateur demeurant au lieu
 De Meynier près le lieu de
 Bordezac commune de
 Pierremalle
 En fait
 Le ving deux novembre
 Mil huit cent dix neuf, devant
 Maitre Jacques Philippe
 Fabregat, notaire à la
 Residence, de la commune...

Source : AD 30 - Justice de 1ère instance - Bueau d'Alès - 7 U 2 19 - Folio n°315

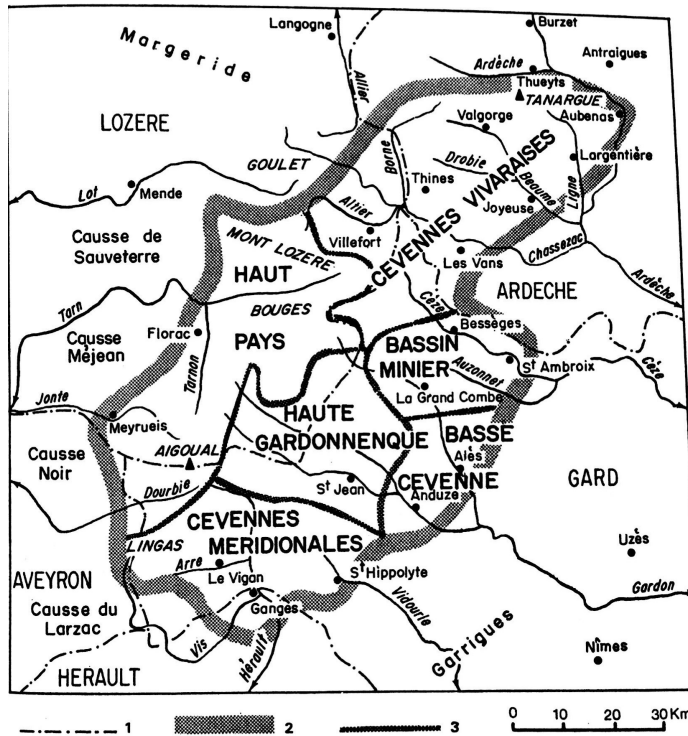
Annexe n°11 : Bulletin de lois : Etat des Ecclésiastiques, dont de Jean JAUMES

ÉTAT des Ecclésiastiques, Religieux, Religieuses et autres individus appartenus à l'état ecclésiastique de l'ancienne France, auxquels on propose d'accorder des Pensions, d'après la liquidation provisoire faite par MM. les Préfets, en exécution de l'Arrêté du Gouvernement du 3 Prairial an X et du Décret du 27 Juillet 1808.

INDICATION DES ÉTATS des préfets.	NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des PENSIONNAIRES.	DATES des NAISSANCES.	ÂGE au 22 nov. 1793.	LIEUX DE NAISSANCE.	DÉSIGNATION et SITUATION DES COUVENS et établissements auxquels ils ont appartenu.	INDICATION de LEVRS QUALITÉS dans les établissements.	RÉSIDENCE des TITULAIRES.	MONTANT DE LA PENSION à servir.	LOIS RÉGLEMENTAIRES.
21.° État. Arrêté du préfet.	1.	MACIET (Marie-Jeanne).	2 avril 1758.	35.	Château-Thierry (Aisne).	Abbaye de Charuce, paroisse de Grisettes, arrondissement de Soissons (Aisne).	Ex-religieuse professe.	Château-Thierry (Aisne).	83f	14 octobre 1790 et 16 août 1792 (1).
	2.	JAUMES (Jean).	19 janv. 1754.	39.	Malbosc (Ardèche).	Munne de la Bastide (Gard).	Ancien vicaire.	Biéon (Ardèche).	207.	24 août 1790 et 2 frimaire an II.

Source : Filae - Pension civile en 1822

Annexe n°12 : Carte des subdivisions des Cévennes



Source :

- JOUTARD Philippe,
Les Cévennes: De la montagne à l'homme, Nouv. éd,
Toulouse, Privat,
2002.

5. Les subdivisions des Cévennes.

1. Limite de département. — 2. Limite de la région étudiée. — 3. Limite des subdivisions.

Photos

Photo n°1 : Photo de classe devant l'école - année 1924



Alfredi PAULET - Francis DUMAZERT - Raoul PITHON - Simone GOURET - Jeanne VERDEILHAN

René MASSON - Raymond MASSON - Raymonde MASSON - Marie Rose JEANNE - Blanche VERDEILHAN

Thérèse COMTE - Ferdinand JAUMES - Roger HERAIL - Juliette ROUX - Laurette MARC - Bernadette FABREGUE

Edmond ALLEGRE - Jean ALLEGRE - François PAULET - Hubert ALLEGRE - Suzette JAUMES
Institutrice : Melle VALESCURE - Ecole de Bordezac

Photo n°2 : Monument aux morts de Bordezac



Source : Geneanet - Mis en ligne
dans le cadre du projet
« Sauvons nos tombes »
Auteur de la photo : Olivounette

Photo n°3 : Mas des Minières, Bordezac



Photo n° 4 : Gabriel COMTE, en uniforme des Zouaves



Photo n°5 : Tombe de Célestin Cyprien JAUMES à Albain Saint Nazaire, mort pour la France

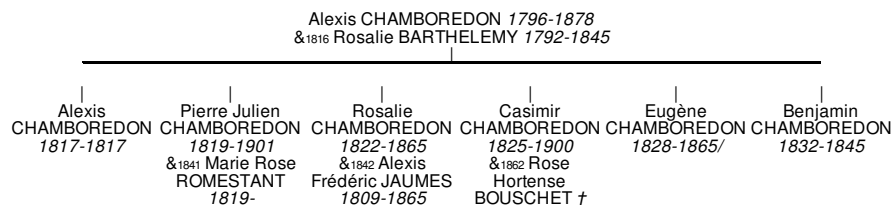
Lieu : Nécropole nationale de notre Dame de Lorette



Arbres généalogiques

Arbre généalogique n° 1 : Descendants d'Alexis CHAMBOREDON

Descendants d'Alexis CHAMBOREDON

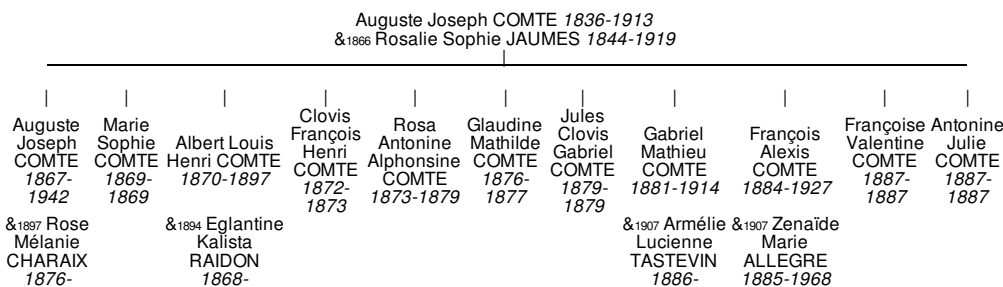


Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

1/1

Arbre généalogique n°2 : Descendants de Auguste COMTE x Rosalie JAUMES

Descendants d'Auguste Joseph COMTE

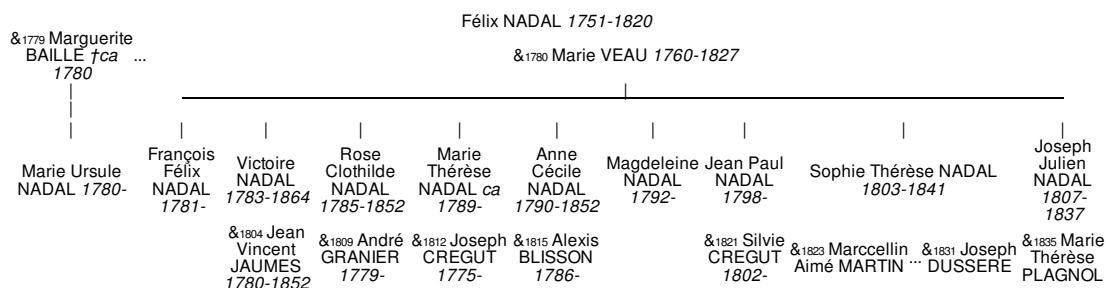


Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

1/1

Arbre généalogique n°3 : Enfants de Félix NADAL

Descendants de Félix NADAL

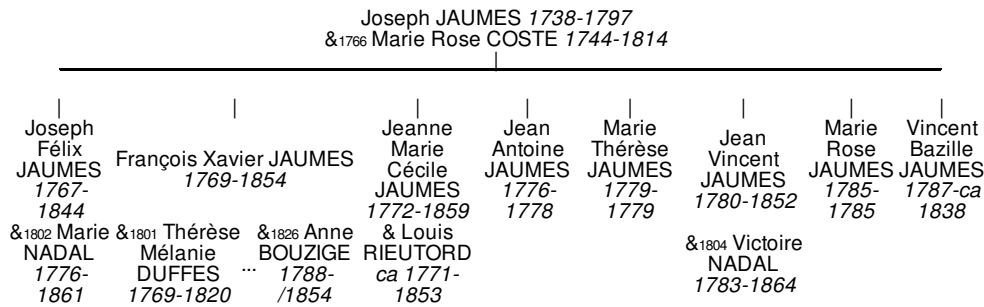


Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

1/1

Arbre généalogique n°4 : Enfants de Jean Vincent JAUMES x Marie Rose COSTE

Descendants de Joseph JAUMES

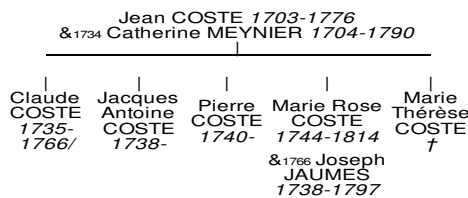


Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

1/1

Arbre généalogique n°5 : Enfants de Jean COSTE x Catherine MEYNIER

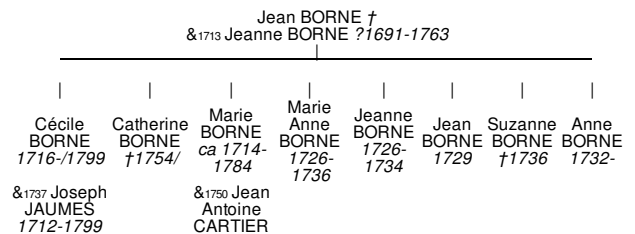
Descendants de Jean COSTE



Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna ☼

Arbre généalogique n°6 : Enfants de Jean BORNE x Jeanne BORNE

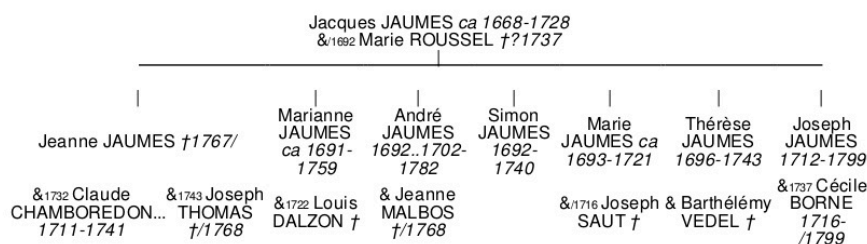
Descendants de Jean BORNE



Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

Arbre généalogie n°7 : Enfants de Jacques JAUMES x Marie ROUSSEL

Descendants de Jacques JAUMES



Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Séléna COMTE - <https://gw.geneanet.org/serenaria>

1/1

Bibliographie

Outils de travail

- ASTOR Jacques, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, Millau, Editions du Beffroi, 2002.
- BOUCARD Daniel, *Dictionnaire illustré et anthologie des métiers : Du Moyen Age à 1914*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy Editions, 2008.
- BOURGOIN, Carte du diocèse d'Uzès, *Diocèses de la province du Languedoc*, (1781)
- MERGNAC Marie-Odile, al., *Dictionnaire historique des noms de famille*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2005.

Ouvrages historiques et généalogiques

- AGRESTI Jean-Philippe, *Les régimes matrimoniaux en Provence à la fin de l'Ancien Régime : Contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015, p. 177-250.
- BÉRAUD Pierre, *Uzès: son diocèse, son histoire*, Nîmes, C. Lacour, 2008.
- COMTE B., LAURANS A., MAURIN J-L., CHAZALETTE J-M., PORTANIER L., « Les ressources agricoles », *Histoire de Villefort: et de ses environs Quand le passé laisse un message*, Marvejols, 1982.
- CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : Sur les traces d'un inconnu*, Paris, Flammarion, 2008.
- FIGHIERA Ch.-A et R., *La Paroisse de Bordezac : Notes d'histoire*, Nice, Imprimerie Meyerbeer, 1959
- JOUTARD Philippe, *Les Cévennes: De la montagne à l'homme*, Nouv. éd, Toulouse, Privat, 2002.
- MERGNAC Marie-Odile, *Actes, contrats et dispenses de mariage - Comment retrouver ces documents essentiels ?*, Paris, Archives et Culture, 2013.
- SEVRIN E., LEMAIRE J., *Le châtaignier un arbre, un bois*, Paris, Institut pour le développement forestier, 2004

Revue et articles spécialisés

- BRUNET Serge, « Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle : la grande mutation », *Dix-septieme siecle*, vol. n° 234, n° 1, 2007, (consulté le 01/06/2019), p. 49-82.

Lien : <https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2007-1-page-49.htm>

- CLAVAIROLLE Françoise, « L'Éducation des vers à soie : savoirs, représentations, techniques », *Homme*, vol. 34, n° 129, 1994, p. 121-145.

Lien: https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1994_num_34_129_369695

- DELSALLE P. et al., « Comment vivaient nos ancêtres paysans ? », *Nos ancêtres Vie & Métiers*, n°60, Mars-Avril 2013, p.26-73

- FURET F., SACHS W., « La croissance de l’alphabétisation en France (XVIIIe-XIXe siècle) », *Annales*, vol. 29, n° 3, 1974, p. 714–737.

Lien: https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1974_num_29_3_293505,

- GOURDON Vincent, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l’analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, Economie, Societe*, vol. 27e année, n° 2, 2008, p.61-87.

Lien: <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2008-2-page-61.htm>

- GUIONNET Christine, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 555-579

Lien: https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1996_num_46_4_395081

- HENRY L., HOUDAILLE J., « Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage », *Population*, vol. 34, n° 2, 1979, p.403-442

Lien: https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1979_num_34_2_18072

- HOUDAILLE Jacques, « La taille des Français au début du XIXe siècle », *Population*, vol. 25, n° 6, 1970, p. 1297–1298.

Lien: https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1970_num_25_6_14796 ,

- HUBSCHER Ronald, « Réflexions sur l’identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia: Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 01, 1997

Lien: <http://journals.openedition.org/ruralia/4>

- JAUSSAUD Pascal, « Peyremale, Peyremalencs, Peyremalès », *Peyremale*, n°8, juillet 2004

Lien : http://peyremale.village.free.fr/kwsphp_v1.6.835/kwsphp_v1.6.835/index.php?mod=articles&ac=commentaires&id=48

- LANGLAIS Margaux, « Évolution de la mortalité maternelle au XXe siècle en France: étude historique », 2016, p. 53.

- LAROCHE-GISSEROT Florence, « Pratiques de la dot en France au XIXe siècle », dans *Annales*, vol. 43, n° 6, 1988, p. 1433–1452

Lien: https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1988_num_43_6_283565 (consulté

- NGUYEN, Victor, « Les portefaix marseillais », *Revue Provence historique* , T. 12 , Fascicule 50 , 1962, p.35

- PELISSIER J.P, REBAUDO D., « Une approche de l’illettrisme en France. La signature des actes de mariage au xixe siècle dans « l’enquête 3 000 familles » », *Histoire & mesure*, vol. XIX, nos XIX-1/2, 2004, , p. 161–202.

Lien: <http://journals.openedition.org/histoiresmesure/816>

- SANGOÏ Jean-Claude, « La transmission d’un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy 1750-1872 », dans *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 4, 1985, p. 70–76.

Lien: <http://journals.openedition.org/terrain/2873>

Sitographie

- « Lecture d’un acte - la déclaration de succession - Le blog d’une généalogiste », 2017

Lien: <http://genealogiepro.canalblog.com/archives/2017/11/27/35905601.html>.

- « A l'église de Bordezac, on fêtera la Saint-Joseph », [midilibre.fr](http://www.midilibre.fr)
Lien: <https://www.midilibre.fr/2016/03/14/feter-saint-joseph-a-bordezac,1299665.php>
- « Constitution de 1848, IIe République », *Conseil constitutionnel*
Lien : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1848-ii-republique>
- « Divisions Ecclésiastiques du Gard »
Lien: http://www.nemausensis.com/Germer_Durand/DivisionsEcclesia.htm
- « Histoire de la vigne et du vin : le XIXe siècle en France (1/2) »,
Lien: <https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/4943-histoire-de-la-vigne-et-du-vin-le-xixe-siecle-en-france-12.html>
- « La création du corps préfectoral en l'An VIII », *napoleon.org*,
Lien: <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/la-creation-du-corps-prefectoral-en-lan-viii/>
- « La domesticité au 19è et début du 20ème siècle (1) », *Histoires d'antan et d'à présent*,
Lien: <http://magenealogie.eklablog.com/la-domesticite-au-19e-et-debut-du-20eme-siecle-1-a127087950>.
- « La filière châtaigne en Ardeche, l'histoire de la châtaigne, la châtaigne d'Ardèche en quelques chiffres , Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche, Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche »
Lien: <http://www.chataigne-ardeche.com/filiere-chataigne/>
- « La mortalité infantile en France », *Ined - Institut national d'études démographiques*,
Lien: <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/la-mortalite-infantile-en-france/>
- « L'Ardèche au Fil du Temps-Relevés de Tables Décennales »,
Lien: <http://marylb.free.fr/ardecheaufildutemps/>
- « Les charges publiques : un fardeau pour nos ancêtres ! - www.histoire-genealogie.com »
- Lien: <https://www.histoire-genealogie.com/Les-charges-publiques-un-fardeau>
- « Les crises démographiques atténuées du XVIIIe s »
Lien : <http://patrimoineethistoiredechazellessurlyon.fr/wp/wp-content/uploads/2017/04/Les-crisis-attenuées-du-XVIII°-siècle.pdf>
- « Les Zouaves sur tous les fronts » *L'Histoire en image* - Lien : Zouave.histoire-image.org
- « Peyremale - Article - Menhirs, dolmens et tumulus »
Lien: http://peyremale.village.free.fr/kwsphp_v1.6.835/kwsphp_v1.6.835/index.php?mod=articles&ac=commentaires&id=34
- « Relevé de quelques prix et salaires aux 19èmes et 20èmes siècles », 2012
Lien : <http://nlghistoire.fr/documents/NLGH%20-%20prix%20&%20salaires%2019-20ème%20siècles%20a.pdf>
- « Chapitre V. La dot »,
Lien: http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2008.dimitropoulou_m&part=294534#Noteftn231

Sources

Etat civil

- * Bordezac : -1793-1832 : 5 Mi 19 44 - 1833-62 : 5 Mi 19 45 -1863-82 : 5 Mi 38 192
- 1883-92 : 5 Mi 38 75 - 1893-1902: 5 Mi 38 54 - 1903-32 : 5 Mi 38 641
- * Malbosc : - 1803-1812 : 4 E 148 3 - 1812-1822 : 4 E 184 4 - 1822-1854
- * Archives Municipales d'Alès - CD6/94, CD6/95 - Décès (1850-52) - CD6/106 - Décès (1863-1864) p.260
- * Marseille : 1863 (décès) en ligne
- * Bessèges : 1903-1907 : 5 Mi 38 638 - 1908-32 : 5 Mi 38 639

BMS

- * Peyremale : - 1715-1761 : 5 Mi 21 6 - 1750-92 : 5 Mi 21 7
- * Malbosc : -1718-39 -1740-54 - 1755-68 -1769-82 -1783-92 (en ligne)
- * Banne : - 1671-1723 -1724-38 - 1739-51 - 1752-62 -1763-71 -1772-79 (en ligne)
- * Aujac : - 1788-1819 (en ligne, association ACGC)

Archives notariales - Série E

- * Aujac :
 - Notaire Louis DELEUZE: - 1753-56 : 2 E 28 06
 - Notaire Jean Baptiste MASMEJAN: 1753-55: - 2 E 51 84
- * Banne :
 - Notaire Joseph LACROIX: - an XII: 2 E 3585
 - Notaire Jacques FABREGAT: 1729-32 : 2 E 100 68
- * Bordezac :
 - Notaire Antoine Hercule REBOUL (1835-62) : - 1835-37 : 2 E 20 78 - 1840-41 : 2 E 20 80
- 1857 : 2 E 20 93 - 1835-1862 (Tables) : 2 E 20 99 et 2 E 20 100
 - Notaire Emile REBOUL (1862-71) : - 1865 : 2 E 20 103 - 1866 : 2 E 20 104
- * Bessèges :
 - Notaire Pierre Marie Henri COSTIER (1869-94): - 1869-71: 2 E 20 33
 - Notaire Paul Frédéric DUPRE (1872-92) : - 1879 : 2 E 20 60

Justice - Série U

- * Justice de Paix
 - Canton de Genolhac: 1791-1931: 15 U 11 54 - 1844 : 15 U 11 52 -1865: 15 U 11 73
- * Justice de 1ère instance:
 - Bureau d'Alès - 7 U 2 19

Elections - Série 3M :

- Procès verbaux des opérations de l'assemblée des Electeurs communaux - 3 M 92 - 1841-43

Recensement - Série 6M :

- Population - Bordezac - 6 M 196
- Lyon : - 1906 - 6 M 498

Cadastre - Série 3P

- Cadastre napoléonien de Bordezac : 3 P 43 - 1834
- Cadastre rénové de Bordezac : 1053 W 65
- Matrices cadastrales de Bordezac (propriétés non bâties) : - 1839-1887 : 3 P 3390 - 1888-1914 : 3 P 3391

Hypothèques - Série Q

- Répertoire des formalités : - 40 Q 5 117 - 40 Q 5 152
- Transcriptions - Bureau d'Alès: - 40 Q 2 459 - 40 Q 2 654

Tables de successions et d'absence - Série Q

- Bureau de Génolhac : - 14 Q 11 8 (1859-65) - 14 Q 11 7 (1852-59) - 14 Q 11 9 (1866-1872)
- 14 Q 11 10 (1873-81) - 14 Q 11 6 (1846-51)
- Bureau de Bessèges: - 10 Q 5 5 (1887-94)
- Bureau des Vans : 3Q3171-9 (1835/1842). -(1791-94) - 3 Q 3165-9

Actes de mutation par décès :

- Bureau de Génolhac : - 14 Q 3 24 (1865)
- Bureau de Bessèges : - 1205 W 958 (1913)
- Bureau d'Alès - 40 Q 2 459
- Bureau des Vans : - 3 Q 3165 2 (1791-an XI)

Archives militaires - Série R

* Tirage au sort :

- Arrondissement Alès / Nîmes - 1 R 177 (1863)
- Arrondissement Alès/ Nîmes - 1 R 183 (1869)
- Arrondissement Alès/ Vigan - 1 R 236 (1875)

* Fiche matricule:

- 1 R 738 - Matricule n°2036 - 1 R 770 - Matricule n°1913 - 1 R 902 - n°1667 -1 R 959 - Matricule n°1209 -1 R 988 - Matricule n°860

Introduction	1
I) Le lieu de résidence du couple JAUMES x CHAMBOREDON : Bordezac, du hameau à la commune	4
A) Des origines obscures ...	4
B) La géographie et le relief du village et aux alentours...	4
C) Histoire et population	7
1) Ancien régime - 1793 : Bordezac, lieu dit de Peyremale	7
2) Bordezac, lieu dit de la commune d'Aujac	10
3) Le village : un site minier à exploiter	10
4) Indépendance de Bordezac et mise en place de la paroisse	11
a) Bordezac, la paroisse	11
b) La commune	12
5) Les lieux dits de Bordezac et ses édifices	12
a) Bordezac et la Grande Guerre	13
b) Blason de la commune	14
c) Bordezac aujourd'hui	14
II) Le couple principal : Alexis Frédéric JAUMES et Rosalie CHAMBOREDON	15
1) Etude anthroponymique : Onomastique	15
A) Le mariage	16
1) L'acte de mariage	16
2) Le contrat de mariage	20
B) Alexis Frédéric JAUMES : sa vie	23
1) Sa naissance	23
2) Son lieu de résidence et ses biens	24
3) Ses métiers, activités au sein du village	28
a) Propriétaire Cultivateur	28
b) L'aubergiste	31
c) Son influence dans le village : les élections	32
C) La famille	34
1) Les enfants du couple	34
2) Les frères et soeurs de Alexis Frédéric JAUMES	35
3) Les frères et soeurs de Rosalie CHAMBOREDON	37
D) Le décès du couple	38
III) Les descendants du couple principal : les enfants et petits-enfants	42

A. Le devenir des enfants du couple JAUMES	42
B) Les enfants et petits enfants JAUMES	43
IV) Les ascendants de Alexis Frédéric JAUMES	60
A) Les parents, les oncles et tantes de Alexis Frédéric	60
1) Les parents	60
2) La fratrie de Jean Vincent JAUMES	61
3) La fratrie de Victoire NADAL	66
4) Le décès du couple JAUMES x NADAL	67
B) La 2ème génération : le couple JAUMES x COSTE	68
1) Le mariage et la naissance des époux	68
2) Les frères et soeurs de Joseph JAUMES et de Marie COSTE	70
3) Le décès du couple Joseph JAUMES et Marie Rose COSTE	71
C) La troisième génération : Joseph JAUMES et Cécile BORNE	72
1) Le mariage et la naissance des époux	72
2) La vie de Joseph JAUMES	73
3) Les frères et soeurs de Joseph JAUMES et de Cécile BORNE	73
4) Le décès du couple Joseph JAUMES et Cécile BORNE	75
Annexes	77
Extraits d'actes, graphiques...	77
Photos	84
Arbres généalogiques	86
Bibliographie	88
Sources	91